

• JOHANNESBURG • FRANCFORT • RAPPORT ANNUEL 1993 •

BUENOS AIRES • SYDNEY • MANAMA • BRUXELLES • SAO PAULO

• TORONTO • SANTIAGO • BEIJING • GUANGZHOU • SHANGHAI •

DALIAN • BOGOTA • SÉOUL • ABIDJAN • LE CAIRE • ABU DHABI

• DUBAI • SHARJAH • MADRID • BARCELONE • NEW YORK •

CHICAGO • HOUSTON • DALLAS • LOS ANGELES

• SAN FRANCISCO • PARIS • PORT-AU-PRINCE • PORT-GENTIL •

ATLANTES • GUERNESËY • HONG KONG • BUDAPEST • NEW DELHI

• DAKAR • TÉHÉRAN • DUBLIN • MILAN • ROME • TOKYO •

BEYROUTH • LUXEMBOURG • KUALA LUMPUR • MEXICO

• LAGOS • NOUMÉA • RUWI • AMSTERDAM • LIMA • MANILLE •

PAPEETE • LISBONNE • DOHA • BRATISLAVA • PRAGUE

• LONDRES • MOSCOU • SINGAPOUR • STOCKHOLM • GENÈVE •

TAIPEI • BANGKOK • ISTANBUL • MONTEVIDEO • CARACAS

  
BANQUE PARIBAS



• JOHANNESBURG • FRANCFORT • BERLIN • MUNICH • LUANDA •  
BUENOS AIRES • SYDNEY • MANAMA • BRUXELLES • SAO PAULO  
• TORONTO • SANTIAGO • BEIJING • GUANGZHOU • SHANGHAI •  
DALIAN • BOGOTA • SÉOUL • ABIDJAN • LE CAIRE • ABU DHABI  
• DUBAI • SHARJAH • MADRID • BARCELONE • NEW YORK •  
CHICAGO • HOUSTON • DALLAS • LOS ANGELES  
• SAN FRANCISCO • PARIS • LIBREVILLE • PORT-GENTIL •  
ATHÈNES • GUERNESEY • HONG KONG • BUDAPEST • NEW DELHI  
• DJAKARTA • TÉHÉРАН • DUBLIN • MILAN • ROME • TOKYO •  
BEYROUTH • LUXEMBOURG • KUALA LUMPUR • MEXICO  
• LAGOS • NOUMÉA • RUWI • AMSTERDAM • LIMA • MANILLE •  
PAPEETE • LISBONNE • DOHA • BRATISLAVA • PRAGUE  
• LONDRES • MOSCOU • SINGAPOUR • STOCKHOLM • GENÈVE •  
TAIPEI • BANGKOK • ISTANBUL • MONTEVIDEO • CARACAS

## SOMMAIRE

• 2 •  
Organigramme

• 3 •  
Chiffres caractéristiques

• 4 •  
Répartition du capital au 31 décembre 1993

• 5 •  
Rapport du Directoire sur les comptes consolidés

• 19 •  
Comptes consolidés  
– rapport des commissaires aux comptes  
– états financiers consolidés

• 55 •  
Comptes sociaux  
– rapport général des commissaires aux comptes  
– rapport spécial des commissaires aux comptes  
– rapport du Directoire sur les comptes sociaux  
– états financiers sociaux

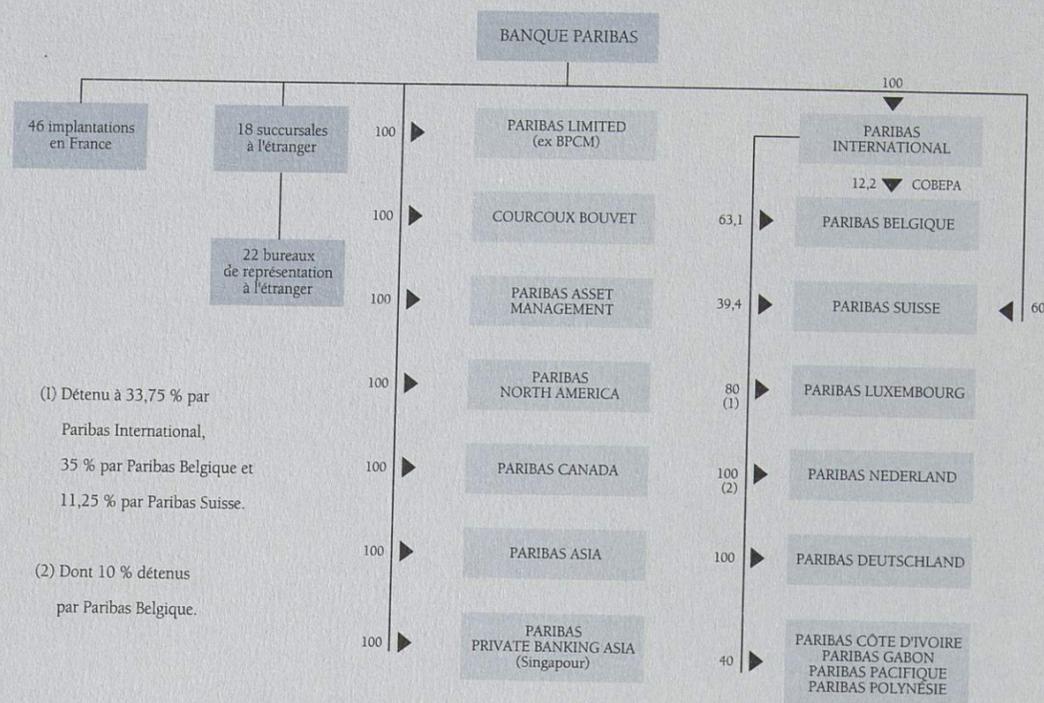
• 93 •  
Assemblée Générale du 19 mai 1994  
– observations du Conseil de Surveillance  
– résolutions

• 99 •  
Organes sociaux

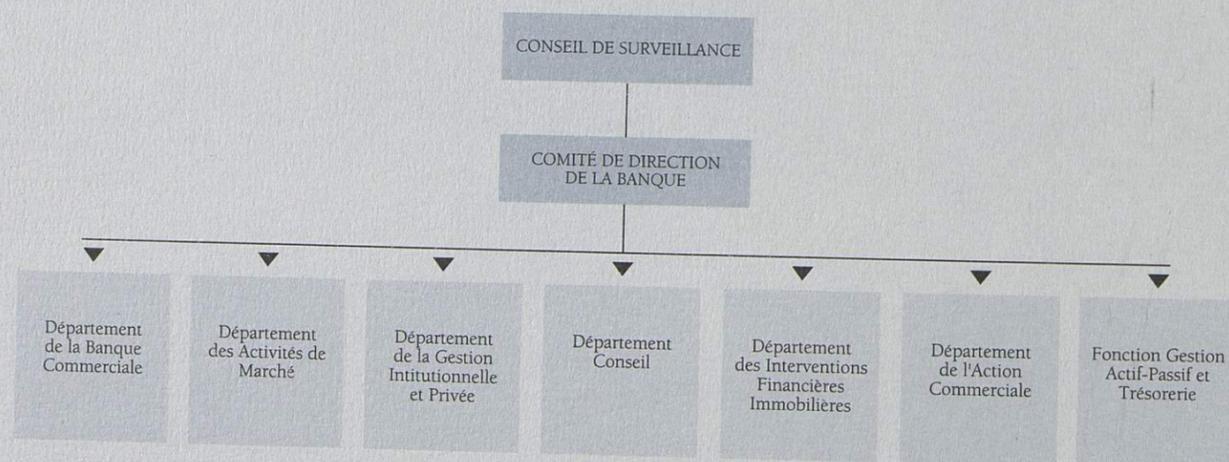
• 1 •

• JOHANNESBURG • FRANCFORT • BERLIN • MUNICH • LUANDA •

## ORGANIGRAMME DE LA BANQUE PARIBAS



## LES MÉTIERS DE LA BANQUE PARIBAS



## CHIFFRES CARACTÉRISTIQUES (CONSOLIDÉS) BANQUE PARIBAS

(en millions de francs)	1993	1992	1991	Variation en % entre 1993 et 1992
Total du bilan	989 255	723 244	623 593	+ 37
Crédits à la clientèle	176 877	184 672	181 342	- 4
Dépôts de la clientèle	150 961	152 536	155 986	- 8
Fonds propres (1)	19 368	18 020	11 089	+ 7
Produit net bancaire	15 303	10 385	10 611	+ 47
Résultat brut	6 684	3 457	4 144	+ 93
Résultat net total	3 033	1 041	- 1 565	+ 191
dont part de la Banque	2 735	839	- 1 781	+ 226
Résultat net par titre (en francs)	64,2	19,7	- 80,1	+ 226

(1) Avant affectation des résultats.

## DONNÉES CARACTÉRISTIQUES DE LA BANQUE PARIBAS ET DE SES PRINCIPALES FILIALES

	Banque Paribas (comptes non consolidés) en FRF	Banque Paribas Belgique S.A. (1BEF=0,1632FRF) en BEF	Banque Paribas Suisse S.A. (1CHF=3,9808FRF) en CHF	Banque Paribas Luxembourg S.A. (1LUF=0,1632FRF) en LUF	Banque Paribas Nederland NV (1NLG=3,0375FRF) en NLG
Capital	4 261,3 millions	4 600 millions	338 millions	2 250 millions (8)	164 millions
Participation de la Banque Paribas		63,1% (5)	99,4%	80%	100%
Fonds propres (1)	16 209 millions (+ 7,1%)	14 928 millions (+ 7,9%)	771 millions (+ 3%)	5 758 millions (+ 8,9%)	294 millions (- 1,7%)
Total du bilan	724 720 millions (+ 34,2%)	532 221 millions (+ 27,4%)	7 608 millions (+ 7,5%)	225 607 millions (+ 9,9%)	7 156 millions (- 2,1%)
Total des crédits	129 449 millions (- 2,8%)	88 907 millions (- 24,1%)	3 137 millions (- 5,9%)	30 142 millions (- 7,8%)	2 005 millions (- 21,0%)
Total des dépôts (2)	56 904 millions (NS)	145 083 millions (NS)	3 267 millions (NS)	114 313 millions (NS)	2 907 millions (NS)
Produit net bancaire	9 095 millions (+ 37,8%)	9 838 millions (+ 7,5%)	231 millions (+ 34,2%)	3 185 millions (+ 0,9%)	89 millions (+ 27,0%)
Bénéfice net (9)	870 millions (x 6,7)	1 752 millions (+ 13,8%)	22,7 millions (+ 50,3%)	908 millions (+ 17,8%)	5 millions (+ 100%)
Bénéfice net par titre (9)	20,42 FRF	865 BEF	6,7 CHF	559 LUF	28,5 NLG
Distribution globale*	379,3 millions (+ 21,4%)	884 millions (- 7,8%)	-	439 millions (+ 15,5%)	-
Distribution par titre*	12,5 FRF (3) 8,6 FRF (4)	415,76 BEF (6)	-	270 LUF	-
Effectifs	3 268	1 406	687 (7)	375	291
Implantations	46 implantations en France 18 succursales et 22 bureaux à l'étranger	54	6	1	9

(1) Après répartition. (2) Ce chiffre comprend les dépôts de la clientèle et les certificats de dépôts.  
(3) Pour les CIP et actions privilégiées (3 300 000 titres). (4) Pour les actions ordinaires (39 312 591 titres).  
(5) Avec les 12,2% détenus par la Cobepa, la participation totale du Groupe est de 75,4%.  
(6) Pour les actions ordinaires : BEF 515,76 pour les AFV1, BEF 500,00 pour les AFV2.  
(7) Effectif global de la Banque y compris Paribas Privatbank AG. (8) Capital souscrit et libéré (capital autorisé : LUF 3 milliards).  
(9) Bénéfice net tel que publié par les sociétés.

\* Sous réserve de l'approbation des Assemblées Annuelles.

## RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 1993

(en tenant compte de la répartition des ORCIP)

	Actions	Actions Privilégiées	CIP	Certificats de droits de vote	% capital	% droits de vote
Compagnie Financière de Paribas	27 126 124	-	299 880	2 303 033	64,4	69,1
Paribas Europe	11 946 180	996 967	1 364 198	-	33,6	30,4
Société Générale Commerciale et Financière	240 285	-	10	-	0,5	0,5
Divers	2	-	-	-	-	-
Total Groupe Paribas	39 312 591	996 967	1 664 088	2 303 033	98,5	100,0
Public	-	-	638 945	-	1,5	-
Total général	39 312 591	996 967	2 303 033	2 303 033	100,0	100,0
Nombre total de titres	42 612 591					

## ACTIF NET ESTIMÉ

L'actif net estimé, hors intérêts minoritaires, s'établit de la façon suivante (en millions de francs et montant par action en francs) :

	1993 (1)		1992	
	total (en millions de francs)	par action (en francs)	total (en millions de francs)	par action (en francs)
Fonds propres consolidés (part du groupe) au bilan	16 162	379	15 520	364
Plus-values latentes	4 397	103	517	12
Actif net estimé avant autofinancement	20 559	482	16 037	376

(1) A la date du 31 décembre 1993, le capital de la Banque se compose de 42 612 591 actions.

Les plus-values latentes résultent de l'estimation des titres cotés à leur valeur boursière et de l'estimation des titres non cotés et des immobilisations à des valeurs établies par nos services. Ces estimations ne prennent pas en compte des valeurs de fonds de commerce. Aucun effet fiscal n'est inclus dans la détermination de ces plus-values latentes. Ces éléments n'ont pas été soumis à l'examen des commissaires aux comptes.

## RAPPORT DU DIRECTOIRE DE LA BANQUE PARIBAS sur les comptes consolidés de l'exercice 1993

### UNE ORGANISATION AUTOUR DE QUATRE MÉTIERS

L'année 1993 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle organisation au sein de la Banque. Pour mieux servir ses clients, la Banque Paribas a choisi de centrer ses activités sur les métiers qu'elle connaît bien et au travers desquels elle développe un apport de conseil et de technologie financière. Elle compte parmi les intervenants majeurs au plan mondial dans les techniques bancaires et financières de pointe.

La Banque Paribas a développé son savoir-faire dans quatre domaines principaux :

- la Banque Commerciale : elle exerce cette activité depuis la gestion de comptes jusqu'aux financements spécialisés.
- les Activités de Marché : elle figure parmi les tous premiers opérateurs mondiaux en produits de taux (toutes devises confondues) et en actions, notamment européennes.
- la Gestion Institutionnelle et Privée : tout en privilégiant la gestion "sur mesure", elle dispose d'une gamme de placements collectifs particulièrement performants.
- le Conseil : en tant que banque d'affaires, elle assiste les sociétés ou leurs actionnaires en matière de fusions, acquisitions, conseils financiers, privatisations,...

La Banque Paribas développe ces quatre principaux "métiers" en s'appuyant sur une présence mondiale forte : 220 implantations

- succursales, bureaux et filiales - réparties dans près de 60 pays à travers le monde.

#### BANQUE COMMERCIALE

France

La Banque Paribas exerce son métier de banque commerciale au plan mondial. L'ensemble de ses engagements représentait, sur une base consolidée au 31 décembre 1993, environ 310 milliards de francs (dont 105 milliards de francs hors bilan), répartis de la façon suivante : France (27%), reste de l'Europe (30%), Amériques (28%), Asie (14%), Moyen Orient-Afrique (1%).

La Banque offre ses services principalement à une clientèle de grandes et moyennes entreprises. Depuis plusieurs années, elle privilégie les financements à haute valeur ajoutée où conseil et ingénierie financière jouent un rôle central. La Banque a ainsi acquis un savoir-faire, reconnu au plan mondial, dans certains secteurs qui requièrent des financements très spécialisés : projets, négoce de matières premières, exportations de biens d'équipement, acquisitions d'entreprises, médias, exploitation de réserves pétrolières et gazières. La Banque allie à ses compétences sectorielles une grande expérience dans le domaine du montage d'opérations et de leur syndication, ce qui lui permet d'obtenir des mandats d'arrangeur et de chef de file, générateurs de commissions importantes.

Très liées au contexte économique, les activités de la Banque Commerciale ont connu, en 1993, des résultats contrastés : résultats très satisfaisants et en hausse en Amérique, en Asie et au Moyen Orient, plus décevants à quelques exceptions près, en Europe, où la Banque a poursuivi une politique énergique d'assainissement de son portefeuille et de maîtrise de ses risques.

Les activités de financements de négoce ont enregistré, en 1993, une forte progression des recettes globales en dépit d'une diminution importante du prix du pétrole et de la baisse des volumes traités. Cette évolution favorable repose sur plusieurs facteurs : un nouvel effort de diversification de la clientèle, le montage de crédits structurés à forte marge en France, le développement d'activités de préfinancement à New-York (où la Banque a confirmé sa position de leader dans le montage des financements syndiqués), la progression des résultats des activités de courtage sur les marchés à terme et la bonne performance du secteur produits dérivés, surtout dans le secteur du gaz naturel aux Etats-Unis où la Banque Paribas occupe une position de premier plan. Il convient également de mentionner les bonnes performances enregistrées au Canada, à Hong-Kong et Singapour.

L'activité de financement des exportations a été globalisée au niveau mondial au cours de l'année et de nouvelles structures de crédit

export sont en cours de mise en place dans certaines succursales européennes, aux Etats-Unis et au Japon. Dans une conjoncture internationale peu favorable, l'activité de la Banque dans ce secteur est restée néanmoins satisfaisante.

En 1993, la Banque a signé un montant de crédits acheteurs d'environ 3 milliards de francs, dont plus de 75 % initiés par le Siège. Les crédits financiers d'accompagnement, non garantis par les assureurs crédit mais bénéficiant en général de sûretés, ont représenté 500 millions de francs supplémentaires. De plus, la Banque a accordé des crédits export liés à des financements aéronautiques pour un montant supérieur à 100 millions de francs. Les projets, qui ont été financés, concernent principalement les secteurs de l'énergie, du transport, des services publics et des télécommunications pour l'Amérique Latine et l'Asie (financement d'une centrale thermique au Mexique, de la modernisation d'une raffinerie en Colombie, refinancement d'une centrale en Chine...). Dans la région Moyen Orient-Afrique, les opérations significatives ont été le financement d'une fonderie d'aluminium, la mise en place d'un accord cadre de financement pour le Koweït (la Banque Paribas a été chef de file pour ces deux opérations), et le financement du développement de champs pétroliers au Gabon et au Congo. Le dynamisme de la Banque Paribas est confirmé par la quatrième place qu'elle occupe en France pour le financement export et par le Queen's Export Award qui a été décerné à sa succursale de Londres.

Le développement de l'activité de financement de projets se poursuit activement, principalement en Asie, en Europe et aux Etats-Unis où toutes les équipes ont été renforcées. Les

projets financés restent concentrés dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des équipements industriels. A titre d'exemple, la Banque a participé au montage financier de deux raffineries en Thaïlande, à celui d'une centrale thermique en Espagne (en tant que co-arrangeur) ; elle a également reçu un mandat dans le cadre d'un projet de centrale thermique en Italie.

Les activités de crédits structurés se sont fortement développées. Aux Etats-Unis, la Banque a dégagé d'excellents résultats dans le domaine du financement de LBO et dans celui des médias (réseaux de télévision par câble, stations de radio ou de télévision, films) et a confirmé son leadership en augmentant très sensiblement le nombre de chefs ou co-chefs de file qui lui ont été confiés. La Banque est toujours très active dans le financement de grandes maisons de courtage (principalement aux Etats-Unis) et dans le créneau du financement de souscriptions d'actions à Hong Kong. La capacité des équipes de la Banque à syndiquer des opérations importantes a été à nouveau démontrée tant en France, aux Etats-Unis que dans le reste du monde (à Londres et Hong-Kong en particulier).

Dans le domaine du financement de l'immobilier, les encours de la Banque Paribas, en France, sur les professionnels du secteur représentaient 8,7 milliards de francs au 31 décembre 1993, soit une faible progression annuelle de 1,4% qui s'explique par une grande sélectivité dans un marché morose. Les concours (crédits bancaires et crédit-bail) de la Banque Commerciale-France en matière d'immobilier d'entreprise atteignaient 2,3 milliards de francs (+ 5%). Aux Etats-Unis, seul autre pays où la Banque a un portefeuille conséquent (qui représente environ 650 millions de dollars), le marché

s'est amélioré, ce qui a permis la restructuration de certains dossiers et la stabilisation de la valeur des actifs financés.

Enfin, afin de renforcer sa position dans le marché très concurrentiel de la conservation et de la compensation des valeurs mobilières, la Banque a organisé, en Métier Titres, les services rendus aux banques et institutionnels. Elle a accentué ses efforts en direction de la clientèle en Europe, aux Etats-Unis et en Asie tant pour les valeurs françaises que pour les valeurs étrangères (Global Custody) et a renforcé sa position de dépositaire et d'administrateur de fonds. Pour la première fois, le seuil de 1 000 milliards de francs en conservation de titres (base consolidée de la Banque Paribas au 31 décembre 1993) a été dépassé, confirmant la position de leader de la Banque dans ce domaine.

#### ACTIVITÉS DE MARCHÉ

L'année 1993 fut exceptionnelle pour les marchés de change et de taux d'intérêt. L'éclatement du système monétaire européen a été suivi d'une baisse significative des taux d'intérêt et la volatilité élevée des prix et des cours a contribué à l'augmentation des volumes d'opérations.

L'activité obligataire primaire a connu un développement sans précédent. Le volume des émissions sur l'euro-marché a enregistré une hausse de 45% à 400 milliards de US dollars. Les raisons sont les besoins accrus des émetteurs souverains pour financer un déficit budgétaire en augmentation et la reconstitution de leurs réserves de change.

Confortée par l'appétit des investisseurs soucieux d'améliorer la rentabilité de leurs portefeuilles dans l'environnement de baisse des taux d'intérêt, la part des pays dit "émérgents" devient très

significative, atteignant 50 milliards de US dollars pour l'Asie du Sud et 45 milliards de US dollars pour l'Amérique du Sud. La Banque Paribas a réalisé dans ce secteur 8 émissions dont 7 en US dollars.

Enfin 1993 aura été l'année du développement des "global bonds" et des échéances longues, 25% des émissions ayant une échéance supérieure à 10 ans.

L'écu passe de la 5<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place au classement des monnaies utilisées avec une part de marché inférieure à 2%. La Banque Paribas est leader de ce secteur pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive. La Banque occupe également la première position sur le franc (marchés domestiques et euro réunis). Au plan européen la Banque Paribas est 9<sup>ème</sup> du palmarès obligataire, devancée entre autres par 6 banques américaines.

La Banque Paribas a dirigé des opérations en 8 devises, les plus significatives étant 7 milliards de francs à 6 ans par le Royaume du Danemark, plus grosse opération du secteur, 4 milliards de francs par le Royaume de Suède et 2,5 milliards francs pour Kansai Electric Power, première entité japonaise garantie par l'Etat à se présenter sur ce marché.

En matière d'activités obligataires secondaires, la Banque Paribas a enregistré des améliorations relatives importantes en Ecu, Yen, Franc Français et dans les monnaies d'Europe du Sud. Les options sur obligations, les swaps d'actifs, les pensions et les bons à moyen terme accompagnés de structures diverses ont connu un essor particulier.

Les opérations de swaps avec la clientèle industrielle, groupe sectoriel leader jusqu'à présent, ont progressé plus faiblement dans un contexte de taux d'intérêts peu propice à leur intervention. Le relais est désormais assuré par les gestionnaires d'actifs qui deviennent – surtout aux Etats-Unis – le groupe

d'utilisateurs le plus important de produits dérivés. L'encours des opérations d'échange de taux et de change au 31 décembre 1993 atteint 380 milliards d'écus en hausse de 32% sur l'an dernier. Le développement du marché et la sophistication accrue des opérations sont très favorables à notre établissement extrêmement bien placé pour tirer parti de ces deux facteurs.

Afin d'améliorer la pénétration de la Banque auprès de la clientèle possédant la meilleure notation (souverains, supranationaux et corporates) la Banque a créé Paribas Dérivés Garantis, structure de confort originale des opérations de hors-bilan qui continuent d'être assurées par la Banque Paribas. Les opérations garanties par PDG bénéficient ainsi de la note la plus élevée de la part de Fitch, Moody's et Standard & Poors.

Les activités de change ont également profité de la volatilité accrue des marchés ; les 3 secteurs du département : (change comptant, options et opérations de hors-bilan à moins de 2 ans), ont enregistré une amélioration sensible de leur performance.

La Banque Paribas a en 1993 mis l'accent sur le développement de deux centres régionaux prépondérants à la réussite d'une activité de change mondiale : Londres première place internationale est désormais confortée par la présence des options et des activités de change à terme. Singapour première place asiatique devient le centre régional et complète ainsi le dispositif global de la Banque.

Dans le secteur des actions, Paribas Capital Markets a enregistré une augmentation substantielle de ses revenus dans tous ses domaines d'activité. Sur le marché secondaire, les efforts réalisés dans la recherche et les ventes ainsi qu'une conjoncture boursière favorable ont généré un fort accroissement des volumes

d'actions européennes et d'Amérique Latine. Sur le marché primaire, dans un environnement également très positif, la Banque a consolidé sa position sur les marchés internationaux, en particulier sur les marchés émergents, et maintenu sa position en France. En 1993, Paribas se classe 7<sup>ème</sup> comme coordinateur global pour les émissions internationales et 3<sup>ème</sup> comme chef de file des émissions d'actions sur le marché domestique français. Sur les produits dérivés actions, la forte augmentation des revenus provient à la fois des profits de prises de position et du développement des transactions avec les clients institutionnels. La Banque Paribas se classe notamment deuxième dans les émissions d'options synthétiques sur actions.

Enfin les activités d'arbitrage ont enregistré une bonne progression sur le marché américain et un début prometteur en Europe.

L'année 1993 a vu une augmentation significative dans le domaine de l'activité banque d'investissement mise à disposition des clients à travers le monde. En Europe, la Banque Paribas a joué un rôle important dans nombre de privatisations, entre autre comme chef de file teneur de plume de la tranche Europe Continentale pour Repsol et co-chef de file pour British Telecom. Les marchés émergents furent un autre domaine où l'activité s'est accrue de façon significative et où la Banque Paribas a participé à un certain nombre d'émissions. La Banque Paribas a agi comme souscripteur chef de file et coordinateur global pour l'émission obligataire de 553 millions de Rands lancée par East Rand Proprietary Mines Limited, comme teneur de plume pour l'émission obligataire de 75 millions de US dollars de Mahindra et Mahindra ainsi que pour l'émission de 150 millions de US dollars d'obligations convertibles pour Ssangyong Oil. La Banque Paribas a également conforté son activité de placement privé et de

"structured finance" pour répondre à la demande de ses clients institutionnels en matière de financements non cotés et a mis en place un nombre significatif d'emprunts sur les marchés européens et américains. Par exemple, la Banque Paribas a mis en place et dirigé pour Solidere, un placement privé international de 650 millions de US dollars de capital destiné à financer la reconstruction du centre-ville de Beyrouth.

#### GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

Le Département de la Gestion Institutionnelle et Privée, dont l'autorité s'exerce dans l'ensemble du monde sur plus de mille collaborateurs, a parachevé en 1993, le processus d'adaptation de ses structures à ses objectifs prioritaires de développement.

Ce nouveau dispositif s'appuie sur un pôle unique de recherche et de gestion de fonds. Ses équipes, spécialisées par marchés financiers et basées à Londres, Paris, Genève et Singapour, élaborent pour l'ensemble des entités commerciales une même politique de gestion appliquée dans une même large gamme de produits et diffusée avec l'aide d'une "direction du marketing". Cette dernière regroupe désormais tous les services d'assistance technique nécessaires au développement commercial.

Les compétences des analystes et des gérants de Paribas Asset Management (PAM) sont ainsi mises au service de toutes les clientèles de la Banque Paribas en France, en Europe, aux Etats-Unis, au Japon, au Moyen Orient et dans la zone Asie-Pacifique, qu'il s'agisse de particuliers résidents ou non résidents, d'associations, ou d'investisseurs institutionnels.

C'est donc avec des moyens renforcés que le métier de gestion

institutionnelle et privée a pu tirer parti d'une année 1993 particulièrement favorable. Bien anticipée par les scénarios d'investissement de PAM, la baisse des taux qui a sous-tendu, sur la plupart des grandes places financières, la hausse des marchés d'actions et d'obligations, a incité nos clients à opérer d'importants transferts de capitaux vers les fonds investis à long terme. Elle a également conduit les gérants de PAM à réaliser et mettre en place d'importantes innovations technologiques.

Le total des actifs gérés dans le monde par la Gestion Institutionnelle et Privée, exprimé en encours moyen annuel et à périmètre comparable <sup>(1)</sup>, a progressé de 21,3% par rapport à 1992, pour atteindre 224 milliards de francs. Le montant au 31 décembre 1993 est de 251 milliards.

Cette croissance qui provient à la fois de la valorisation des actifs et des nouveaux apports de capitaux, reflète en premier lieu l'important développement commercial de la Gestion Institutionnelle, dont l'encours moyen d'actifs gérés en accroissement de 40,9% à périmètre comparable, s'est élevé à 60,3 milliards en 1993.

Avec un encours moyen de 84,4 milliards de francs en 1993 les actifs des clientèles privées résidentes ont augmenté de 12,4% par rapport à 1992 ; la nouvelle équipe commerciale milanaise a dès sa première année confirmé son potentiel.

Enfin, pour les clientèles non résidentes de la Gestion Privée Internationale, dont l'encours moyen s'est inscrit à 79,5 milliards de francs, en progression de 19,2% sur l'année précédente, 1993 aura permis à la fois une nouvelle avancée et une importante évolution vers la coordination des politiques commerciales des différentes entités territoriales.

L'action des équipes commerciales a été soutenue, tout au long de l'année, par le lancement de nouveaux instruments de gestion performants mis à leur disposition par les gérants de fonds d'investissement.

C'est ainsi que la Sicav luxembourgeoise Parvest, orientée vers les particuliers, atteignait en fin d'année 12,3 milliards de francs, en vingt-cinq compartiments dont cinq lancés en 1993, contre un total d'actif de 4,7 milliards un an plus tôt. Son homologue, la Sicav Luxembourgeoise Paribas Institutions, plus récente et destinée aux investisseurs institutionnels, passait, dans le même temps de 9 à 11 compartiments et de 0,5 à 2,5 milliards.

En outre, l'année 1993 a été marquée par la mise au point de la "gestion TAM Plus" qui a pour objectif d'offrir au travers d'une gamme entière de produits, un rendement supérieur au taux des placements sans risque représenté par la référence monétaire TAM.

Enfin, l'important effort de créativité, de conseil et d'efficacité commerciale poursuivi depuis près de 7 ans avec Cardif pour doter les patrimoines de nos clients privés français de contrats d'assurance vie efficaces s'est révélé particulièrement fructueux en 1993 : grâce à la flexibilité accrue des contrats Fip Epargne et Fip Capitalisation et à l'élargissement de la gamme de leurs supports, au nombre de 10 désormais, les souscriptions nouvelles se sont élevées à 1,4 milliard de francs en 1993, après 0,9 milliard en 1992.

(1) Base 184,6 MF alors que le rapport annuel 1992 portait 175,4. Ecart : réintégration d'une caisse d'épargne filiale de Paribas Belgique.

L'encours au 31 décembre a ainsi atteint 6,7 milliards, soit 27,5% de plus qu'à la fin de l'année précédente, et environ 13% de la conservation globale de la Gestion Privée France.

Les progrès réalisés au cours des deux dernières années confirment la position occupée par la "Banque d'Affaires des Particuliers" sur le marché français du conseil patrimonial global, renforcent la présence du métier auprès des particuliers résidents et non résidents sur ses marchés européens et mondiaux et justifient l'objectif de Paribas Asset Management de se situer à moyen terme parmi les tout premiers gérants internationaux de capitaux tant institutionnels que privés.

#### CONSEIL

Par sa connaissance approfondie des sociétés et de leurs besoins, la Banque Paribas a développé depuis de nombreuses années une compétence reconnue en matière de conseil stratégique en opérations de haut de bilan.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, ces activités de conseil ont été regroupées au sein d'un département unique qui intervient internationalement.

Le métier Conseil exerce quatre grandes missions.

##### • Fusions et acquisitions

Bénéficiant de l'expérience sectorielle acquise grâce aux participations industrielles du Groupe, la Banque Paribas est l'un des premiers conseillers français en matière de fusions acquisitions, très active sur les marchés européens. Sa connaissance du tissu économique et de l'environnement lui permet de mener en permanence une réflexion stratégique par secteur et d'identifier pour chaque entreprise cliente les meilleurs partenaires potentiels.

L'internationalisation de son activité s'est accrue en 1993 : près de 60% des opérations de fusions-acquisitions réalisées ont impliqué un partenaire étranger. Au total, la Banque Paribas est intervenue en tant que conseil dans une quarantaine d'opérations, représentant un volume de transactions de plus de 29 milliards de francs français. Cette performance peut être jugée satisfaisante, dans un marché difficile : la récession économique, le coût et la difficulté à obtenir des financements sont à l'origine d'un certain attentisme de la part des investisseurs qui n'est pas favorable aux opérations de rapprochements en Europe.

##### • Conseil financier aux entreprises

Banque des entreprises grandes et moyennes, la Banque Paribas entretient et développe une compétence reconnue dans le domaine du conseil financier aux sociétés. Elle intervient également pour restructurer le passif et renégocier des dettes, comme dans le cas du mandat qui lui a été confié par les banques d'Eurotunnel en 1993. La Banque intervient enfin comme conseil boursier et réglementaire, en développant une forte compétence en matière d'ingénierie et en assurant les offres publiques d'achat ou de vente pour les sociétés cotées. L'année 1993 a été particulièrement active dans ce domaine avec notamment le mandat de conseil pour la fusion SPEP-Schneider.

##### • Conseil financier aux actionnaires

La Banque Paribas conseille également les actionnaires des entreprises. Elle les aide à mieux structurer leur patrimoine en fonction d'objectifs et de contraintes précises : financières, fiscales, juridiques, etc. Compte tenu de sa forte position auprès des moyennes

entreprises et en synergie avec le métier Gestion Privée, la Banque Paribas a poursuivi en 1993 le développement de cette activité en renforçant ses compétences à l'étranger.

##### • Missions de privatisation

La Banque Paribas dispose d'une expérience particulière et ancienne en matière de privatisation tant en France qu'à l'étranger. Dans un marché aujourd'hui en plein essor, elle met son savoir-faire au service des gouvernements et des entreprises d'Etat privatisables ainsi qu'à celui des investisseurs internationaux intéressés par ces nouvelles opportunités.

L'année 1993 a vu la finalisation d'importants mandats en Amérique du Sud (privatisation d'Obras Sanitarias de la Nacion, compagnie en charge de la distribution d'eau à Buenos Aires) et en Europe de l'Est (privatisation de la Banque Slaski, première banque commerciale publique polonaise). La désignation de la Banque Paribas comme conseiller du Gouvernement Français pour la privatisation de l'U.A.P. en janvier 1994 confirme le rôle prééminent que la Banque Paribas est à même de jouer dans ce domaine aussi bien en France qu'à l'étranger où de nouveaux mandats sont en cours de réalisation (Pérou, Venezuela, Russie, ...).

1993 a été pour le métier Conseil une année de mise en place de son organisation : une équipe d'environ 80 professionnels basés principalement à Paris et à Londres centralise désormais toutes les compétences sectorielles, techniques et commerciales nécessaires à la bonne fin des missions de conseil de la Banque. Elle dispose d'antennes dans les principales places financières internationales.

Cette organisation permet à tout moment de confronter une

appréciation économique et financière sectorielle avec une analyse géographique des contraintes et des besoins. Elle permet de créer des liens de confiance privilégiés entre les responsables sectoriels de la Banque et les acteurs économiques concernés.

La spécialisation de ses équipes permet à la Banque Paribas de répondre à des besoins de nature très diverse à travers des solutions optimales et souvent sophistiquées. Sa très forte culture industrielle

favorise des réactions rapides face aux modifications de l'environnement de ses clients, notamment sur le plan technique, commercial ou stratégique, mais également aux niveaux plus spécifiquement financiers, juridiques et fiscaux.

Enfin, l'implantation géographique internationale de la Banque Paribas et la présence sur le terrain d'équipes délocalisées lui permettent de développer des relations étroites avec les milieux

industriels de chaque pays et d'offrir à ses clients sa connaissance des situations économiques et financières les plus diverses.

Le métier Conseil entend poursuivre en 1994 sa stratégie fondée sur des interventions diversifiées et à forte valeur ajoutée. La dimension internationale sera accentuée, avec l'appui des directeurs de territoire de la Banque et le renforcement prévu de la présence des équipes conseil en Asie Chinoise.

## UNE PRÉSENCE MONDIALE

Présente dans près de 60 pays, la Banque Paribas s'appuie sur une base domestique forte (France et Belgique) et met en oeuvre une stratégie d'implantation sélective dans le reste du monde, avec une priorité donnée à l'Europe.

En Europe, dans un contexte économique peu favorable aux activités bancaires classiques, les grandes filiales ont cependant obtenu dans l'ensemble des résultats en amélioration.

C'est le cas notamment en Belgique où les résultats fort satisfaisants de la Banque ont été principalement réalisés par les activités de marché et la Gestion Actif/Passif. Mise en avant dans le plan stratégique, l'activité Gestion Institutionnelle et Privée est en plein développement.

Après un exercice 1992 consacré au renforcement de l'organisation et au recentrage des activités, la Banque Paribas (Suisse) SA, a concentré ses efforts en 1993 sur l'amélioration de sa capacité bénéficiaire. La progression importante du bénéfice résulte largement des activités de marché et de Gestion Institutionnelle et Privée.

La Banque Paribas Luxembourg a vu l'accroissement de sa rentabilité dans ses différentes activités: tous les métiers ont connu

un exercice satisfaisant et notamment l'activité change, la Gestion Institutionnelle et Privée et le Métier Titres.

La Banque Paribas Nederland a poursuivi sa politique d'assainissement de son portefeuille et sa coopération avec le Crédit du Nord. Les revenus des activités de marché et de Gestion Actif/Passif ainsi que ceux de l'activité de Gestion Privée ont été très supérieurs aux prévisions.

Au Royaume-Uni, le regroupement des diverses entités de la Banque a permis une meilleure distribution des produits et des services et une amélioration de la productivité: l'ensemble des activités de la Banque initiées à partir de Londres a généré des résultats records en 1993. En Irlande, Smurfit Paribas a enregistré ses meilleurs résultats depuis sa création. En Allemagne, dans un contexte économique difficile, la Banque a poursuivi sa réorganisation en concentrant ses activités à Francfort et en mettant en place une stratégie de développement plus ciblée et coordonnée, dont les résultats doivent apparaître à moyen terme.

Dans les quatre pays scandinaves (Suède, Danemark, Norvège et Finlande), la Banque a été surtout

présente dans les activités de marché en dirigeant diverses émissions internationales et une nouvelle stratégie commerciale a été mise en place afin d'offrir tous les services financiers de la Banque aux clients locaux.

En Europe du Sud, les résultats sont également satisfaisants: tous les métiers de la Banque ont connu de très bons résultats en Espagne; la succursale italienne a saisi de nombreuses opportunités, notamment dans l'activité sur le marché des titres d'Etat, dans les activités de marché liées aux privatisations et dans le financement de projets. Au Portugal, la filiale Copapor a confirmé sa présence dans les domaines des opérations de fusions et acquisitions, d'évaluations de sociétés dans le cadre des privatisations et dans le domaine du financement de projets; l'activité de financement export a été très active en Turquie et la succursale d'Athènes a réalisé une très bonne année en développant des relations bancaires internationales avec des institutions non-résidentes traitant de l'Euro-Drachme.

En Europe Centrale, la Banque a développé ses activités de conseil et de financement de négoce et de projets.

Aux Etats-Unis, les activités de la Banque Paribas se sont développées à un rythme accéléré et ses performances ont atteint leur plus haut niveau historique. A une très forte croissance des activités de Capital Markets, a répondu la poursuite du développement des activités de banque commerciale spécialisée. Le métier de Gestion Institutionnelle a connu en fin d'année des performances remarquables alors que le Conseil a parachevé la réforme de ses structures. Enfin, la Gestion Actif/Passif a continué de maximiser la gestion des risques de taux sur

l'ensemble de la zone en diversifiant les sources de refinancement. La filiale au Canada a connu une année de transition, marquée par le redéploiement de ses activités commerciales (financement de projets, médias, négoce) dans un contexte économique toujours difficile.

La présence ancienne de la Banque en Amérique du Sud lui a permis de redéployer ses relations dans de nouveaux domaines, notamment les produits de marché, le conseil en privatisation, ou le financement export.

Dans la zone Asie-Pacifique, les différents métiers de la Banque ont développé leur activité de façon très satisfaisante. La Banque a fortement accru sa présence à Singapour, a déposé auprès des autorités malaises une demande d'ouverture d'une succursale et a pris une participation dans une banque commerciale du sultanat de Brunei.

Enfin le Moyen-Orient constitue une cible prioritaire pour le métier de Gestion Institutionnelle et Privée et un potentiel de développement pour les activités de marché.

## ENCOURS SUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Au 31 décembre 1993, les encours de la Banque Paribas sur les professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens) auxquels ont été ajoutées la valeur comptable des gages exercés dans le cadre de mise en jeu des garanties sur des encours de cette nature, et la part du Groupe dans des activités directes de promotion, représentent un total, avant provisions de 14 milliards de francs contre 13,7 milliards de francs en 1992. Ils se décomposent de la façon suivante :

France	8,7 MdF
Grande-Bretagne	0,5 MdF
Suisse	2,2 MdF
Etats-Unis	1,5 MdF
Autres	1,1 MdF
	14,- MdF

Ces chiffres n'incluent pas les opérations de financement des particuliers ni les opérations de crédit consenties à des sociétés non professionnels de l'immobilier même si elles comportent à titre de garantie complémentaire un gage immobilier (par exemple opérations de crédit-bail).

Le taux moyen de couverture de ces encours s'établit au 31 décembre 1993 à 24% contre 25% au 31 décembre 1992 et ce malgré une dotation de 442 millions de francs sur l'exercice. La baisse du taux de provisionnement s'explique par la diminution du stock de provisions consécutive à des cessions d'actifs ou au passage en perte définitive. La couverture sur encours douteux est de 58%.

Outre l'augmentation des encours, la baisse du taux de couverture s'explique par l'utilisation de provisions à l'occasion de cessions de créances en Suisse et d'abandons de créances en France.

## LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA BANQUE

### COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

La Compagnie de Navigation Mixte, holding diversifiée, a connu un bon exercice 1993. En outre, la plupart de ses filiales ont produit de bons résultats: c'est le cas de Via Banque, de Saupiquet, de Hurel Dubois restée bénéficiaire malgré la crise importante du secteur

aéronautique, ou de la Générale de Transport et d'Industrie (GTI). Fichet Bauche a souffert en raison du coût important de sa restructuration, mais devrait améliorer son résultat en 1994.

Allianz Via Holding, qui détient les participations communes de la Compagnie de Navigation Mixte et du Groupe Allianz, a réduit ses pertes de moitié par rapport à 1992

et est sur la voie du redressement. La Compagnie de Navigation Mixte, qui en détient 34%, ne consolide plus ses comptes depuis 1992, en raison du différend qui l'oppose à Allianz.

Le résultat net de la Compagnie de Navigation Mixte, part du Groupe s'élève à 700 millions de francs en 1993 contre 423 millions de francs en 1992, soit une hausse de plus de 65%.

## FINAXA

Finaxa, holding de contrôle d'Axa SA, a vu son exercice 1993 marqué par les événements suivants :

- l'émission par Axa SA d'un emprunt convertible de 3,6 milliards de francs ; l'émission par Equitable de 800 millions de dollars d'obligations convertibles, utilisés en partie lors du rachat à Equitable Life Insurance Society de 61% de la Société Donaldson Lufkin & Jenrette ; Axa SA a participé à hauteur de 2.066 millions de francs à la souscription de cet emprunt ;
- la croissance des cotisations d'assurance de 42,4% provient notamment de la prise en compte de l'activité d'assurance d'Equitable sur l'ensemble de l'exercice 1993. Hors Equitable, la progression des cotisations s'élève à 11,3% et s'explique par une politique de sélection rigoureuse des risques et le lancement de nouveaux produits ;
- les cotisations de réassurance ont augmenté de 34,3% et le résultat consolidé de cette activité a plus que triplé, grâce à la réorientation de la souscription d'Axa RE vers des affaires proportionnelles à l'amélioration générale des tarifs et à la hausse du cours du dollar.

Au total, le résultat net consolidé, hors intérêts minoritaires, de Finaxa s'établit à 639 millions de francs, en augmentation de 18% par rapport à l'exercice précédent.

RÉGIE IMMOBILIÈRE  
DE LA VILLE DE PARIS

La R.I.V.P. est une société anonyme d'économie mixte spécialisée dans la construction et la

gestion de logements sociaux. Les loyers facturés en 1993 se sont élevés à 888 millions de francs contre 839 millions de francs en 1992, soit une progression de 5,8%. La forte hausse du résultat de 31,5% résulte essentiellement de la cession par la société d'un immeuble patrimonial.

Le dividende 1993 sera de 35 F par action, hors avoir fiscal (contre 21,25 F au titre de 1992).

## ERBE

La Société Erbe est contrôlée par le Groupe Frère (avec 53% du capital). Sa principale participation consiste en la détention de 55,77% de Fibelpar, actionnaire de contrôle de la Compagnie Nationale à Portefeuille. La CNP est une société holding cotée, détenue à hauteur de 50% par Fibelpar, elle-même filiale de Erbe.

La CNP est partie prenante aux accords stratégiques passés entre les Groupe Frère (Frère-Bourgeois, Erbe, Fibelpar, CNP) et Desmarais (Power Corporation du Canada, Corporation Financière Power, Power Europe), visant à assurer le contrôle conjoint de Pargesa, GBL et Parfinance.

Outre ce contrôle conjoint, la CNP détient également des participations dans Petrofina (6,5%), Société Générale de Belgique (2,4%), Royale Belge (2,9%), Cobepa (2,7%), Electrafina (2,3%) et Elf Aquitaine (0,5%).

Au cours de l'exercice, CNP a poursuivi ses investissements stratégiques et de diversification. La CNP a notamment acquis en septembre 47,6% du Groupe

Dupuis, actif dans le domaine de l'édition et de l'imprimerie, en partie auprès de Fibelpar.

Les principales opérations réalisées par CNP début 1994 sont l'acquisition de 0,5% de Elf Aquitaine, deux augmentations de capital pour un montant de 7 milliards de francs belges et l'émission de deux emprunts obligataires pour un montant de 3,4 milliards de francs belges.

Le résultat consolidé de la CNP s'établit à 2.763 millions de francs belges contre 2.263 millions de francs belges en 1992.

Elle détient également deux investissements de diversification : 40% de Château Rieussec et 100% de Palais du Vin.

## COMPAGNIE FONCIÈRE

La Compagnie Foncière est une foncière classique dont l'objet est de détenir un patrimoine locatif de bureaux et de centres commerciaux à Paris et en région Parisienne.

L'exercice s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes. Le chiffre d'affaires est en augmentation de 3% à 134 millions de francs en 1993.

Au 31 décembre 1993, le taux d'occupation des immeubles en exploitation appartenant à la compagnie ou à ses filiales Mulhouse-Nord et Antin-Vendôme est supérieur à 95%.

Le résultat net consolidé progresse de 55,6 millions de francs à 58 millions de francs.

Le dividende net par action est en progression de 8,7% et s'établit à 25 francs.

## REVUE FINANCIÈRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Le résultat net consolidé de la Banque Paribas s'établit en 1993 à 3.033 millions de francs et à 2.735 millions de francs hors intérêts minoritaires contre respectivement 1.041 millions de francs et 839 millions de francs en 1992.

La présentation des résultats 1993 tient compte des nouvelles règles de présentation des comptes et a fait l'objet de reclassements de certains éléments de résultats. Les montants indiqués pour l'exercice 1992 ont donc été retraités pour les rendre comparables à ceux de 1993.

PRODUIT GLOBAL  
D'EXPLOITATION

Le produit global d'exploitation, total du produit net bancaire, des résultats sur participations, s'établit à 15.937 millions de francs en progression de 48,7% par rapport à 1992.

La forte progression du produit global d'exploitation peut s'analyser par métier de la façon suivante :

- Les recettes de la Banque Commerciale sont en hausse de 13% pour atteindre 4,7 milliards de francs. Elles incluent une plus-value de cession (330 MF) sur Finance One, participation dans une banque thaïlandaise, détenue par la Banque Paribas. Hors cette plus-value les recettes sont en croissance de plus de 5% en raison notamment de la progression de 20% des recettes des activités spécialisées qui représentent 43% des recettes de ce métier (financement du négoce ; crédits structurés...) alors que les recettes des activités bancaires générales sont en retrait de 4%. Il faut noter que les crédits sont en baisse de 4% et les dépôts de 1% pour atteindre respectivement 177 milliards de francs et 151 milliards de francs.

Géographiquement, les évolutions ont été divergentes avec

une baisse des recettes en France, une stabilité dans le reste de l'Europe et une hausse aux USA et en Asie.

Sur un plan méthodologique, il convient de noter que les marges commerciales, incluses notamment dans la Banque Commerciale en matière de prêts, ne tiennent pas compte d'un résultat éventuel de transformation dans le refinancement des crédits qui relève de la Gestion Actif-Passif. Ces marges commerciales sont calculées comme la différence entre les conditions clientèle et les taux de refinancement existants sur le marché pour des durées et conditions identiques. Les dépôts rémunérés sont traités de façon symétrique, étant précisé que les dépôts non rémunérés sont réputés, dans la détermination des revenus commerciaux, comme placés à court terme sur les marchés monétaires.

- Les recettes du Métier Titres, correspondant aux activités de conservation et services aux émetteurs essentiellement, sont en hausse de 18%. Ces recettes sont localisées pour les 2/3 en France et 1/4 au Luxembourg. La Banque Paribas est classée 1<sup>ère</sup> pour la conservation de valeurs françaises pour le compte de non résidents et la Banque Paribas Luxembourg est le 1<sup>er</sup> agent fiscal sur cette place ; il est dans les 5 premiers au niveau mondial.

- Les recettes des Activités de Marché progressent de 86%, ayant bénéficié d'un environnement extrêmement favorable tant sur le marché des obligations que sur celui des actions. Les recettes sur obligations (37% du total des recettes de marché) ont triplé en 1993 ; les recettes sur actions (23% du total des recettes de marché) ont été multipliées par 2,3 en 1993 avec une forte contribution de tous les

secteurs, primaire, secondaire et produits dérivés. Les recettes sur swaps augmentent de 27% et celles sur le change et les instruments court terme de 25%.

La production nouvelle de swaps s'est élevée à fin 1993 à 214 milliards d'Ecu contre 160 milliards d'Ecu en 1992, le montant du livre de swaps représentant un notionnel de 380 milliards d'Ecu. Ce montant qui traduit la forte activité de la Banque dans ce domaine ne donne pas une image du risque encouru par la Banque. Celui-ci, calculé par la valeur liquidative du portefeuille, représente en fait 5,5 milliards d'Ecu.

La Banque Paribas s'est classée 8<sup>ème</sup> en 1993 sur le marché euro obligataire, 2<sup>ème</sup> sur le marché domestique des obligations et 3<sup>ème</sup> sur le marché primaire actions en France.

- En Gestion Institutionnelle et Privée, la croissance de 29% des recettes (2,05 milliards de francs) est supérieure à la croissance des actifs moyens (+ 21%) en raison essentiellement des commissions de performance. Les recettes de Gestion Institutionnelle progressent de plus de 40%, celles de Gestion Privée et de Gestion Internationale de plus de 20%.

Le montant des actifs gérés s'établit à 267 milliards de francs au 31 décembre 1993 (251 milliards de francs au titre du métier Gestion Institutionnelle et Privée et 16 milliards au titre de la Banque Commerciale).

- Les recettes du métier Conseil sont en retrait d'une année sur l'autre. Le marché a été peu actif en 1993 sans opérations importantes. Au total une quarantaine de transactions ont été réalisées pour un montant global de 29 milliards de francs. Il faut rappeler qu'en 1992 des opérations significatives avaient été réalisées avec des participations du Groupe.

– Les recettes totales de la gestion actif-passif se sont élevées à 3,25 milliards de francs soit plus du double du montant de 1992.

Ces profits proviennent essentiellement de la gestion de position de taux, les résultats sur position de change ne s'élevant qu'à 39 millions de francs.

– L'amélioration du poste structure et éléments hors métiers provient principalement de l'autofinancement et de la trésorerie générée par les résultats de l'exercice.

#### CHARGES D'EXPLOITATION

Du produit global d'exploitation sont déduites les charges générales d'exploitation et amortissements pour former le résultat brut d'exploitation. (6.684 millions de francs contre 3.457 millions de francs en 1992.)

En 1993, les charges se sont établies à 9.253 millions de francs en progression de 27%. Cette croissance se décompose en une progression de 9% due à des éléments non récurrents (tels les provisions pour charges futures d'un plan de retraite anticipée, les changements de méthodes comptables sur la part variable des

rémunérations qui sont désormais rattachées totalement à l'exercice servant de base de calcul...), une progression de 11% de la part variable des rémunérations, et une croissance de 7% pour le solde correspondant à l'inflation, à l'augmentation des effectifs (+ 1,6% en 1993), à l'accroissement de la qualification du personnel et à l'augmentation des charges liées au volume d'activité.

#### PROVISIONS D'EXPLOITATION

Du résultat brut d'exploitation sont déduites les provisions et l'impôt pour arriver au résultat net de 3.033 millions de francs.

En 1993, les provisions d'exploitation se sont établies à 2.557 millions de francs en progression de 37%. Cette dotation se répartit pour 83% sur les risques de crédits domestiques et internationaux, (40% en France, 38% en Europe et 5% pour le reste du monde) et pour 17% sur les risques relatifs aux professionnels de l'immobilier ; la dotation pour risques-pays est nulle en 1993.

– Hors immobilier, la forte croissance des risques en France (multiplication par 2,2) est due à la

crise économique. 45% du total de la dotation concernant des dossiers inférieurs à 10 millions de francs, seuls deux dossiers dépassent 50 millions de francs et sont inférieurs à 100 millions de francs. Les risques internationaux sont en progression de 30% qui se décomposent en une croissance de 42% en Europe et une diminution de 23% dans le reste du monde, essentiellement aux USA et en Asie.

– La dotation sur les risques relatifs aux professionnels immobiliers est en forte baisse.

– Les encours risques-pays ont diminué de plus de 1 milliard de francs grâce à des cessions intervenues principalement au 2<sup>ème</sup> semestre. Le taux de couverture du portefeuille non assuré, est de 39%. Sa valeur comptable nette est aujourd'hui de 1,9 milliards de francs. Les encours de risques-pays couverts par la police d'assurance qui garantit à son terme en mars 2010 le remboursement de 67% des encours actuels en valeur nominale s'élèvent à 5,9 milliards de francs. Les provisions de 3,3 milliards de francs s'appliquent à la partie non garantie des créances incluses dans le contrat d'assurance ainsi qu'aux autres risques et représentent un taux de couverture global de 65%.

#### COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

(en millions de francs)	1993	1992	Variation
Produit global d'exploitation	15.937	10.715	+ 48,7 %
Charges générales d'exploitation et amortissements	(9.253)	(7.258)	+ 27,5 %
Résultat brut d'exploitation	6.684	3.457	+ 93,3 %
Dotations aux provisions	(2.557)	(1.873)	+ 36,5 %
Impôts sur les sociétés	(1.094)	(543)	x 2,-
Résultat net	<b>3.033</b>	<b>1.041</b>	<b>x 2,9</b>
Résultat net part du groupe	<b>2.735</b>	<b>839</b>	<b>x 3,3</b>

#### ANALYSE PAR MÉTIER DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION

(en milliards de francs)	1993	1992	Variation
Banque commerciale	4,74	4,19	+ 13,- %
Titres (*)	0,33	0,28	+ 18,- %
Activités de marché	4,87	2,62	+ 86,- %
Gestion Institutionnelle et Privée	2,05	1,59	+ 29,- %
Conseil	0,15	0,35	- 59,- %
Gestion Actif-Passif	3,25	1,54	+ 112,- %
Structure et éléments hors métiers	0,55	0,15	N.S.
<b>Produit global d'exploitation</b>	<b>15,94</b>	<b>10,72</b>	<b>+ 49,- %</b>

\* Conservation, service aux émetteurs.

#### ANALYSE DES PROVISIONS

(en milliards de francs)	1993	1992	Variation
Risques France hors immobilier	1,00	0,45	x 2,2
Risques internationaux hors immobilier	1,12	0,86	+ 30,- %
Risques immobiliers	0,44	0,81	- 46,- %
• France	0,23	0,55	- 58,- %
• Autres pays	0,21	0,26	- 20,- %
Risques pays	-	-0,25	N.S.
<b>Total des provisions</b>	<b>2,56</b>	<b>1,87</b>	<b>+ 37,- %</b>

## LA BANQUE ET SON PERSONNEL

Les effectifs de la Banque Paribas en France ont connu une diminution sensible passant de 3394 à fin décembre 1992 à 3268 à fin décembre 1993, soit une baisse de 126 personnes.

Au niveau mondial de la Banque consolidée, en tenant compte du personnel local des succursales à l'étranger et du personnel propre aux filiales françaises et étrangères, les effectifs bruts comprennent 9051 personnes à fin décembre 1993 contre 8905 à la fin de l'année précédente, soit une hausse de 146 personnes.

Parmi les événements concernant la vie sociale en France en 1993, il convient de relever :

- la négociation puis la mise en place d'un nouveau régime de retraites pour la profession bancaire et conséquemment pour la Banque Paribas. Des dispositions sont progressivement adoptées pour améliorer l'accord conclu au plan professionnel.

- En matière de gestion de personnel, un effort sensible a été effectué pour que la campagne d'appréciations en 1993 soit une réussite avec création d'un nouveau support, formation des responsables aux entretiens, diffusion du guide d'appréciation à l'ensemble du personnel. Le taux de retours a ainsi approché les 90%.

Par ailleurs, la mobilité a été améliorée par l'utilisation d'un support spécifique "les petites annonces de Paribas", dans lequel sont parues 90 propositions de postes.

En ce qui concerne l'évolution de l'emploi et le temps de travail, on peut souligner les éléments suivants :

- Une active politique de pré-retraite menée en 1993 a permis le départ dans de bonnes conditions financières de 130 collaborateurs.

- Les réflexions se sont poursuivies avec les partenaires sociaux sur les formules d'aménagement du temps de travail et le développement du temps partiel,

qui peut être l'un des moyens d'ajustement des effectifs au volume d'activité. Dans ce cadre ont été relancés le travail à mi-temps par binôme et le travail sur 4 jours 1/2.

- La Banque s'est engagée en 1993 dans une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi. Les premiers mois ont été consacrés à la mise en place d'une méthode ainsi qu'à l'analyse des emplois dans les back-offices France jusqu'à fin 1994.

La Banque a participé au plan national favorisant l'insertion des jeunes en proposant à 35 étudiants ou jeunes à la recherche d'emploi de travailler pendant un an à 2 ans selon une formule avec alternance entre formation externe et travail à la Banque Paribas.

En matière de politique contractuelle ou d'amélioration des avantages sociaux, on peut signaler une modification importante du régime des congés avec simplification d'une part (31 jours pour tous) et possibilités de report/épargne des congés non pris d'autre part.

Par ailleurs, des améliorations significatives ont été apportées aux conditions de prêts immobiliers, prêt voiture et prêt social ainsi qu'au barème d'abondement du plan d'épargne auquel adhère 80% du personnel.

La politique de formation s'est poursuivie en 1993 selon les axes prioritaires définis :

- Développement des capacités des commerciaux à promouvoir tous les métiers de la banque. Cinq séminaires internationaux de trois jours se sont tenus, organisés pour les CRC, avec le DAC et les métiers (120 stagiaires venus du monde entier y ont participé).

- Renforcement des compétences des secteurs back office et fonctionnels. A cette fin, le catalogue a été refondu et enrichi de présentations globales, et le module des 250 heures réaménagé.

- Amélioration des capacités manageriales. Quinze séminaires de deux jours ont été organisés cette année, dont trois à l'étranger.

- Poursuite de l'action internationale. Deux faits attestent du chemin parcouru :

- la création, à l'échelon européen, d'un comité européen de formation réunissant filiales et succursales, et la mise en place concomitante d'un catalogue de 9 modules destinés à "tourner" dans les implantations ;

- la croissance spectaculaire du nombre de stagiaires étrangers ayant suivi des formations à Paris ; si l'on additionne les séminaires CRC et le Young Executive Program, le nombre des participants venus d'Amérique et d'Asie s'élève respectivement à 30 et 29 en 1993. Un résultat tangible mais encore insatisfaisant.

Au total, 2800 personnes ont suivi une action de formation en 1993 à la Banque Paribas.

La mise en place des métiers au sein de la Banque Paribas dans l'ensemble du monde a amené la gestion des ressources humaines à se globaliser et commencer à harmoniser les pratiques des différentes DRH des filiales et succursales étrangères. Un fichier mondial des cadres de la Banque Paribas a été constitué et a servi de base à la politique de rémunération menée au titre de 1993.

En dehors de plusieurs contacts bilatéraux, une rencontre mondiale des responsables des ressources humaines a eu lieu en France en mai 1993, avec, parmi ses buts suivis d'effets immédiats, la mise en commun des politiques en terme d'entretien d'appréciation des performances et de fixation des responsabilités et des objectifs.

D'autre part plusieurs actions de recrutement ont été menées conjointement en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et en Italie.

## ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

L'organisation globale par métier de la Banque Paribas a été décidée à la mi-1992 et mise en place dès 1993. Cette mise en place a été très rapide et est aujourd'hui effective. Cette nouvelle organisation, longuement préparée, correspond à la réalité des marchés et aux besoins des clients.

La maîtrise des risques a été en 1994 et restera en 1994 l'un des objectifs essentiels de la Banque Paribas, qu'il s'agisse de la maîtrise

des risques de crédit, des risques de marché, notamment pour les produits dérivés, des risques déontologiques pour les activités de gestion institutionnelle et privée ou des risques industriels.

L'environnement dans lequel nous opérerons en 1994 devrait rester dans l'ensemble relativement favorable pour les activités de la Banque. Sauf krach boursier ou nouvelle crise du pétrole, l'un ou l'autre difficile à prévoir, en 1994, la

croissance devrait se poursuivre aux Etats-Unis et dans une bonne partie de l'Amérique latine ainsi qu'en Asie chinoise, et, pour l'Europe, en Grande-Bretagne. Même si les perspectives de reprise de l'économie japonaise sont médiocres, la croissance dans le reste du monde et l'absence de tensions inflationnistes devraient permettre un développement du commerce international et des marchés des capitaux qui sont deux des moteurs de notre activité.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 1993

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Paribas, tels qu'ils sont présentés aux pages 20 à 53,
- les vérifications du rapport sur la gestion du groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1993.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Comme indiqué dans le rapport du Directoire et l'annexe (note 1), les comptes consolidés de la Banque Paribas ont été modifiés dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1993 de la Directive européenne sur les établissements de crédit. Les comptes comparatifs au 31 décembre 1992 et 1991 ont été reclassés selon ce nouveau format, ces reclassements n'ayant aucune incidence sur le résultat net et les fonds propres consolidés.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

## 2. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Le 25 mars 1994

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU ERNST & YOUNG Audit  
BDA Département d'HSD-CJ

Jacques MANARDO

Antoine BRACCHI

## COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions de francs)	Notes	1993	1992	1991
Intérêts et produits assimilés	3	47 762	49 354	46 456
Intérêts et charges assimilées	4	- 47 211	- 49 151	- 45 903
Commissions nettes	5	2 089	1 960	2 122
Produits nets sur opérations financières et diverses	6	12 663	8 222	7 936
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>15 303</b>	<b>10 385</b>	<b>10 611</b>
Autres revenus nets		126	91	- 83
Cessions d'immeubles et de titres de participation	8	458	276	505
Dotations et reprises de provisions sur titres de participation		- 384	- 457	- 155
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	9	434	420	273
<b>PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>		<b>15 937</b>	<b>10 715</b>	<b>11 151</b>
Charges générales d'exploitation	10	- 8 512	- 6 715	- 6 496
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		- 645	- 458	- 414
Amortissement des écarts d'acquisition	11	- 96	- 85	- 97
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 684</b>	<b>3 457</b>	<b>4 144</b>
Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation	12	- 2 557	- 1 873	- 5 082
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>4 127</b>	<b>1 584</b>	<b>- 938</b>
Impôt sur les sociétés	13	- 1 094	- 543	- 627
<b>RESULTAT NET GLOBAL</b>		<b>3 033</b>	<b>1 041</b>	<b>- 1 565</b>
Intérêts minoritaires		- 298	- 202	- 216
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>2 735</b>	<b>839</b>	<b>- 1 781</b>

La présentation des états financiers ayant été modifiée en 1993, les années antérieures ont été retraitées pour en permettre la comparaison.

## BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de francs)	Notes	31-12 1993	31-12 1992	31-12 1991
<b>ACTIF</b>				
Opérations de trésorerie et interbancaires	14	207 727	189 216	167 968
Opérations avec la clientèle	15	176 877	184 672	181 342
Opérations de crédit-bail	16	1 259	737	657
Titres reçus en pension livrée	18	223 169	77 170	51 194
Titres de transaction	19	157 557	84 109	62 709
Titres de placement	20	89 557	73 593	63 981
Titres d'investissement	21	44 111	47 174	47 354
Autres comptes d'opérations sur titres	23	24 498	9 459	9 318
Titres de participation	24	4 596	4 412	5 274
Part dans l'actif net des sociétés mises en équivalence	25	11 258	11 479	2 831
Immobilisations	26	6 015	5 339	3 418
Ecarts d'acquisition	27	1 199	1 329	1 201
Comptes de régularisation et divers	28	41 432	34 555	26 346
<b>Total de l'actif</b>		<b>989 255</b>	<b>723 244</b>	<b>623 593</b>
<b>PASSIF</b>				
Opérations de trésorerie et interbancaires	29	334 595	271 469	273 893
Opérations avec la clientèle	30	150 961	152 536	155 986
Titres donnés en pension livrée	31	260 495	91 921	33 182
Titres de transaction	32	70 165	22 982	3 977
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	33	83 470	97 330	81 919
Autres comptes d'opérations sur titres	34	25 160	23 187	28 316
Comptes de régularisation et divers	35	35 479	39 116	32 618
Dettes subordonnées	36	6 529	5 642	4 178
Fonds propres consolidés		19 368	18 020	11 089
• Part du groupe		16 162	15 520	9 266
• Part des minoritaires		3 206	2 500	1 823
Résultat consolidé		3 033	1 041	- 1 565
• Part du groupe		2 735	839	- 1 781
• Part des minoritaires		298	202	216
<b>Total du passif</b>		<b>989 255</b>	<b>723 244</b>	<b>623 593</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS-BILAN</b>	41			

La présentation des états financiers ayant été modifiée en 1993, les années antérieures ont été retraitées pour en permettre la comparaison.

## VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions de francs)	Fonds propres du Groupe			Part des intérêts minoritaires	Total
	Capital émis	Réserves et bénéfices non distribués	Total		
SOLDE AU 31 DECEMBRE 1990	2 223	6 786	9 009	1 738	10 747
Résultat net 1990		631	631	224	855
Distribution au titre de 1990		- 390	- 390	- 86	- 476
Solde au 1er janvier 1991	2 223	7 027	9 250	1 876	11 126
• Différence de conversion		16	16	16	32
• Variations de structure				(69)	(69)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 1991	2 223	7 043	9 266	1 823	11 089
Résultat net 1991		- 1 781	- 1 781	216	- 1 565
Distribution au titre de 1991		- 298	- 298	- 123	- 421
Solde au 1er janvier 1992	2 223	4 964	7 187	1 916	9 103
• Augmentation de capital :					
– Apports partiels d'actifs de la Compagnie Financière de Paribas et de la Société de Participations Financières Paribas	2 024	6 071	8 095	575	8 670
– Absorption de la Compagnie Centrale de Financement	15	41	56		56
• Différence de conversion		182	182	- 1	181
• Variations de structure				10	10
SOLDE AU 31 DECEMBRE 1992	4 262	11 258	15 520	2 500	18 020
Résultat net 1992		839	839	202	1 041
Distribution au titre de 1992		- 313	- 313	- 139	- 452
Solde au 1er janvier 1993	4 262	11 784	16 046	2 563	18 609
• Différence de conversion		116	116	- 22	94
• Variations de structure				665	665
SOLDE AU 31 DECEMBRE 1993	4 262	11 900	16 162	3 206	19 368

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la BANQUE PARIBAS sont établis conformément aux dispositions du règlement du 27 novembre 1985 du Comité de Réglementation Bancaire modifié par le règlement 91-02 du 16 janvier 1991 et applicable aux comptes consolidés des établissements de crédit, avec des particularités pour la présentation des comptes décrite en note 2 A). Les bilans et comptes de résultats dans la forme détaillée qui résulte de la stricte application des textes réglementaires sont présentés en note 44.

## A) PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas de caractère significatif sont exclues du champ de consolidation.

## a) Sociétés intégrées globalement

Sont intégrées globalement les banques, établissements et holdings financiers contrôlés à au moins 50% par le Groupe, soit directement, soit par l'intermédiaire des sociétés déjà intégrées globalement.

## b) Sociétés mises en équivalence

Sont mises en équivalence les sociétés dans lesquelles le Groupe Banque Paribas détient une participation comprise entre 20 et 50%, à condition que celle-ci lui assure une influence réelle et durable sur la gestion.

## c) Principales variations de périmètre

Le périmètre n'a pas subi de modifications notables en 1993.

En 1992, les variations significatives de périmètre correspondent à la consolidation par mise en équivalence de la Compagnie de Navigation Mixte et de Finaxa et à l'intégration globale de la Compagnie Foncière suite à l'apport de ces sociétés à la Banque Paribas par la Compagnie Financière de Paribas et par la Société de Participations Financières de Paribas.

## B) DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les comptes de toutes les sociétés consolidées ont été arrêtés au 31 décembre.

## C) ECARTS D'ACQUISITION

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans l'entreprise consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de l'entreprise est, après analyse, répartie entre corrections de valeur des

éléments du bilan de l'entreprise consolidée et un écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif sous une rubrique propre et les écarts d'acquisition négatifs sont inclus au passif dans le poste Comptes de régularisation. Ils font l'objet d'un amortissement ou d'une reprise au compte de résultat selon un plan préalablement fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs de l'acquisition et qui ne peut en aucun cas excéder quarante ans. Il est en général appliqué une durée de 20 ans pour les banques et de 10 ans pour les sociétés spécialisées dans les activités de marché.

## D) RETRAITEMENTS ET OPERATIONS RECIPROQUES

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées peuvent faire l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après.

Après cumul des bilans et comptes de résultats, les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminés.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

## A) PRESENTATION DES COMPTES

La nouvelle réglementation comptable décrite en note 1, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1993 et associée aux spécificités de présentation retenues par le Groupe Paribas, a conduit à redéfinir le format de présentation du bilan et du compte de résultat. Les principaux changements par rapport à l'exercice précédent sont décrits ci-après.

## Au bilan :

– les intérêts courus à recevoir et à payer ne sont plus inclus dans les comptes de régularisation mais sont rattachés aux postes d'actif et de passif concernés ;

– les bons du Trésor et valeurs assimilées sont regroupés avec les autres titres à revenu fixe dans les catégories de portefeuille auxquelles ils appartiennent (titres de transaction, de placement ou d'investissement) ;

– les titres reçus ou donnés en pension livrée apparaissent comme une catégorie distincte des opérations sur titres ;

– les valeurs reçues ou données en pension sont classées selon la nature de la contrepartie avec les opérations sur établissements de crédit et les opérations avec la clientèle.

– les immobilisations en location simple, auparavant incluses dans les immobilisations, sont regroupées avec les opérations de crédit-bail et assimilées

– les provisions pour risques pays ne sont plus déduites des crédits clientèle à l'actif mais inscrites au passif, dans le poste Comptes de régularisation, provisions et divers.

Le compte de résultat est présenté sous une forme simplifiée avec les soldes intermédiaires suivants :

– le produit global d'exploitation qui, outre le produit net bancaire, inclut les produits accessoires, les résultats de cession et les provisions sur titres de participation et immeubles, ainsi que la totalité de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (hors amortissement des écarts d'acquisition chez les sociétés détentrices) ;

– le résultat brut d'exploitation obtenu après prise en compte des charges générales d'exploitation et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition ;

– le résultat courant avant impôt obtenu après déduction des dotations nettes de reprises aux provisions d'exploitation ;

– le résultat net global obtenu après prise en compte de la charge d'impôt et, lorsqu'il y a lieu, des résultats exceptionnels.

Les comptes des exercices antérieurs ont été retraités pour en permettre la comparaison.

## B) CONVERSION DES COMPTES ET ETATS FINANCIERS EN DEVICES

a) Les créances et dettes libellées en devises figurant au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les plus ou moins-values non réalisées qui en résultent étant enregistrées dans le compte de résultat.

b) Les bilans des sociétés et succursales étrangères sont convertis en francs français aux cours de fin d'exercice et les comptes de résultat aux cours moyens de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés directement dans les fonds propres consolidés.

## C) IMMOBILISATIONS

### a) Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et les droits au bail sont pris en charge dès le premier exercice, et les logiciels sont amortis sur une période de 12 mois à partir de la date de mise en service.

Les frais d'augmentation de capital des filiales constituent une charge de l'exercice ; ceux de la Banque Paribas sont imputés, nets de l'économie d'impôt correspondante, sur les primes d'émission.

Les primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ainsi que les frais occasionnés par ces émissions sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts.

Jusqu'au 31 décembre 1991, ces frais étaient pris en charge en totalité dans l'exercice d'émission. Ce changement de méthode a un impact non significatif sur les résultats de 1992.

### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix de revient ou, pour les sociétés françaises, à la valeur retenue lors de la réévaluation légale de 1978. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les immeubles sont généralement amortis sur 30 ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur 10 ans, le matériel informatique sur 3 ans.

## D) OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés sur une base financière.

## E) TITRES, BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES

La méthode de comptabilisation et d'évaluation des titres, bons du Trésor et valeurs assimilées dépend de l'intention du gestionnaire lors de leur acquisition.

Ils sont classés comme :

– titres de transaction quand l'intention est de les revendre ou les racheter, ou de les placer auprès de la clientèle, après une courte période de détention et s'il existe un marché liquide permettant une valorisation objective en fonction des taux de marché. Les obligations et les bons détenus au titre de la protection contre les risques de taux liés aux opérations d'échange de taux ou à des contrats d'instruments financiers à terme sont classés dans cette catégorie.

– titres de placement lorsqu'ils ont été acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value avec l'intention de les détenir pour une période de plus de six mois. Cette catégorie comprend les obligations non placées à l'issue des opérations d'émission, les titres de transaction détenus depuis plus de six mois, les parts de SICAV et fonds communs de placement.

– titres d'investissement (seulement titres à revenu fixe) lorsque l'intention est de les détenir de façon durable en principe jusqu'à l'échéance et pour lesquels il existe des ressources de financement de durée équivalente ou une couverture du risque de taux.

Les titres de transaction sont entrés en comptabilité à leur prix d'acquisition y compris les frais d'achat et les éventuels intérêts courus. A la clôture de l'exercice, les titres non vendus ou vendus à découvert sont évalués au prix de marché et le solde global résultant de variations de cours est porté au poste "solde des opérations sur titres de transaction", inclus dans les produits nets sur opérations financières et diverses. Ce poste comprend également les dividendes encaissés et le solde net des résultats de cession.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'achat ou éventuels coupons courus. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes résultant de la comparaison entre valeur de marché et valeur comptable font l'objet de provisions ligne à ligne ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Pour les titres non cotés, la valeur de marché correspond à la valeur probable de négociation. Dans le cas des obligations à coupon zéro, la différence entre le prix d'achat ou d'émission et le prix de remboursement est enregistrée prorata temporis au compte de résultat par application du taux de rendement annuel sur le nombre de jours de la période ; la contrepartie est enregistrée en comptes de régularisation.

Les titres d'investissement sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'achat ou éventuels coupons courus. Lorsque la valeur comptable de ces obligations est différente de la valeur de remboursement, l'écart ainsi constaté est amorti prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêt, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre la valeur de marché et la valeur nette comptable, sans préjudice des provisions à constituer s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur de titres.

## F) TITRES ACHETES OU VENDUS À REMERE

Les titres vendus à réméré ne figurent plus à l'actif du bilan. Toutefois, lorsque ces titres, dont la dépossession est annulée lors du dénouement du réméré, présentent à la date d'arrêt une moins-value latente par rapport à leur prix de revient, cette moins-value est provisionnée. Les coupons courus et les frais sont normalement rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Les titres achetés à réméré font l'objet d'un traitement symétrique.

## G) TITRES DONNES OU RECUS EN PENSION LIVREE

Les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire.

Les frais relatifs aux titres donnés et reçus sont rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie des portefeuilles-titres dont ils sont issus (transaction ou placement).

## H) TITRES DE PARTICIPATION

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi, les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient ou, dans les sociétés françaises, à leur valeur retenue lors de la réévaluation légale de 1978. Pour les acquisitions entraînant des frais exceptionnels et importants le prix de revient inclut des frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, afin de déterminer les dépréciations éventuelles à constater, il est procédé à une évaluation de ces titres soit sur la base de l'actif net de la société corrigé des plus ou moins-values latentes et de sa capacité bénéficiaire, soit sur la base de leur valeur boursière. Les titres de participation sont comptabilisés en fin d'exercice au plus bas du prix de revient ou de cette évaluation.

## I) PROVISIONS D'EXPLOITATION

Des provisions affectées sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter soit du non-recouvrement total ou partiel de créances douteuses, soit de la mise en jeu d'engagements hors-bilan. Elles sont évaluées en fonction des risques réels connus lors de l'arrêt des comptes.

Sont également constituées des provisions pour risques pays qui s'appliquent à l'ensemble des risques situés dans les pays ayant obtenu ou sollicité un rééchelonnement de leur dette ou ayant interrompu tout paiement au titre de leur endettement. Ces risques comprennent à la fois les encours de crédit, les titres et les garanties données.

Les provisions affectées à des créances douteuses sont classées en déduction des postes d'actif. Les provisions pour engagements hors-bilan et pour risques pays sont

classées au passif ainsi que celles qui couvrent des risques déterminés en fonction des perspectives d'évolution de certains secteurs économiques et qui ne sont pas nécessairement affectées à des créances individualisées.

#### J) PROVISIONS ASSIMILEES A DES RESERVES

Sont assimilées à des réserves, les provisions qui ne couvrent aucun risque latent d'exploitation et peuvent avoir été constituées pour satisfaire des dispositions réglementaires ou fiscales. Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont incorporées à la situation nette. Les mouvements de l'exercice ne sont pas considérés comme des dotations ou des reprises au compte de résultat mais comme des affectations du résultat.

#### K) RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé à partir du nombre moyen d'actions en circulation. Le nombre moyen d'actions est déterminé en considérant que les actions nouvelles sont créées à la date de la mise à disposition des fonds pour des augmentations de capital contre espèces et à la date de valeur de l'opération pour les fusions ou les apports. Les actions créées à l'occasion du réinvestissement du dividende sont réputées émises au 1<sup>er</sup> janvier.

#### L) PRODUIT NET BANCAIRE

a) Opérations de trésorerie ou interbancaires et avec la clientèle

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont en revanche enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts. Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultat dès la clôture de l'émission.

b) Obligations et autres titres à revenu fixe.

Les revenus sur obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts courus correspondant à la durée de détention effective de ces obligations au cours de l'exercice.

c) Revenus des titres de participation et autres titres à revenu variable.

Les revenus d'actions comprennent les dividendes et les acomptes sur dividendes encaissés ou mis en paiement avant la date d'arrêté ainsi que les retenues à la

source afin que les produits comptabilisés correspondent aux coupons déclarés. Dans le cas des sociétés françaises, est également inclus l'avoir fiscal attaché aux dividendes qui suivent le régime ordinaire.

#### M) RESULTATS SUR OPERATIONS DE CHANGE

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant de la fin de l'exercice. Les opérations de change à terme sont évaluées :

– pour les opérations couvertes, au cours du comptant de la fin de l'exercice avec, à la conclusion du contrat, un enregistrement de reports ou déports amortis prorata temporis dans les résultats,

– pour les autres opérations, au cours du terme restant à courir en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont enregistrés au compte de résultat.

#### N) RESULTATS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

La Banque Paribas, intervient sur l'ensemble des marchés d'instruments financiers à terme ; ces interventions peuvent être classées selon les deux catégories suivantes :

– celles dites "activité de transaction" dont l'objectif est d'arbitrer des cours acheteur/vendeur vis-à-vis de la clientèle ou des contreparties de marché, ce qui implique une rotation rapide des opérations et un volume limité des positions résiduelles.

– celles, dites de "gestion de trésorerie", effectuées dans le cadre de la gestion des positions de taux et de change liées aux actifs et passifs du groupe, y compris les opérations de couverture affectée.

La détermination des résultats sur les instruments financiers à terme est fonction de la nature des interventions et de la nature des marchés. Ces instruments se négocient sur des marchés organisés ou assimilés et sur des marchés de gré à gré. Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes, ou lorsque les cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.

Pour l'activité de transaction, il est procédé à la réévaluation au prix de marché des opérations conclues

"ferme" (tels les accords futurs de taux) et des opérations conditionnelles (tels les accords de taux plafond ou plancher), négociées en francs et en devises. Si ces instruments sont négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. La valeur de marché s'applique également aux opérations d'échange de taux ou de devises (swaps) traitées dans le cadre de cette activité ; la valeur de marché est alors fondée sur l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie futurs et prend en compte un ajustement de risques de contrepartie et de valeur actuelle des charges afférentes aux contrats. Dans le cas des autres opérations traitées de gré à gré sur des marchés non liquides, les gains potentiels sont portés en compte d'attente et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour pertes et charges ; lors du dénouement, les gains et pertes réels sont pris en résultat.

La gestion de trésorerie est généralement exercée au travers d'instruments de gré à gré dont les produits et les charges sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat ; lorsque sont utilisés des instruments sur marché organisé, le résultat de la période correspond à la variation de la valeur de marché ; dans le cas d'instruments affectés à des opérations de couverture la règle de prise en compte des résultats est symétrique à celle de l'élément couvert.

Tous les produits et charges dérivés de ces opérations figurent en compte de résultat pour leur montant net dans les Produits nets sur opérations financières et diverses sur la ligne "solde des opérations sur instruments financiers à terme" à l'exception de ceux sur opérations de couverture affectée contractées dans le cadre de la gestion de trésorerie qui sont inscrits dans les Intérêts et produits ou charges assimilés relatifs aux éléments couverts.

#### O) CHARGE D'IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt comprend :

• l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent,

• l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des ajustements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. L'option permettant un calcul partiel sur la réserve financière des opérations de crédit-bail, autorisée par la Commission Bancaire depuis 1989, n'a pas été utilisée. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

#### P) ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

a) Régimes de retraite obligatoires

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe Banque Paribas exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge dans la période de leur versement et versées à des organismes de retraite qui gèrent ensuite le paiement des pensions. En vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque Paribas ne sera plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994, affiliée à une caisse de retraite bancaire mais aux caisses ARRCO-AGIRC du régime général obligatoire. A la suite de cet accord, il subsiste pour la Caisse de retraite des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, à terme lorsqu'ils seront eux-mêmes en retraite, des agents en activité au 31 décembre 1993. Sur la base des données disponibles à ce jour, il apparaît que la Caisse de retraite n'aura plus à appeler des cotisations complémentaires pour financer ces engagements.

b) Autres engagements

Il existe des plans de retraite complémentaires qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées et sont soit couverts par des contrats d'assurance, soit provisionnés lorsque les salariés font valoir leurs droits de départ à la retraite. Pour le personnel en activité non couvert par un contrat d'assurance, il n'est pas constitué de provisions au titre des droits acquis. De plus, les indemnités de départ, calculées en fonction de l'ancienneté des salariés, sont soit prises en charge lors de leur versement, soit couvertes par des contrats d'assurance.

## 3. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

(en millions de francs)	Note	1993	1992	1991
Opérations avec les établissements de crédit		20 664	18 992	19 315
Opérations avec la clientèle		14 330	18 633	18 173
Obligations et autres titres à revenu fixe		12 120	10 918	8 395
Revenu des titres à revenu variable				
• Actions et autres titres à revenu variable		93	70	159
• Participations et autres titres de l'activité de portefeuille		206	246	190
Opérations de crédit bail et assimilées		216	162	224
Autres intérêts et produits assimilés		133	333	0
<b>Total</b>	<b>39 b)</b>	<b>47 762</b>	<b>49 354</b>	<b>46 456</b>

## 4. INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

(en millions de francs)	1993	1992	1991
Opérations avec les établissements de crédit	-30 176	-28 547	-25 167
Opérations avec la clientèle	-8 214	-11 122	-11 622
Obligations et autres titres à revenu fixe	-8 244	-9 047	-8 301
Dettes subordonnées	-447	-348	-446
Opérations de crédit bail et assimilées	-130	-86	-70
Autres intérêts et charges assimilées	0	-1	-297
<b>Total</b>	<b>-47 211</b>	<b>-49 151</b>	<b>-45 903</b>

## 5. COMMISSIONS

(en millions de francs)	1993	1992	1991
<b>Commissions (Produits)</b>			
• Opérations avec les établissements de crédit	93	113	N.D. *
• Opérations avec la clientèle	1069	977	N.D. *
• Opérations sur titres	773	1 018	N.D. *
• Opérations de change	100	19	N.D. *
• Engagements sur titres	404	424	N.D. *
• Opérations sur instruments financiers à terme	317	28	N.D. *
• Prestations de service pour compte de tiers	1 225	638	N.D. *
<b>Sous-total</b>	<b>3 981</b>	<b>3 217</b>	<b>2 867</b>

\*ventilation non disponible

(en millions de francs)	Note	1993	1992	1991
<b>Commissions (Charges)</b>				
• Opérations avec les établissements de crédit		-167	-109	N.D. *
• Opérations avec la clientèle		-94	-79	N.D. *
• Opérations sur titres		-520	-337	N.D. *
• Opérations de change		-141	-79	N.D. *
• Engagements sur titres		-129	-223	N.D. *
• Opérations sur instruments financiers à terme		-667	-146	N.D. *
• Prestations de service pour compte de tiers		-174	-284	N.D. *
<b>Sous-total</b>		<b>- 1892</b>	<b>-1 257</b>	<b>-745</b>
<b>Total</b>	<b>39 b)</b>	<b>2 089</b>	<b>1 960</b>	<b>2 122</b>

## 6. PRODUITS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES ET DIVERSES

(en millions de francs)	Note	1993	1992	1991
<b>Produits nets sur opérations financières</b>				
• Solde des opérations sur titres de transaction		10 814	5 335	6 111
• Solde des opérations sur titres de placement		1 526	583	973
• reprises de provisions nettes sur titres de placement		308	117	909
• plus values nettes de cession sur titres de placement		1 218	466	64
• Solde des opérations de change		2 075	301	966
• Solde des opérations sur instruments financiers		-2 044	1 854	-349
<b>Sous-total</b>		<b>12 371</b>	<b>8 073</b>	<b>7 701</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-330</b>	<b>-602</b>	<b>-174</b>
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>		<b>622</b>	<b>751</b>	<b>409</b>
<b>Total</b>	<b>39 b)</b>	<b>12 663</b>	<b>8 222</b>	<b>7 936</b>

## 7. IMPACT SUR LE RESULTAT DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en millions de francs)	1993	1992	1991
Résultat net sur instruments financiers de couverture inclus dans les intérêts et produits ou charges assimilés	-560	-380	-113
Solde net des autres opérations sur instruments financiers inclus dans les produits nets sur opérations financières et diverses	-2 045	1 854	-267
<b>Total</b>	<b>-2 605</b>	<b>1 474</b>	<b>-380</b>

\* ventilation non disponible

La ventilation de ces résultats en fonction de la nature des instruments et de la nature des interventions (activités de transaction et de gestion de trésorerie) est présentée ci-après, étant entendu que la partie du résultat de ces activités liée aux opérations sur les marchés physiques est comprise soit dans les gains nets sur titres de transactions ou opérations de change, soit dans les produits ou charges d'intérêt.

(en millions de francs)	Activité de transaction	Gestion de trésorerie	1993	1992	1991
<b>OPERATIONS FERMES</b>					
- Opérations sur marchés organisés Contrats à terme (Taux, change, actifs financiers)	-39	35	-4	582	321
- Opérations de gré à gré Accords de taux futurs	39	-149	-110	-35	-9
Swaps	89	-572	-483	-891	-1 017
Autres	-35	75	40	-110	43
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>					
- Opérations sur marchés organisés Options de taux	-384	1	-383	25	-42
Options de change	-943	-	-943	504	-142
Autres	-124	-	-124	-	-
- Opérations de gré à gré Contrats de taux plafond et plancher	949	-123	826	622	251
Swaptions et options (taux, change et autres)	-1 442	18	-1 424	777	215
<b>Total</b>	<b>-1 890</b>	<b>-715</b>	<b>-2 605</b>	<b>1 474</b>	<b>-380</b>

#### 8. CESSION D'IMMEUBLES ET DE TITRES DE PARTICIPATION

(en millions de francs)	1993	1992	1991
Résultat sur cession de titres de participation et de titres de filiales consolidées	443	271	183
Résultat sur cessions d'immeubles	15	5	322
<b>Total</b>	<b>458</b>	<b>276</b>	<b>505</b>

En 1993, les résultats de cession s'expliquent, pour les montants les plus significatifs, par les cessions de Finance One, et Métropole S.A. pour un montant total de 395 millions de francs.

#### 9. PART DANS LE RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

(en millions de francs)	1993	1992	1991
Banques et sociétés financières	421	408	273
Sociétés industrielles et commerciales	13	12	-
<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>420</b>	<b>273</b>

En 1993, la contribution des sociétés en équivalence provient essentiellement du groupe Finaxa et de Osmanli Bankasi pour un total de 286 millions de francs.

#### 10. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en millions de francs)	1993	1992	1991
Frais de personnel			
• Salaires et traitements	-3 762	-3 072	-2 934
• Charges sociales	-955	-850	-862
• Charges de retraite	-654	-356	-243
• Intéressement et participation	-263	-34	-94
Sous-total	-5 634	-4 312	-4 133
Impôts et taxes	-296	-248	-248
Autres charges d'exploitation	-2 582	-2 155	-2 115
<b>Total</b>	<b>-8 512</b>	<b>-6 715</b>	<b>-6 496</b>

#### 11. AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION

(en millions de francs)	1993	1992	1991
Ecarts d'acquisition positifs	-129	-118	-97
Ecarts d'acquisition négatifs	33	33	-
<b>Total</b>	<b>-96</b>	<b>-85</b>	<b>-97</b>

## 12. EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en millions de francs)	Note	1993	1992	1991
<b>Dotations aux provisions d'exploitation :</b>				
• Clientèle et établissements de crédits		-3 259	-2 687	-5 480
• Hors bilan		-113	-66	-118
• Risques pays et autres provisions		-1 253	-840	-1 163
<b>Total dotations</b>		<b>-4 625</b>	<b>-3 593</b>	<b>-6 761</b>
<b>Reprises de provisions d'exploitation :</b>				
• Clientèle et établissements de crédit		928	515	603
• Hors bilan		42	236	273
• Risques pays et autres provisions		1 009	785	862
<b>Total reprises</b>		<b>1 979</b>	<b>1 536</b>	<b>1 738</b>
<b>Dotations nettes aux provisions d'exploitation</b>	17	<b>-2 646</b>	<b>-2 057</b>	<b>-5 023</b>
<b>Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions</b>		<b>-388</b>	<b>-170</b>	<b>-212</b>
<b>Récupérations sur créances amorties</b>		<b>477</b>	<b>354</b>	<b>153</b>
<b>Total</b>		<b>-2 557</b>	<b>-1 873</b>	<b>-5 082</b>

## 13. ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE

La charge d'impôt du Groupe s'analyse de la façon suivante par rapport au résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement :

(en millions de francs)	1993	1992
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3 789	1 249
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises	33,33%	34%
Charge théorique d'impôt	1 263	425
Impact des revenus exonérés et des dividendes distribués déductibles	-40	-21
Effet de l'écart de taux entre sociétés françaises et sociétés étrangères	46	-70
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-99	8
Effet de la non-utilisation des pertes fiscales de l'exercice et de l'utilisation de pertes fiscales d'exercices antérieurs	-49	263
Divers	-27	-62
<b>Charge réelle d'impôt du Groupe</b>	<b>1 094</b>	<b>543</b>
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>28,87%</b>	<b>43,47%</b>

La charge d'impôt représentée par la non-utilisation des pertes fiscales de l'exercice résulte de la non-reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur la majeure partie des pertes de la période encourues par certaines sociétés du Groupe. Elle est partiellement compensée par l'économie fiscale dont ont bénéficié d'autres sociétés du Groupe en raison de l'imputation de déficits fiscaux d'exercices antérieurs.

## 14. OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions de francs)	Note	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Comptes à vue et au jour le jour		32 001	48 092	24 703
Comptes à terme		161 617	128 130	125 509
Pensions reçues au jour le jour		1 940	1 370	10 141
Pensions reçues à terme		7 334	7 149	2 476
Intérêts à recevoir		3 349	3 533	4 438
Créances douteuses, montant brut		1 854	1 235	862
Créances douteuses, provisions	17	-368	-293	-161
<b>Total</b>		<b>207 727</b>	<b>189 216</b>	<b>167 968</b>

L'échéancier des créances à terme sur établissements de crédit (comptes à terme et pensions reçues à terme) est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12. 1993
	248 779	47 544	8 504	5 996	-141 872	<b>168 951</b>

## 15. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

(en millions de francs)	Note	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Créances commerciales		4 069	4 452	5 653
Créances à terme		136 042	132 162	126 449
Comptes ordinaires débiteurs		28 232	38 236	40 169
Intérêts à recevoir		1 928	3 012	4 196
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses, montant brut		18 871	18 034	15 230
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses, provisions	17	-12 265	-11 224	-10 355
<b>Total</b>		<b>176 877</b>	<b>184 672</b>	<b>181 342</b>

L'échéancier des créances à terme sur la clientèle (créances commerciales et créances à terme) est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12. 1993
	49 953	23 765	45 363	22 324	-1 294	<b>140 111</b>

## 16. OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

(en millions de francs)	Note	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Crédit-bail et locations simples		1 657	1 061	967
Crédit-bail et locations simples, amortissements		-402	-325	-310
Créances douteuses, montant brut		6	1	-
Créances douteuses, provisions	17	-2	-	-
<b>Total</b>		<b>1 259</b>	<b>737</b>	<b>657</b>

L'échéancier des créances de crédit-bail nettes est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12.1993
	72	167	664	352	-	1 255

## 17. PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en millions de francs)	Notes	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>15 967</b>	<b>14 893</b>	<b>10 614</b>
Dotation nette aux provisions de l'exercice	12	2 646	2 057	5 023
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées		-1 946	-1 221	-397
Différences de change		497	-18	-69
Variations de périmètre et divers		-157	256	-278
<b>Solde au 31 décembre</b>		<b>17 007</b>	<b>15 967</b>	<b>14 893</b>
Les soldes de fin d'exercice se décomposent comme suit :				
• Etablissements de crédit	14	368	293	161
• Clientèle	15	12 265	11 224	10 355
• Crédit bail	16	2	-	-
• Autres provisions		22	22	60
<b>Provisions déduites de l'actif</b>		<b>12 657</b>	<b>11 539</b>	<b>10 576</b>
• Engagements hors-bilan		218	158	361
• Risques pays	35	3 303	3 631	3 544
• Autres provisions		829	639	412
<b>Provisions inscrites au passif</b>		<b>4 350</b>	<b>4 428</b>	<b>4 317</b>
<b>Provisions d'exploitation bancaire</b>		<b>17 007</b>	<b>15 967</b>	<b>14 893</b>

Les risques pays comprennent un portefeuille de créances d'une contrevaletur de 5,9 milliards de francs français, pour lesquelles il a été souscrit une police d'assurance qui, compte tenu des remboursements et cessions, garantit à son terme en mars 2010, le remboursement de 67% des encours actuels en valeur nominale, et d'autres créances se montant à 3,1 milliards de francs. Les provisions de 3,3 milliards de francs s'appliquent à la partie non garantie des créances incluses dans le contrat d'assurance ainsi qu'aux autres risques et représentent un taux de couverture global de 65%.

Les provisions sur les crédits aux professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens et opérations directes de promotion) sont incluses dans les provisions sur la clientèle et les autres provisions. Elles sont évaluées sur la base de la valeur à l'achèvement de chaque projet sous-jacent en appréciant, à l'arrêt des comptes, la situation de crise que connaissent la plupart des marchés immobiliers et sans anticipation de reprise significative au cours des prochains exercices, notamment pour les bureaux à Paris. A fin 1993, ces provisions se montent à 3,3 milliards de francs et s'appliquent à un encours de 13,9 milliards de francs.

## 18. TITRES REÇUS EN PENSION LIVREE

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Etablissements de crédit au jour le jour	14 873	4 357	N.D. *
Etablissements de crédit à terme	205 682	65 433	N.D. *
Clientèle à terme	2 614	7 380	N.D. *
<b>Total</b>	<b>223 169</b>	<b>77 170</b>	<b>51 194</b>

En 1991, les titres reçus en pension livrée concernaient uniquement les établissements de crédit.

L'échéancier des titres reçus en pension livrée est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12. 1993
	243 825	30 928	-	-	-66 457	208 296

\* ventilation non disponible

19. TITRES DE TRANSACTION

(en millions de francs)	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31.12.1993	Total 31.12.1992	Total 31.12.1991
Effets publics et assimilés	16 773	-	16 773	10 901	14 891
Obligations et autres titres à revenu fixe	95 153	2 327	97 480	52 868	36 704
Actions et autres titres à revenu variable	25 482	1 143	26 625	8 768	6 124
Instruments conditionnels	-	-	16 679	11 572	4 990
<b>Total</b>			<b>157 557</b>	<b>84 109</b>	<b>62 709</b>

Les titres d'OPCVM inclus dans les "autres titres à revenu variable" s'élèvent à 993 millions de francs au 31 décembre 1993, contre 728 millions de francs au 31 décembre 1992.

Le montant des titres de transaction prêtés s'élève à 144 millions de francs au 31 décembre 1993, contre 332 millions au 31 décembre 1992.

20. TITRES DE PLACEMENT

(en millions de francs)	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31.12.1993	Total 31.12.1992	Total 31.12.1991
Effets publics et assimilés	15 975	72	16 047	6 460	7 801
Obligations et autres titres à revenu fixe	65 038	3 670	68 708	65 410	54 226
Actions et autres titres à revenu variable	1 267	3 535	4 802	1 723	1 954
<b>Total</b>	<b>82 280</b>	<b>7 277</b>	<b>89 557</b>	<b>73 593</b>	<b>63 981</b>

Les titres d'OPCVM inclus dans les "autres titres à revenu variable" représentent un montant net de 3 466 millions de francs au 31 décembre 1993, contre 662 millions de francs au 31 décembre 1992.

Le montant des titres de placement prêtés s'élève à 5 073 millions de francs au 31 décembre 1993, contre 1 733 millions au 31 décembre 1992.

Les plus et moins-values latentes sur titres de placement s'élèvent, au 31 décembre 1993 à :

(en millions de francs)	Actions	Titres à revenu fixe	Total
Valeur brute des titres	4 931	84 949	89 880
Moins-values provisionnées	-129	-194	-323
<b>Sous-total : valeur nette au bilan</b>	<b>4 802</b>	<b>84 755</b>	<b>89 557</b>
Plus-values latentes	359	2 299	2 658
<b>Total : valeur estimative au 31 décembre 1993</b>	<b>5 161</b>	<b>87 054</b>	<b>92 215</b>

L'échéancier des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12.1993
	22 592	12 597	35 852	20 468	-6 754	84 755

21. TITRES D'INVESTISSEMENT

(en millions de francs)	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31.12.1993	Total 31.12.1992	Total 31.12.1991
Effets publics et assimilés	1 424	-	1 424	6 552	5 557
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 164	12 523	42 687	40 622	41 797
<b>Total</b>	<b>31 588</b>	<b>12 523</b>	<b>44 111</b>	<b>47 174</b>	<b>47 354</b>

Le montant des titres d'investissement prêtés s'élève à 860 millions de francs au 31 décembre 1993, contre 764 millions au 31 décembre 1992.

L'échéancier des titres d'investissement est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12.1993
	4 164	6 836	25 444	7 667	-	44 111

22. VALEURS DE REMBOURSEMENT

au 31 décembre 1993 (en millions de francs)	Valeur brute au bilan	Valeur de remboursement	Décote restant à amortir
Titres de placement à revenu fixe	84 949	85 021	72
Titres d'investissement	44 111	45 533	1 422

## 23. AUTRES COMPTES D'OPERATIONS SUR TITRES

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Intérêts à recevoir sur			
Titres reçus en pension livrée	471	277	N.D. *
Titres de placement à revenu fixe	3 505	1 163	N.D. *
Titres de placement à revenu variable	20	373	N.D. *
Titres d'investissement	1 768	1 506	N.D. *
Sous-total intérêts à recevoir	5 764	3 319	3 756
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	18 721	6 065	5 536
Créances douteuses nettes	13	75	26
<b>Total</b>	<b>24 498</b>	<b>9 459</b>	<b>9 318</b>

## 24. TITRES DE PARTICIPATION

(en millions de francs)	31-12-1993			31-12-1992	31-12-1991
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participation	5 479	-1 323	4 156	4 155	5 065
Avances d'actionnaires, titres participatifs et créances rattachées aux titres de participation	509	-69	440	257	209
<b>Total</b>	<b>5 988</b>	<b>-1 392</b>	<b>4 596</b>	<b>4 412</b>	<b>5 274</b>

Pour l'exercice 1993, la variation de la valeur nette comptable des titres de participation s'analyse comme suit :

Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	4 155
Acquisitions de l'exercice	3 371
Cessions de l'exercice	
• prix de cession	-3 811
• plus et moins-values	391
• prix de revient des titres cédés	-3 420
• reprise de provisions sur titres cédés	51
• mouvement net dû aux cessions	-3 369
Variation de la provision pour dépréciation	-82
Autres mouvements	81
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>4 156</b>

\* ventilation non disponible

La valeur estimative au 31 décembre 1993 des titres de participation se compare avec les valeurs comptables de la façon suivante :

(en millions de francs)	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées		
• au coût de revient	2 230	2 230
• au cours de bourse	1 310	2 919
• autres méthodes (actif net réévalué, valeur de négociation, ...)	616	1 124
<b>Total</b>	<b>4 156</b>	<b>6 273</b>

## 25. PART DANS L'ACTIF NET DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Quote-part des sociétés financières mises en équivalence	11 177	11 408	2 831
Quote-part des sociétés non financières mises en équivalence	81	71	-
<b>Total</b>	<b>11 258</b>	<b>11 479</b>	<b>2 831</b>

L'augmentation constatée en 1992 provenait principalement de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la Compagnie de Navigation Mixte et de Finaxa.

## 26. IMMOBILISATIONS

(en millions de francs)	31-12-1993			31-12-1992	31-12-1991
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions	4 565	-853	3 712	3 025	1 851
Autres immobilisations	4 505	-2 202	2 303	2 314	1 567
<b>Total</b>	<b>9 070</b>	<b>-3 055</b>	<b>6 015</b>	<b>5 339</b>	<b>3 418</b>

Le montant des immobilisations hors exploitation et en emploi de créances incluses dans les autres immobilisations s'élève à 334 millions de francs au 31 décembre 1993 (365 millions de francs au 31 décembre 1992).

27. ECARTS D'ACQUISITION

(en millions de francs)	Note	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier		1 329	1 201	1 244
Ecarts d'acquisition de l'exercice		-3	250	51
Dotations aux amortissements	11	-128	-118	-97
Différence de conversion		1	-4	3
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>		<b>1 199</b>	<b>1 329</b>	<b>1 201</b>

La décomposition des écarts d'acquisition par secteur d'activité des filiales concernées est la suivante au 31 décembre :

	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
* Banques et sociétés financières et de portefeuille	1 101	1 226	1 201
* Sociétés industrielles et commerciales	98	103	-
<b>Total</b>	<b>1 199</b>	<b>1 329</b>	<b>1 201</b>

28. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS (ACTIF)

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Valeurs reçues à l'encaissement	8 569	5 565	9 080
Autres comptes de régularisation et divers	32 863	28 990	17 266
<b>Total</b>	<b>41 432</b>	<b>34 555</b>	<b>26 346</b>

29. OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES (PASSIF)

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Comptes à vue et au jour le jour	34 554	57 492	47 072
Comptes à terme	239 249	149 278	173 924
Valeurs données en pension au jour le jour	30 327	30 452	23 100
Valeurs données en pension à terme	25 956	27 865	23 089
Intérêts à payer	4 509	6 382	6 708
<b>Total</b>	<b>334 595</b>	<b>271 469</b>	<b>273 893</b>

L'échéancier des dettes à terme envers les établissements de crédit (comptes à terme et valeur données en pension à terme) au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12. 1993
	333 810	63 523	3 934	5 201	-141 263	265 205

30. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (PASSIF)

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Comptes à vue et au jour le jour	31 950	23 572	35 168
Comptes à terme	114 868	124 050	115 700
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	1 956	1 964	39
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	739	883	2 907
Intérêts à payer	1 448	2 067	2 172
<b>Total</b>	<b>150 961</b>	<b>152 536</b>	<b>155 986</b>

L'échéancier des dettes à terme envers la clientèle (comptes ordinaires et comptes d'épargne à régime spécial) est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12. 1993
	100 237	9 280	4 843	1 391	-144	115 607

31. TITRES DONNES EN PENSION LIVREE

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Etablissements de crédit au jour le jour	15 188	15 949	N.D. *
Etablissements de crédit à terme	239 648	74 014	N.D. *
Clientèle à terme	5 659	1 958	N.D. *
<b>Total</b>	<b>260 495</b>	<b>91 921</b>	<b>33 182</b>

En 1991, les titres donnés en pension livrée concernaient uniquement les établissements de crédit.

L'échéancier des titres donnés en pension livrée à terme est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12. 1993
	299 855	15 106	41	-	-69 695	245 307

\* ventilation non disponible

## 32. TITRES DE TRANSACTION (PASSIF)

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Instruments conditionnels vendus	16 963	9 435	3 977
Ventes de titres à découvert et dettes sur titres et créances empruntés	53 202	13 547	-
<b>Total</b>	<b>70 165</b>	<b>22 982</b>	<b>3 977</b>

## 33. EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Emprunts obligataires	15 631	11 596	10 470
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	67 839	85 734	71 449
<b>Total</b>	<b>83 470</b>	<b>97 330</b>	<b>81 919</b>

Au 31 décembre 1993, l'échéancier des emprunts obligataires du Groupe par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission est le suivant:

Devises d'émission (en millions de francs)	Taux moyen	Encours	1994	1995	1996	1997	1998	1999-2003
Franc Français	variable	2 000	-	-	2 000	-	-	-
	6,97 %	5 644	64	26	27	27	4 000	1 500
Dollar USA	variable	2 793	833	-	395	1 565	-	-
	7,50 %	589	-	-	589	-	-	-
Ecu	variable	921	921	-	-	-	-	-
	8,74 %	338	207	-	-	131	-	-
Yen	variable	1 055	1 055	-	-	-	-	-
	7,17 %	410	212	-	198	-	-	-
Franc Suisse	5,56 %	619	181	-	438	-	-	-
	9,79 %	986	741	-	-	-	82	163
Sous-total		15 682	4 214	26	3 647	1 723	4 082	1 990
Détenus par des sociétés intégrées		-51						
<b>Encours net</b>		<b>15 631</b>						

L'échéancier des titres du marché interbancaire et des titres de créances négociables est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations intra-groupe	Total 31.12. 1993
	62 452	9 734	1 996	400	-6 743	<b>67 839</b>

## 34. AUTRES COMPTES D'OPERATIONS SUR TITRES (PASSIF)

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
<b>Intérêts à payer sur</b>			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		942	N.D. *
Obligations		482	N.D. *
Titres donnés en pension livrée		306	N.D. *
Sous-total intérêts à payer		1 730	1 817
Bons de caisse et bons d'épargne		6 226	6 083
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		15 231	20 416
<b>Total</b>	<b>25 160</b>	<b>23 187</b>	<b>28 316</b>

L'échéancier des bons de caisse et des bons d'épargne est le suivant au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31.12. 1993
	1 857	2 355	2 642	233	<b>7 087</b>

## 35. COMPTES DE REGULARISATION, PROVISIONS ET DIVERS

(en millions de francs)	Note	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Comptes de régularisation et créateurs divers		30 327	33 774	27 849
Impôts différés		22	142	300
Ecarts d'acquisition négatifs		709	751	121
Provisions pour engagements hors bilan, risques d'exploitation bancaire et risques sur titres de participation		1 118	818	804
Provisions pour risques pays	17	3 303	3 631	3 544
<b>Total</b>		<b>35 479</b>	<b>39 116</b>	<b>32 618</b>

\* ventilation non disponible

## 36. DETTES SUBORDONNÉES

Au 31 décembre 1993, l'échéancier de ces dettes par devise, selon les clauses des contrats d'émission, est le suivant :

Devises d'émission (en millions de francs)	Encours	1994	1995	1996	1997	1998	1999-2003	Au-delà de 2003	Indéterminé
Dettes subordonnées et titres remboursables :									
Dollar USA	3 437	-	-	-	-	737	-	1 474	1 226
Franc Luxembourgeois	1 820	506	253	-	-	163	898	-	-
Autres devises	1 226	167	60	-	-	362	584	53	-
<b>Sous-total</b>	<b>6 483</b>	<b>673</b>	<b>313</b>	-	-	<b>1 262</b>	<b>1 482</b>	<b>1 527</b>	<b>1 226</b>
Intérêts à payer	46								
<b>Total</b>	<b>6 529</b>								

Au 31 décembre 1993, une seule émission effectuée par le Groupe représente individuellement plus de 10 % du total des dettes subordonnées : 250 millions de dollars (1 474 millions de francs) émis en juin 1992 au taux de 8,35 %, à échéance juin 2007.

Au 31 décembre 1993, les emprunts participatifs émis par le Groupe s'élèvent à 111 millions de francs.

## 37. CAPITAL SOCIAL DE LA BANQUE PARIBAS

Le capital social de la Banque Paribas est composé de 42 612 591 titres de 100 francs de valeur nominale et entièrement libérés.

Les titres sont divisés en 39 312 591 actions ordinaires, 996 967 actions privilégiées et 2 303 033 certificats d'investissement privilégiés.

## 38. OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Au 31 décembre 1993 le montant des créances, dettes et engagements hors-bilan concernant des sociétés liées ou avec un lien de participation s'élève à :

(en millions de francs, au 31 décembre 1993)	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
Créances sur des établissements de crédit	12 422	4 461
Créances sur la clientèle	6 527	2 592
Titres de transaction	-	27
Titres d'investissement	-	10
Avances d'actionnaires	8	-
Dettes envers des établissements de crédit	15 402	213
Dettes envers la clientèle	533	820
Cautions et avals pour le compte de la clientèle	3 053	1 230
Ouverture de crédits confirmés pour le compte de la clientèle	1 109	1 520
Cautions et avals pour le compte des intermédiaires financiers	86	833

Les montants concernant les sociétés liées ou avec lien de participation à l'actif ne comportent pas de partie subordonnée au 31 décembre 1993.

## 39. INFORMATIONS SECTORIELLES

## a) Contributions par sous-groupe et zone d'implantation géographique

au 31 décembre 1993 (en millions de francs)	ZONE D'IMPLANTATION	BANQUE PARIBAS	PARIBAS BELGIQUE	PARIBAS LUXEMBOURG	PARIBAS NEDERLAND	PARIBAS SUISSE	AUTRES FILIALES	TOTAL
Produit net bancaire	France	3 827	-	-	-	-	704	4 531
	Etranger	4 994	2 165	690	334	1 044	1 991	11 218
	<b>Total</b>	<b>8 821</b>	<b>2 165</b>	<b>690</b>	<b>334</b>	<b>1 044</b>	<b>2 695</b>	<b>15 749</b>
Crédits à la clientèle	France	61 379	-	-	-	-	2 118	63 497
	Etranger	63 665	16 572	5 055	6 159	9 344	12 585	113 380
	<b>Total</b>	<b>125 044</b>	<b>16 572</b>	<b>5 055</b>	<b>6 159</b>	<b>9 344</b>	<b>14 703</b>	<b>176 877</b>
Dépôts de la clientèle	France	27 119	-	-	-	-	1 470	28 589
	Etranger	29 554	27 977	18 637	9 280	19 091	17 833	122 372
	<b>Total</b>	<b>56 673</b>	<b>27 977</b>	<b>18 637</b>	<b>9 280</b>	<b>19 091</b>	<b>19 303</b>	<b>150 961</b>
Total du bilan	France	325 407	-	-	-	-	13 100	338 507
	Etranger	320 478	90 717	32 277	19 143	28 547	159 586	650 748
	<b>Total</b>	<b>645 885</b>	<b>90 717</b>	<b>32 277</b>	<b>19 143</b>	<b>28 547</b>	<b>172 686</b>	<b>989 255</b>
Effectif des sociétés intégrées globalement	France	3 268	-	-	-	-	174	3 442
	Etranger	1 939	1 406	375	291	687	911	5 609
	<b>Total</b>	<b>5 207</b>	<b>1 406</b>	<b>375</b>	<b>291</b>	<b>687</b>	<b>1 085</b>	<b>9 051</b>

## b) Produits d'exploitation bancaire selon les principaux pays d'implantation

au 31 décembre 1993 (en millions de francs)	Note	Intérêts et produits assimilés	Note	Commissions nettes	Note	Gains ou pertes nets sur opérations financières et diverses
France		13 987		958		7 063
Belgique		5 974		250		1 294
Espagne		3 416		-14		-72
Italie		2 642		-2		-249
Luxembourg		5 038		152		141
Pays-Bas		2 113		67		149
Royaume Uni		4 115		180		2 799
Suisse		1 174		221		511
Autres pays de l'Europe de l'Ouest		1 060		38		14
Amérique du Nord		4 970		341		979
Asie		2 790		-131		-4
Autres		483		29		38
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>47 762</b>	<b>5</b>	<b>2 089</b>	<b>6</b>	<b>12 663</b>

## c) Répartition géographique des encours de trésorerie et interbancaires, des crédits à la clientèle, du crédit-bail et des titres reçus en pension livrée.

La décomposition par origine géographique des débiteurs (ou le cas échéant de l'organisme garantissant l'engagement) fait apparaître la répartition suivante :

	31.12.1993					31.12 1992 Total	31.12 1991 Total
	Opérations de trésorerie et interbancaires	Opérations avec la clientèle	Opérations de crédit-bail	Titres reçus en pension livrée	Total		
France	27,7%	24,4%	29,7%	13,9%	21,6%	25,9%	27,0%
Allemagne	1,3%	1,6%	-	3,3%	2,1%	2,6%	1,2%
Belgique	4,1%	10,4%	9,0%	4,7%	6,2%	6,8%	7,6%
Espagne	2,6%	1,9%	-	4,2%	3,0%	1,9%	2,1%
Italie	2,1%	1,6%	-	0,2%	1,3%	5,3%	3,8%
Royaume Uni	17,3%	6,8%	30,7%	28,9%	18,5%	11,7%	12,0%
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	7,6%	13,9%	28,0%	4,5%	8,3%	10,9%	11,3%
Amérique du Nord	13,2%	17,7%	-	40,3%	24,5%	16,9%	16,0%
Amérique Centrale et du Sud	3,3%	5,2%	-	-	2,6%	1,9%	2,9%
Asie	18,0%	10,1%	-	-	9,1%	13,3%	13,3%
Autres	2,8%	6,4%	2,6%	-	2,8%	2,8%	2,8%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## 40. DECOMPOSITION DES ENCOURS PAR DEVISE AU 31 DECEMBRE 1993

(en millions de francs)	Franc Français	Mark Allemand	Livre Sterling	Ecu	Dollar USA	Franc Suisse	Franc Belge et Luxemb.	Yen	Autres devises	TOTAL
Actifs	243 917	64 608	19 031	49 844	259 237	26 643	93 003	27 595	205 377	989 255
Passifs	-260 359	-72 233	-21 241	-53 151	-248 212	-27 438	-91 899	-20 418	-194 304	-989 255
Hors bilan ferme	14 061	10 567	1 671	8 919	-11 276	2 063	2 681	-7 309	-20 127	1 250
Différentiel	-2 381	2 942	-539	5 612	-251	1 268	3 785	-132	-9 054	1 250
Positions conditionnelles	-1 887	-192	275	830	1 660	-667	224	-271	25	-3
Crédits à la clientèle	49 758	6 721	10 034	953	64 293	4 675	14 891	2 700	20 923	174 948
Dépôts de la clientèle	19 658	10 123	5 935	1 890	42 875	4 680	36 003	6 159	22 190	149 513

La ligne "Différentiel" regroupe à la fois les positions structurelles (fonds propres des filiales et succursales étrangères), dont les variations n'affectent pas en tout état de cause le résultat, et les positions opérationnelles. Compte tenu de la gestion dynamique de ces dernières, la situation présentée ci-dessus est susceptible de variations substantielles en cours d'exercice.

## 41. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

## a) Engagements de financement, de garantie, sur titres et opérations de change

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
Engagements en faveur de la clientèle	90 886	82 311	83 624
<b>Engagements de garantie</b>			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 388	9 863	24 367
Engagements d'ordre de la clientèle	42 325	38 348	42 210
<b>Engagement sur titres</b>			
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		2 222	17 969
Autres titres à livrer	33 285	20 555	
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
<b>Engagements de garantie</b>			
Engagements reçus d'établissements de crédit	5 315	11 099	23 321
<b>Engagements sur titres</b>			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		4 709	2 245
Autres titres à recevoir	35 770	18 222	15 369
<b>Opérations de change fermes</b>			
à recevoir	1 277 883	991 384	748 121
à livrer	1 284 511	985 759	741 333

## b) Instruments financiers à terme

(en millions de francs)	Activité de transaction	Gestion de trésorerie	Total 31.12.1993	Total 31.12.1992	Total 31.12.1991
<b>OPERATIONS FERMES</b>					
- Opérations sur marchés organisés					
Contrats à terme (Taux, change, actifs financiers)	782 358	81 765	864 123	477 924	166 074
- Opérations de gré à gré					
Accords de taux futurs	89 427	104 079	193 506	192 209	125 235
Swaps de taux	2 031 866	156 476	2 188 342	1 744 643	1 184 749
Swaps de devises	451 114	56 278	507 392	491 004	468 136
Autres	593	2 458	3 051	2 815	7 068
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>					
- Opérations sur marchés organisés					
Options de taux	342 630	-	342 630	317 252	94 661
Options de change	253 961	2 636	256 597	301 443	285 886
- Opérations de gré à gré					
Contrats de taux plafond et plancher	414 341	33 111	447 452	369 030	323 108
Swaptions et options (taux, change et autres)	205 479	7 367	212 846	130 626	74 173

Les engagements ci-dessus représentent l'addition des montants notionnels d'achats et de ventes d'instruments (toutefois, pour les swaps seule la contrevaletur du montant prêté est prise en compte). Ces montants ne reflètent que le seul volume d'intervention du groupe dans chacun des types d'instruments distingués et ne donnent pas d'indications sur les risques de marché qui y sont attachés, certains instruments étant utilisés en couverture d'autres. Les sociétés du groupe contrôlent leurs risques de contrepartie, de taux et de change sur ces instruments au moyen de procédures internes limitant le montant des engagements par type de contrepartie ainsi que le montant des positions résiduelles de taux et de change.

## c) Engagements en matière de retraite

Les droits acquis et non couverts, au titre des retraites autres que celles des régimes généraux obligatoires (Sécurité Sociale, ARRCO-AGIRC) et des indemnités de départ, sont évalués selon une méthode actuarielle prenant en compte les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de 60 ans, un taux d'intérêt de 6% et une érosion monétaire de 3%. Le montant des engagements ainsi évalués s'élève au 31 décembre 1993 à 350 millions de francs, dont 335 millions pour la part du groupe.

## 42. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations de toutes natures perçues en 1993 par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire dans l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 22,4 millions de francs, dont 1,2 million de francs de jetons de présence.

## 43. OPERATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 1993

La succursale de la Banque Paribas à New York a émis le 1er mars 1994 un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 300 millions de dollars américains, à échéance du 1er mars 2009 au taux de 6,875%.

## 44. COMPTES DE RESULTATS ET BILANS PUBLIES AU BALO

(en millions de francs)	1993	1992	1991
Intérêts et produits assimilés	47 463	49 038	46 107
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	20 664	18 992	19 315
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	14 330	18 633	18 173
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	12 120	10 918	8 395
Produits sur opérations de crédit bail et assimilés	216	162	224
Autres intérêts et produits assimilés	133	333	0
Intérêts et charges assimilées	-47 211	-49 151	-45 903
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-30 176	-28 547	-25 167
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-8 214	-11 122	-11 622
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-8 691	-9 395	-8 747
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-130	-86	-70
Autres intérêts et charges assimilées	-	-1	-297
Revenus des titres à revenu variable	299	316	349
Commissions (produits)	3 981	3 217	2 867
Commissions (charges)	-1 892	-1 257	-745
Gains sur opérations financières	12 371	8 073	7 701
Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	10 814	5 335	6 111
Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	1 526	583	973
Solde en bénéfice des opérations de change	2 075	301	966
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	-2 044	1 854	-349
Autres produits d'exploitation	873	984	823
Autres produits d'exploitation bancaire	690	850	409
Autres produits d'exploitation non bancaire	183	134	414
Charges générales d'exploitation	-8 512	-6 716	-6 496
Frais de personnel	-5 634	-4 313	-4 133
Autres frais administratifs	-2 878	-2 403	-2 363
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-741	-543	-511
Autres charges d'exploitation	-440	-738	-349
Autres charges d'exploitation bancaire	-418	-738	-349
Autres charges d'exploitation non bancaire	-22	-	-
Solde en perte des corrections de valeur des créances et du hors bilan	-2 557	-1 873	-5 082
Solde en bénéfice ou en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	59	-186	28
Résultat ordinaire avant impôt	3 693	1 164	-1 211
Résultat exceptionnel avant impôt	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-1 094	-543	-627
Quote part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	434	420	273
Non financières	13	12	0
Financières	421	408	273
Résultat de l'exercice	3 033	1 041	-1 565
Part du groupe	2 735	839	-1 781
Part des intérêts minoritaires	298	202	216

ACTIF (en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Caisse, Banques centrales et CCP	1 774	1 629	3 972
Effets publics et valeurs assimilées	35 764	25 280	29 832
Créances sur les établissements de crédit			
A vue	47 230	52 322	31 037
A terme	379 748	205 293	184 221
Créances sur la clientèle			
Créances commerciales	6 468	7 518	10 230
Autres concours à la clientèle	144 358	145 523	131 639
Comptes ordinaires débiteurs	28 665	39 050	39 471
Opérations de crédit bail et assimilées	1 259	737	657
Obligations et autres titres à revenu fixe	212 630	160 276	134 385
Actions et autres titres à revenu variable	31 449	10 864	8 548
Participations, activités de portefeuille et parts dans les entreprises liées	4 713	4 601	5 273
Participations et parts dans les entreprises liées, mises en équivalence			
Non financières	81	71	-
Financières	11 177	11 408	2 831
Immobilisations incorporelles	55	59	46
Immobilisations corporelles	5 843	5 091	3 372
Autres actifs	41 247	26 796	17 208
Comptes de régularisation	35 595	25 397	19 670
Ecart d'acquisition	1 199	1 329	1 201
<b>Total de l'actif</b>	<b>989 255</b>	<b>723 244</b>	<b>623 593</b>

PASSIF (en millions de francs)	Note	31-12-1993	31-12-1992	31-12-1991
Banques centrales, CCP		1 887	1 426	17 025
Dettes envers les établissements de crédit				
A vue		78 275	94 092	53 303
A terme		509 716	266 191	224 049
Comptes créditeurs de la clientèle				
Comptes d'épargne à régime spécial				
A vue		1 970	1 975	50
A terme		753	892	2 915
Autres dettes				
A vue		31 722	23 401	48 190
A terme		121 879	127 972	115 730
Dettes représentées par un titre				
Bons de caisse		7 409	6 510	8 202
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		68 260	86 371	72 117
Emprunts obligataires		16 109	12 078	10 977
Autres dettes représentées par un titre		100	306	322
Autres passifs		92 203	45 422	30 434
Comptes de régularisation		24 188	26 308	21 846
Ecart d'acquisition		709	751	121
Provisions pour risques et changes		5 145	4 846	4 610
Dettes subordonnées		6 529	5 642	4 178
Capital souscrit		4 261	4 261	2 223
Primes d'émission, d'apport et de fusion		9 429	9 429	3 521
Part du groupe				
Réserves		2 472	1 830	3 522
Résultat		2 735	839	-1 781
Part des minoritaires				
Réserves		3 206	2 500	1 823
Résultat		298	202	216
<b>Total du passif</b>		<b>989 255</b>	<b>723 244</b>	<b>623 593</b>
Engagements hors-bilan	41			

## 45. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

## SOCIÉTÉS INTEGREGES GLOBALEMENT

Nom	Pays	1993			1992		1991
		Activité	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% intérêt	
Banque Paribas	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0	
Antin Contrepartie	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0	
Antin Gérance	France	2	95,1	95,1	95,1	95,1	
Banpar Leasing SA	Luxembourg	1	100,0	100,0			
Banque de Bienne	Belgique	1			65,5	65,5	
Banque Continentale du Luxembourg	Luxembourg	1	33,8	50,0	33,8	34,0	
Banque Paribas Belgique SA	Belgique	1	65,9	63,1	65,9	66,9	
Banque Paribas Canada	Canada	1	100,0	100,0	100,0	100,0	
Banque Paribas							
Capital Markets Gmbh	Allemagne	1	100,0	100,0	100,0	100,0	
Banque Paribas Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	1	84,4	84,4	79,4	79,3	
Banque Paribas Curaçao n.v.	Pays Bas	1	65,9	100,0			
Banque Paribas Deutschland O.H.G.	Allemagne	1	100,0	100,0	100,0	100,0	
Banque Paribas Luxembourg	Luxembourg	1	68,0	80,0	68,0	68,3	
Banque Paribas Nederland NV	Pays Bas	1	96,6	100,0	96,6	96,7	
Banque Paribas Pacifique	Polynésie	1	66,0	85,0	66,0	66,0	
Banque Paribas polynésie	Polynésie	1	45,9	70,0	45,9	45,9	
Banque Paribas suisse	Suisse	1	99,3	99,3	99,3	99,2	
Banque Parisienne Internationale	France	1	58,8	58,8	58,9	35,7	
Bureau d'Études & de Transactions Immobilières "BETI"	France	2	100,0	100,0	100,0	99,1	
Bureau Immobilier de Négociations Commerciales et Financières	France	2	99,2	99,0	99,2	99,2	
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	1	31,2	37,5			
Compagnie Financière Paribas Nederland BV	Pays Bas	2	100,0	100,0	100,0		
Compagnie Foncière	France	2	55,4	55,4	54,9		
Conseil Investissement	France	1	100,0	100,0	100,0	99,9	
Courcoux - Bouvet	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0	
Cresscombe Realty Inc	USA	1				99,4	
Euralunispar	Belgique	1	64,5	97,9	64,5	65,5	
Financière Gabonaise de Développement Immobilier "Figadim"	Gabon	1	46,8	64,8	46,4	46,4	
Fincofi	France	2	100,0	100,0	100,0		
Fipalux SA	Luxembourg	2	68,0	100,0	68,0	68,3	
Immo-Paribas	Belgique	2	65,9	100,0	65,9	66,9	
Kanghwa Investment Limited	Hong-Kong	2	100,0	100,0	100,0		
Novolease NV	Belgique	1	65,9	100,0	65,9	66,9	
Parbel Finance NV	Pays Bas	2	65,9	100,0			
Parbelux Finance	Belgique	2	65,9	100,0	65,9	66,9	
Parfipar	Belgique	2	65,9	100,0			
Paribas Asia Ltd	Kong-Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0	
Paribas Asset Management Inc	USA	1	99,4	100,0	99,4	99,4	
Paribas Asset Management SNC	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0	
Paribas Asset Management (Japan)	Japon	2	100,0	100,0	100,0	96,0	
Paribas Asset Management (Luxembourg)	Luxembourg	2	84,0	100,0	84,0	84,2	
Paribas Asset Management Ltd (Bahamas)	USA	2	99,7	100,0	99,7	99,6	
Paribas Capital Investments Ltd	Royaume-Uni	2	100,0	100,0	100,0	100,0	
Paribas Capital Markets Ltd	Hong-Kong	1	84,0	50,0	65,0	65,0	
Paribas Capital Markets Group Limited	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0	
Paribas Corporation	USA	1	99,4	100,0	99,4	99,4	
Paribas Deutschland BV	Pays Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0	

Activité : 1 : Banques et sociétés financières • 2 : Sociétés de portefeuille • 3 : Sociétés industrielles et commerciales

Nom	Pays	1993			1992	1991
		Activité	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% intérêt
Paribas European Leveraged Investment	France	2				68,1
Paribas Finance Inc	USA	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finance (Texas) Inc	USA	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finanziaria	Italie	1	92,4	90,2	92,4	92,5
Paribas Futures Incorporated	USA	1	99,5	100,0	99,4	82,5
Paribas Futures Ltd	Royaume-Uni	1	99,8	100,0	99,9	99,8
Paribas Group (Australia) Pty. Limited	Australie	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas International	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Investissement	France	2	100,0	100,0	100,0	55,0
Paribas Investment Asia	Hong-Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Japan Limited	Japon	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Limited	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Management Services Limited	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Net	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas North America	USA	1	99,4	99,4	99,4	99,4
Paribas Participation BV	Pays Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Privatbank AG	Suisse	1	99,3	100,0	99,3	99,2
Paribas Properties Incorporated	USA	1	89,5	89,0	89,5	88,5
Paribas Private Banking Asia	Singapour	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Trust	Luxembourg	2	68,0	100,0	68,0	68,3
Paribas UK Holding Ltd	Royaume-Uni	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas USA	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas (Suisse) Bahamas Ltd	Bahamas	1	99,3	100,0	99,3	99,2
Paribas (Suisse) Guernesey	Guernesey	1	99,3	100,0	99,3	99,2
Parilease	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Pasta Investment Ltd	Hong-Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Polynésie Développement	France	2	65,4	71,0	65,4	65,4
Prominco Holding	Suisse	2	99,3	100,0	99,3	99,2
Sireg	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Smurfit Paribas Bank Ltd	Irlande	1	50,0	50,0	50,0	50,0
Société Anonyme de Gestion d'Investissements et de Participations	Belgique	2	99,8	100,0	99,8	99,8
Société de Crédit Paribas Monaco	France	1	100,0	100,0		
Société d'Etudes Immobilière et de Constructions "SETIC"	France	2	100,0	100,0	100,0	
Société Financière Paribas Suisse BV	Pays Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Foncière Mulhouse-Nord	France	2	55,4	100,0	54,9	
Société Gabonaise de Participations "Sogapar"	Gabon	2	64,1	64,2	64,1	64,1
Société Néo-Calédonienne de Développement et de Participations "Caldev"	Polynésie	2	71,9	71,9	71,9	71,9
S.N.C. Marché Saint Honoré	France	2	99,9	99,9	99,9	99,9
Wigmore Loan Finance Limited	Royaume Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0

## SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Nom	Pays	1993			1992	1991
		Activité	% intérêt	% de mise en équivalence	% intérêt	% intérêt
Aubry-Gaspard	France	2				20,0
Banca Internazionale Lombarda	Italie	1	20,0	20,0	20,0	20,0
Banque Paribas Gabon	Gabon	1	40,6	47,6	36,9	36,7

Activité : 1 : Banques et sociétés financières • 2 : Sociétés de portefeuille • 3 : Sociétés industrielles et commerciales

Nom	Pays	1993			1992	1991
		Activité	% intérêt	% de mise en équivalence	% intérêt	% intérêt
Beltoren Holding BV	Pays-Bas	2			31,1	31,4
Caisse Nationale A						
Portefeuille (Groupe)	Belgique	1	11,2	12,0	11,2	5,1
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises & de Chemin de Fer	France	2	20,0	20,0	20,0	20,0
Compagnie Belge de Participations Paribas (Groupe)	Belgique	2	22,6	22,8	22,5	23,9
Compagnie de Navigation Mixte (groupe)	France	2	29,7	29,7	29,5	
Erbe (groupe)	Belgique	2	37,3	39,9	37,3	35,6
Finaxa (groupe)	France	2	26,7	26,7	29,0	
Holnor	Pays-Bas	2			7,5	8,0
Osmanli Bankasi AS	Turquie	1	31,2	100,0		
Ottoman Bank	Turquie	1			31,2	31,3
Paribas Deelnemingen NV	Pays-Bas	2	31,1	32,1	31,1	31,4
Paribas European Leveraged Investment	France	2	22,7	24,7	22,7	
Régie Immobilière de la Ville de Paris "R.I.V.P."	France	3	31,2	31,2	31,2	
Société d'Etudes Immobilières & de Construction "SETIC"	France	2				20,0
Sogimo	France	2	20,0	20,0	20,0	20,0

% d'intérêt : pourcentage de détention directe et indirecte par la Banque Paribas

% de contrôle : cumul des pourcentages détenus directement ou indirectement par des sociétés contrôlées à plus de 50%

% de mise en équivalence : pourcentage utilisé pour déterminer la "part dans l'actif net des sociétés mises en équivalence" qui apparait à l'actif du bilan et dans le compte de résultat

Activité : 1 : Banques et sociétés financières • 2 : Sociétés de portefeuille • 3 : Sociétés industrielles et commerciales

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1993

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Paribas, tels qu'ils sont présentés aux pages 57 à 92,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1993.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Comme indiqué dans l'annexe, les comptes annuels de la Banque Paribas ont été modifiés dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1993 de la Directive européenne sur les établissements de crédit. Les comptes comparatifs au 31 décembre 1992 ont été reclassés selon ce nouveau format, ces reclassements n'ayant aucune incidence sur le résultat net et les capitaux propres.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion ou dans l'annexe.

Les autres vérifications imposées par la loi nous conduisent à formuler l'observation suivante :

Pour les raisons indiquées dans le rapport du directoire, une convention relevant de l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 a été conclue sans autorisation préalable de votre conseil de surveillance. Cette convention fait l'objet d'une mention détaillée dans notre rapport spécial.

Le 25 mars 1994

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU    ERNST & YOUNG Audit  
BDA                                    Département d'HSD-CJ

Jacques MANARDO

Antoine BRACCHI

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 1993

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que le Président de votre conseil de surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article 143 de cette loi.

En application de l'article 147 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance la convention suivante qui a été conclue sans autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

### Avec la Société Cogedim

**Administrateurs concernés :** MM. Philippe Dulac et Christian Manset, administrateurs de Cogedim et membres du directoire de votre Société.

**Nature et objet :** Prêt subordonné de F. 1.000.000.000 accordé à la Société Cogedim en date du 30 décembre 1993 dans le cadre d'un plan de soutien et en substitution des crédits sociaux déjà en place à cette date.

**Modalités :** Prêt subordonné accordé au taux de 1% avec clause de retour à meilleure fortune pour la fraction des intérêts correspondant à la différence entre le taux T4M + 2 points et le taux de 1%. L'échéance théorique de ce prêt est fixée au 31 mars 1999, étant précisé que le remboursement du prêt étant subordonné au remboursement des obligations convertibles émises dans

le cadre du plan de soutien précisé, l'échéance finale du prêt pourra être ajustée.

Au 30 décembre 1993, la Banque Paribas a consenti à la Société Cogedim un abandon de créance de F. 40.900.000 au titre des intérêts sur les crédits sociaux lui ayant été consentis. Cet abandon de créance correspond à la différence, pour le second semestre 1993, entre le taux effectif moyen de 9,18% facturé sur les crédits sociaux accordés à la Société Cogedim pendant cette période et le taux de 1% appliqué au montant de GPM du prêt subordonné. De la sorte, pour la Banque Paribas et pour la Société Cogedim, l'économie de l'opération est la même que si le prêt subordonné avait été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 1993.

Comme indiqué dans le rapport du directoire, cette convention n'a pu être autorisée préalablement à sa conclusion par le conseil de surveillance de la Banque Paribas, celui-ci s'étant tenu en 1993 pour la dernière fois le 18 novembre, c'est-à-dire avant la mise en place définitive du plan de recapitalisation de la Société Cogedim.

Le 25 mars 1994

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU BDA	ERNST & YOUNG Audit Département d'HSD-CJ
Jacques MANARDO	Antoine BRACCHI

## RAPPORT DU DIRECTOIRE DE LA BANQUE PARIBAS sur les comptes sociaux de l'exercice 1993

### RAPPORT DE GESTION

La présentation des comptes sociaux de la Banque a été modifiée pour tenir compte des changements comptables introduits par la réglementation bancaire en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Ces modifications, détaillées dans l'Annexe, affectent à la fois le bilan et surtout le compte de résultat, présenté désormais en liste avec la mise en évidence de soldes intermédiaires de gestion significatifs. Les comptes de l'exercice 1992 ont été retraités de façon à permettre la comparaison avec l'exercice 1993.

### BILAN

Le total du bilan de la Banque a été arrêté au montant de 724 720 millions de francs contre 539 985 millions de francs à fin 1992, en augmentation de + 34,2%.

Cette forte progression résulte, pour l'essentiel, du développement des opérations sur titres en pension livrée ou de transaction, à l'actif comme au passif, aussi bien en Métropole que dans le réseau des succursales à l'Etranger. La part de celles-ci dans le total des actifs représente 56,6% (contre 47,8% à fin 1992).

#### Actif

Le poste "Opérations de trésorerie et interbancaires" qui regroupe les soldes débiteurs des opérations effectuées avec les établissements de crédit (comptes à vue, à terme, prêts en blanc ou prises d'effets en pension), marque une stabilité (162 848 millions de francs contre 162 218 millions de francs à fin 1992), qui recouvre une évolution en sens inverse des opérations à vue ou au jour le jour et des opérations à terme (ces dernières passent de 93 953 millions de francs à 126 060 millions de francs alors que les premières atteignent 35 201 millions de francs contre 66 396 millions de francs à la fin de l'exercice précédent).

Les "Opérations avec la clientèle et de crédit-bail" marquent une légère progression de 127 470 millions de francs à 129 474 millions de francs (soit + 1,6%). Cette évolution est la résultante du développement des opérations effectuées dans le réseau des succursales à l'Etranger alors qu'en Métropole, en revanche, les "Crédits à la clientèle et les comptes débiteurs" ont

connu un tassement de 4,4% (de 68 702 millions de francs à 65 655 millions de francs).

Les "Créances immobilisées douteuses et litigieuses" qui sont comprises dans le poste "Opérations avec la clientèle" ont vu leur montant brut progresser de 11,5% (de 9 609 millions de francs à 10 718 millions de francs) alors que leur taux de provisionnement moyen est passé de 60,6% à 62,7%.

Les "Titres reçus en pension livrée" et les "Titres de transaction" qui représentent en fin d'exercice près de 43% des actifs (contre 27% à fin 1992), sont passés de 146 287 millions de francs à 311 062 millions de francs ; cette évolution, très marquée, traduit un nouvel essor des activités de marché avec un fort développement des opérations de transaction sur bons du Trésor et titres assimilés (de 9 438 millions de francs à 20 074 millions de francs), sur obligations et titres à revenu fixe (de 46 782 millions de francs à 85 927 millions de francs) mais aussi sur actions (de 7 074 millions de francs à 24 575 millions de francs).

Les "Titres de placement" passent de 20 494 millions de francs à 22 770 millions de francs, soit + 11,1%, alors que les "Titres d'investissement" font apparaître une baisse de 29 649 millions de francs à 26 011 millions de francs, sous l'effet de remboursements effectués à l'échéance.

Le portefeuille de "Titres de participation" reste stable, les acquisitions ou souscriptions de l'exercice (notamment, BANPAR, Paribas Capital Market Tokyo, Antin Bail, Achar, AGF, ...) ayant été pratiquement compensées par les cessions intervenues dans l'exercice (notamment Finaxa, Finecofi, la Rochette, ...) et le mouvement des provisions.

#### Passif

Le poste "Opérations de trésorerie et interbancaires" qui reprend les soldes créditeurs des opérations effectuées avec les établissements de crédit (comptes de dépôts à vue, à terme, emprunts en blanc ou cessions d'effets en pension) marque une croissance de + 20,2% (de 232 014 millions de francs à 278 821 millions de francs) avec une évolution similaire de celle des opérations enregistrées à l'actif, soit une forte augmentation des opérations à terme (de 152 339 millions de francs à 214 340 millions de

francs) et un tassement des opérations à vue et au jour le jour (de 76 752 millions de francs à 62 677 millions de francs). On notera cependant que, comme à l'actif, plus de 80% des opérations à terme ont une échéance inférieure à trois mois.

Les "Opérations avec la clientèle", qui regroupent les ressources à vue et à terme collectées auprès de la clientèle, non matérialisées par l'émission d'un titre (les certificats de dépôt figurent sous le poste "Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre"), sont en baisse de 62 337 millions de francs à 56 904 millions de francs, en raison d'une diminution de 9,5% des soldes créditeurs des comptes à terme (de 48 474 millions de francs à 42 387 millions de francs) non compensée par la progression des soldes à vue (de 12 654 millions de francs à 14 020 millions de francs).

Les "Titres donnés en pension livrée" et les "Titres de transaction" marquent une progression équivalente à celle constatée sur les opérations figurant à l'actif (de 105 685 millions de francs à 250 222 millions de francs).

L'évolution en baisse des "Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre" (de 95 834 millions de francs à 79 789 millions de francs) résulte, pour l'essentiel, d'un moindre recours à l'émission de certificats de dépôt (65 980 millions de francs contre 85 821 millions de francs) alors que le solde des nouvelles émissions obligataires et des remboursements intervenus au cours de l'exercice représente 3 796 millions de francs (la Banque Paribas a émis, en particulier, un emprunt de 4 000 millions de francs à taux fixe réemployé au sein du Groupe).

Sous le poste "Comptes de régularisation, provisions et divers" figurent, les provisions pour risques et charges (sur engagements de hors bilan, risques pays ou risques non individualisés). Les provisions pour créances douteuses ou sur le portefeuille-titres sont portées en déduction des actifs correspondants. A fin 1993, le total des provisions figurant sous ce poste est de 2 290 millions de francs contre 2 228 millions de francs à fin 1992.

Les "Dettes subordonnées" enregistrent une augmentation correspondant à la valorisation des émissions anciennes libellées en dollars et à l'émission, dans l'exercice, d'un emprunt à taux variable de 125 millions de dollars américains sur 12 ans.

Le poste "Report à nouveau" apparaît en diminution de 182 millions de francs après prélèvement effectué lors de la distribution du

dividende de l'exercice 1992. Les postes "Capital" et "Réserves" restent inchangés.

### COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice 1993 s'établit à 870 millions de francs contre 130 millions de francs pour l'exercice précédent, soit une multiplication par 6,7.

Cette forte croissance est due pour une large part à la répercussion sur 1993 de l'intégration, à fin 1992, dans la succursale de Londres des équipes et des activités – notamment sur titres de transaction (obligations et actions) – de Paribas Capital Market (filiale de la Banque Paribas).

Ce transfert, joint au fort développement de ces activités, se traduit à la fois dans la croissance des produits et des charges d'exploitation. A structure 1992 comparable, les progressions enregistrées sur les différents soldes et lignes du compte de résultat auraient été notablement moins fortes.

Ainsi, le "Produit net bancaire" qui regroupe l'ensemble des intérêts, commissions et résultats sur opérations bancaires et financières (y compris les revenus sur portefeuilles-titres et les résultats sur instruments financiers de couverture) marque une progression de 61,6% (de 5 627 millions de francs à 9 095 millions de francs) qui, à structure comparable, en corrigeant 1992, n'aurait été que de 44,3%.

La forte croissance du "Produit net bancaire" résulte tant de l'amélioration des "commissions" (qui passent de 373 millions de francs à 910 millions de francs sous l'effet, notamment, des commissions sur prestations de services financiers) que de l'augmentation du "Produit net des opérations financières et divers" (qui passent de 4 974 millions de francs à 7 303 millions de francs, soit + 46,8%). Ce sont, en particulier, les activités sur les portefeuilles de transaction, actions et obligations, développées à Londres ainsi que les activités de change et sur instruments court terme qui ont généré cette évolution.

L'apport net des "Intérêts et produits assimilés" passe de 280 millions de francs à 982 millions de francs en raison d'une progression des produits de + 7,2% (de 38 362 millions de francs à 41 115 millions de francs) alors que les charges, c'est-à-dire le coût des ressources et du refinancement de la Banque, n'ont progressé que de + 5,6% (de 38 082 millions de francs à 40 233 millions de francs). L'amélioration des produits est liée, à la fois, au développement des opérations bancaires dans le

réseau Etranger (aux Etats-Unis et en Asie notamment) et aux mouvements favorables sur les taux intervenus au cours de la période.

Le "Produit global d'exploitation" qui est obtenu en rajoutant au "Produit net bancaire" les résultats de cessions sur immobilisations et titres de participation ainsi que les corrections de valeur sur le portefeuille-titres de participation, ressort à 8 965 millions de francs contre 5 265 millions de francs, soit + 70,3% (+ 49,9% à structure 1992 comparable).

On notera que le solde des dotations et reprises de provisions sur titres de participation marque une amélioration de 430 millions de francs par suite de l'évolution favorable des cours de bourse et de la valorisation des participations.

Les "Charges générales d'exploitation" passent de 3 383 millions de francs à 5 488 millions de francs, soit + 62,2% (+ 35,5% à structure 1992 comparable). Cette forte évolution concerne, à la fois, les frais de Personnel (salaires, charges sociales et fiscales, charges de retraite, intéressement et participation) qui s'élèvent à 3 612 millions de francs contre 2 295 millions de francs (soit + 57,3% et + 34,4% à structure 1992 comparable) sous l'effet du développement des activités de marché et des éléments variables de rémunération ainsi que de la prise en charge d'éléments exceptionnels (charge future des départs en retraite anticipée de 1993), mais

aussi les autres charges d'exploitation (de 931 millions de francs à 1 715 millions de francs) dont le rythme de progression est lié au fort développement des activités de marché, en particulier à l'Etranger (Londres, Singapour, Francfort) ainsi qu'à la prise en charge d'une provision sur locaux à Londres.

Le "Résultat brut d'exploitation" s'établit à 3 284 millions de francs contre 1 682 millions de francs, soit + 95,2% (+ 95,9% à structure 1992 comparable).

L'"Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation" passe de 1 235 millions de francs à 1 689 millions de francs. Cet accroissement des dotations nettes aux provisions d'exploitation recouvre une situation dans laquelle des reprises de provisions ou des récupérations sur créances amorties sont intervenues à hauteur de 2 643 millions de francs (contre 1 602 millions de francs en 1992) sous l'effet, en particulier, de l'amélioration des risques pays et étranger alors que les dotations et créances irrécouvrables se sont élevées à 4 332 millions de francs (contre 2 837 millions de francs en 1992) en raison de l'alourdissement des risques, en particulier en Métropole.

La charge d'"Impôt sur les sociétés" augmente de 317 millions de francs à 725 millions de francs.

## PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE

### AFFECTATION DES RÉSULTATS (2<sup>e</sup> résolution)

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 870.036.030,74 francs. Compte tenu du report à nouveau de 810.769.888,08 francs, le montant disponible est de 1.680.805.918,82 francs

Nous vous proposons de le répartir de la façon suivante :

- Distribution au titre des certificats d'investissements privilégiés conformément au contrat d'émission : 28.787.912,50 francs.
- Dividende aux actions privilégiées "B" : 12.462.087,50 francs.
- Dividende aux actions ordinaires "A" : 338.088.282,60 francs.
- Solde report au nouveau : 1.301.467.636,22 francs.

Si vous approuvez cette répartition, le dividende versé à chaque certificat d'investissement privilégié et à chaque action privilégiée "B" sera de 12,50 francs, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal de 6,25 francs) correspond à un revenu global de 18,75 francs.

Le dividende versé à chaque action ordinaire "A" sera de 8,60 francs ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal de 4,30 francs) correspond à un revenu global de 12,90 francs.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global par action au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

EXERCICE	NOMBRE TITRES REMUNERES	MONTANT TOTAL DISTRIBUE	REVENU GLOBAL	DIVIDENDE DISTRIBUE	IMPOT PAYE AU TRESOR
1990	18.925.074 act. "A" 3.300.000 CIP	274.413.573 116.160.000	21,75 52,80	14,50 35,20	7,25 17,60
1991	18.925.074 act. "A" 996.967 act. "B" 2.303.033 CIP	253.595.991,50 13.359.357,80 30.860.642,20	20,10 20,10 20,10	13,40 13,40 13,40	6,70 6,70 6,70
1992	39.312.591 act. "A" 996.967 act. "B" 2.303.033 CIP	271.256.877,90 12.462.087,50 28.787.912,50	10,35 18,75 18,75	6,90 12,50 12,50	3,45 6,25 6,25

### CONVENTION RÉGLEMENTÉE (3<sup>e</sup> résolution)

Au cours du mois de décembre 1993, dans le cadre des négociations sur un plan de recapitalisation de Cogedim avec son tour de table, la Banque Paribas, principal banquier, a dû consentir un effort financier pour accompagner ce plan.

La Banque Paribas a mis en place un prêt subordonné à compter du 30 décembre 1993 d'un montant d'un milliard de francs au taux de 1% venant se substituer aux crédits bancaires sociaux déjà en place. De plus, la Banque Paribas a consenti un abandon de créances de 40,9 millions de francs correspondant à la différence, pour le second semestre 1993, entre le taux effectif des crédits sociaux consentis à Cogedim et 1%. Ce prêt et

l'abandon concomitant sont par ailleurs assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Cette convention entre sociétés ayant des dirigeants communs n'a pu être autorisée préalablement à sa conclusion par le conseil de Surveillance de la Banque Paribas, celui-ci s'étant réuni en 1993 pour la dernière fois le 18 novembre, c'est-à-dire avant la mise au point définitive de ce plan.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de la conclusion de cette convention et la mentionneront dans leur rapport spécial. Cette convention est donc soumise à votre approbation.

### RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (4<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> résolutions)

Le mandat de quatre des membres du Conseil de Surveillance élus par l'Assemblée Générale des actionnaires s'achève avec la présente assemblée.

Saisi de propositions émanant de l'actionnaire principal, le Directoire a décidé dans sa séance du 22 mars 1994 de vous proposer le renouvellement pour une durée maximum de trois ans du mandat de trois des quatre membres du Conseil de Surveillance concernés : MM. Michel François-Poncet, Président du Conseil de Surveillance, Jean-Marc Bruel et Gérard de la Martinière. Le Directoire vous propose de ratifier la nomination, faite à titre provisoire, par le Conseil de Surveillance dans les conditions de l'article 10 des statuts, de

M. Bernard Auberger comme membre du Conseil de Surveillance. Le Directoire vous propose de nommer M. Raymond Levy membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, selon l'article 10 des statuts de la Banque Paribas, les membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés sont renouvelés en totalité tous les trois ans et exercent leurs fonctions jusqu'à l'issue de la troisième Assemblée Générale annuelle suivant leur entrée en fonction. Les membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés ont été renouvelés en 1993 et sont MM. Michel Denis, Jacques Gargam et François Rizzo.

### AUTORISATIONS D'ÉMISSIONS (9<sup>e</sup> à 13<sup>e</sup> résolutions)

En outre, nous vous demandons de donner au Directoire l'autorisation :

- d'émettre et de créer des bons et obligations, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 40 milliards de francs ;

- de garantir l'émission de bons ou d'obligations, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 20 milliards de francs ;

- d'émettre et de créer, sur toute place où la réglementation le permet, des certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92-03 du 17 février 1992 du Comité de la Réglementation Bancaire, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, dans la limite d'un encours maximum de 50 milliards de francs ;

- de garantir l'émission, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises de certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92-03 du 17 février 1992 du Comité de la Réglementation Bancaire dans la limite d'un encours maximum de 20 milliards de francs ;

- d'émettre et de créer des titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 10 milliards de francs ;

- de garantir l'émission de titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 10 milliards de francs.

Au cours de l'exercice, la Banque a successivement émis six emprunts obligataires pour des montants de 83 millions de dollars US (échéance 1994), 1 milliard de francs luxembourgeois (échéance 2000),

1 milliard de francs luxembourgeois (échéance 2001), 1 milliard de francs luxembourgeois (échéance 1999), 4 milliards de francs français (échéance 1998), 125 millions de dollars US subordonné (échéance 2005). Depuis le début de l'année 1994, la Banque a émis un emprunt obligataire subordonné de 300 millions de dollars US (échéance 2009).

- de consentir au bénéfice de membres du personnel salarié et mandataires sociaux de votre société et de sociétés qui lui sont liées, des options d'achat ou de souscription d'un nombre maximum d'actions représentant 5% du capital.

Cette autorisation sera valable 5 ans en ce qui concerne les options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles et 10 ans en ce qui concerne les options donnant droit à l'achat d'actions existantes. Le prix de souscription ou d'achat sera au moins égal au montant résultant de l'application de la formule de calcul suivante :

$$0,85 \times \text{ANA}_n + 7 \frac{(\text{BPA}_{n-1} + \text{BPA}_n - 7,5\% \text{ANA}_n)}{2}$$

ou :

- ANA = actif net par action consolidé part mère du dernier exercice clos (n), avant résultat si celui-ci est positif, après résultat si celui-ci est négatif. Il est ajusté, le cas échéant des opérations financières.

- BPA = bénéfice par action consolidé part mère du dernier exercice clos (n), ou de l'avant dernier exercice clos (n-1).

- Si le deuxième membre de la formule est négatif, il sera retenu pour 0.

Ces options auront une durée de 8 ans maximum.

C'est donc pour solliciter la renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions qui pourraient être émises en vertu de cette autorisation que nous vous avons réunis en assemblée spéciale et vous demandons d'approuver la résolution correspondante qui vous est soumise.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES (14<sup>e</sup> à 15<sup>e</sup> résolutions)

Dans le prolongement de la treizième résolution, il vous est demandé par une quatorzième résolution d'ajouter à l'article 7 des statuts une clause d'agrément pour toutes cessions d'actions ordinaires A ou B à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit.

Cet agrément ne s'appliquerait pas aux cessions à l'intérieur du groupe.

Nous vous proposons également par la quinzième résolution de modifier les articles 10, 12, 13 et 23 des statuts afin de :

- fixer à 75 ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions des membres du Conseil de Surveillance et de Censeur (articles 10 et 23) et à 68 ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Vice-Président du Conseil avec faculté de proroger au maximum 3 ans (article 12).

- préciser les pouvoirs du Vice-Président du Conseil de Surveillance (article 13).

## COMPTES DE RÉSULTATS

(en millions de francs)	Note	31-12-1993	31-12-1992
Intérêts et produits assimilés	3	41 115	38 362
Intérêts et charges assimilées	4	-40 233	-38 082
Commissions nettes	5	910	373
Produits nets sur opérations financières et divers	6	7 303	4 974
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>9 095</b>	<b>5 627</b>
Autres revenus nets		-	-
Cessions d'immobilisations et de titres de participation	8	108	306
Dotations et reprises de provisions sur titres de participation		-238	-668
<b>PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>		<b>8 965</b>	<b>5 265</b>
Charges générales d'exploitation	9	-5 488	-3 383
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		-193	-200
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 284</b>	<b>1 682</b>
Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation	10	-1 689	-1 235
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>1 595</b>	<b>447</b>
Impôt sur les sociétés	11	-725	-317
<b>RESULTAT NET</b>		<b>870</b>	<b>130</b>

## BILANS AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions de francs)	Note	31-12-1993	31-12-1992
Opérations de trésorerie et interbancaires	12	162 848	162 218
Opérations avec la clientèle et de crédit-bail	13	129 474	127 470
Titres reçus en pension livrée	15	163 621	67 815
Titres de transaction	16	147 441	78 472
Titres de placement	17	22 770	20 494
Titres d'investissement	18	26 011	29 649
Autres comptes d'opérations sur titres	20	12 312	7 945
Titres de participation	21	24 327	24 304
Immobilisations	22	1 018	1 178
Comptes de régularisation et divers	23	34 898	20 440
<b>Total de l'actif</b>		<b>724 720</b>	<b>539 985</b>
<b>PASSIF (en millions de francs)</b>			
Opérations de trésorerie et interbancaires	24	278 821	232 014
Opérations avec la clientèle	25	56 904	62 337
Titres donnés en pension livrée	26	185 125	72 682
Titres de transaction	27	65 097	33 003
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	28	79 789	95 834
Autres comptes d'opérations sur titres	29	11 637	6 051
Comptes de régularisation, provisions et divers	30	27 696	19 876
Dettes subordonnées	31	3 443	2 527
Fonds propres	32	15 338	15 531
Résultat		870	130
<b>Total du passif</b>		<b>724 720</b>	<b>539 985</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I - PRESENTATION  
DES COMPTES

Les comptes de la Banque Paribas sont établis conformément aux dispositions du Règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB) entré en vigueur le 1er janvier 1993 en application de la Directive européenne sur les comptes des établissements de crédit. Cette nouvelle réglementation, associée aux spécificités de présentation retenues par le Groupe Paribas, a conduit à redéfinir le format de présentation du bilan et du compte de résultat. Les principaux changements par rapport à l'exercice précédent sont décrits ci-après.

## Au bilan :

– les intérêts courus à recevoir et à payer ne sont plus inclus dans les comptes de régularisation mais sont rattachés aux postes d'actif et de passif concernés ;

– le poste "Opérations de trésorerie et interbancaires" regroupe désormais les comptes de caisse, instituts d'émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux et comptes avec les établissements de crédit ;

– les valeurs reçues ou données en pension sont classées, selon la nature de la contrepartie, avec les opérations de trésorerie et interbancaires ou les opérations avec la clientèle ;

– les opérations de crédit-bail et assimilées sont regroupées avec les opérations avec la clientèle ;

– les valeurs reçues à l'encaissement et les comptes exigibles après encaissement sont regroupés avec les comptes de régularisation qui, à l'actif, sont placés en dernière ligne.

Le compte de résultat est présenté sous une forme simplifiée avec les soldes intermédiaires suivants :

– le produit global d'exploitation qui, outre le produit net bancaire, inclut les produits accessoires, les résultats de cessions et les provisions sur titres de participation et immeubles ;

– le résultat brut d'exploitation obtenu après prise en compte des charges générales d'exploitation et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ; les charges générales d'exploitation comprennent les frais de Personnel, la participation des salariés, les provisions pour charges de retraite, les impôts et taxes autres que l'impôt sur les sociétés, les services extérieurs et autres charges ;

– le résultat courant avant impôts obtenu après déduction des dotations nettes de reprises aux provisions d'exploitation ;

– le résultat net obtenu après prise en compte de la charge d'impôts et, lorsqu'il y a lieu, des résultats exceptionnels.

Les comptes de l'exercice précédent ont été retraités pour en permettre la comparabilité. Le bilan et le compte de résultat dans la forme détaillée qui résulte de la stricte application des textes réglementaires sont présentés en note 39.

## 2 - PRINCIPES COMPTABLES

## A - Conversion des comptes et états financiers en devises

Conformément au Règlement 89-01 du CRB relatif à la comptabilisation des opérations en devises, les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change au comptant déterminé par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les opérations de change à terme non couvertes sont converties au cours du terme restant à courir de la devise concernée.

Les produits et charges courus en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des opérations de hors bilan, sont convertis au cours du comptant lors de leur passation au compte de résultat.

Les comptes de bilan des succursales à l'Etranger sont convertis en francs français en utilisant le taux de change en vigueur à Paris à la clôture de l'exercice. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens constatés sur l'exercice.

## B - Titres donnés ou reçus en pension livrée

Conformément au Règlement 89-07 relatif à la comptabilisation des opérations de cession d'éléments d'actifs, les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés et reçus en pension livrée sont rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Pour leur évaluation, les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie des portefeuilles-titres dont ils sont issus (transaction, placement ou investissement).

## C - Titres de transaction

Les titres de transaction regroupent l'ensemble des titres au sens du Règlement 90-01 qui sont acquis ou

vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ; il s'agit des titres pour lesquels il existe des marchés liquides et permettant une évaluation au prix de marché.

Outre les actions, les obligations et les Bons du Trésor, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie et les Bons des Institutions Financières Spécialisées (BIFS) entrent également dans cette catégorie de titres, dans la mesure où ils répondent à ces deux critères.

Le solde global des différences positives ou négatives, constatées entre la valeur de marché et le coût d'acquisition, est inscrit en compte de résultat. Au terme d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans le portefeuille de placement au cours du jour du transfert, sauf exceptions prévues par les textes.

A la clôture de l'exercice, les titres vendus à découvert (classés dans le poste "Titres de transaction" au passif du bilan) sont évalués au prix de marché et le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au poste "Produits nets sur opérations financières et divers". L'ensemble des produits (dividendes, solde net des résultats de cessions) de ces titres est également comptabilisé dans ce poste.

Les obligations et les titres de créances négociables qui participent à la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêts, figurent parmi les titres de transaction et sont valorisés à la valeur de marché à chaque date d'arrêt comptable.

## D - Titres de placement

Le portefeuille de placement (actions et obligations) regroupe les titres acquis dans une perspective durable, en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Sont également considérés comme titres de placement :

– les obligations non placées à l'issue des opérations d'émission,

– les titres de transaction reclassés au terme d'une durée de détention de six mois en titres de transaction,

– les titres le plus souvent à taux variables qui, bien que devant être conservés jusqu'à l'échéance, ne bénéficient que d'une couverture par période de financement.

## \* Actions

Les actions sont enregistrées au prix d'acquisition, les frais d'acquisition des titres étant portés en charges.

Les actions non cotées sont retenues à leur dernière estimation connue. Pour les actions cotées à Paris ou à

l'Etranger, il est procédé à une estimation sur la base des cours de clôture.

Le principe de prudence conduit à ne pas prendre en compte les plus-values latentes mais à enregistrer, dès leur constatation, les moins-values latentes calculées valeur par valeur par la constitution d'une provision pour dépréciation.

Les frais de cession sont imputés sur le résultat de cession.

## \* Obligations

Les obligations sont enregistrées au prix d'acquisition hors coupon couru. A la clôture de l'exercice, les obligations françaises et étrangères cotées sont estimées sur la base du cours de fin d'année et les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, sont provisionnées. Les obligations non cotées et les titres bénéficiant d'une couverture par période de financement sont maintenus à leur prix de revient.

Les obligations à coupon zéro sont comptabilisées pour le prix d'achat ou le prix d'émission. La différence entre le prix d'achat ou d'émission et le prix de remboursement est enregistrée prorata temporis au compte de résultat par application du taux de rendement annuel sur le nombre de jours de la période. La contrepartie est portée dans les comptes d'opérations sur titres.

## E - Titres d'investissement

Le portefeuille d'investissement (obligations, TCN) regroupe les titres qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance, et pour lesquels des ressources globalement adossées sont affectées à leur financement ou qui sont protégés de façon permanente contre le risque de taux par des instruments financiers.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation de ces titres liée à l'évolution défavorable des taux.

Enfin, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est différent de leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle de ces titres.

## F - Titres de participation et de filiales

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, afin de déterminer les dépréciations éventuelles à constater, il est procédé à une évaluation des titres de participation et de filiales en fonction de la valeur d'utilité qui tient compte principalement de l'actif net de la société, corrigé des plus ou moins-values

latentes et de sa capacité bénéficiaire. Les titres de participation et de filiales sont évalués en fin d'exercice au plus bas du prix de revient ou de cette valeur.

#### G - Immobilisations

– Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale réalisée en 1978, et celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

L'écart de réévaluation, dégagé sur les éléments d'actif non amortissables lors des opérations de réévaluation de l'exercice 1978, est enregistré au passif dans la rubrique "Réserve de réévaluation" et constitue un élément des fonds propres.

En ce qui concerne les éléments d'actif amortissables, pour lesquels une "provision réglementée" avait été constituée, il est repris chaque année en compte de résultat le montant correspondant au surplus d'amortissement lié à la réévaluation.

– Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail (amortis dans l'année de la signature) et de logiciels acquis (amortis sur 12 mois prorata temporis).

– Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire (les immeubles sont amortis, en règle générale, sur 30 ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur 5 ou 10 ans, le matériel informatique sur 3 ans).

Par exception, en particulier dans le cadre des opérations de crédit-bail, il peut être recouru au mode d'amortissements dégressifs.

– Les frais accessoires d'acquisition sur les ensembles immobiliers d'exploitation sont immobilisés et amortis linéairement sur une période de 5 ans prorata temporis.

– Les primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ainsi que les frais occasionnés par les émissions sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts. Jusqu'au 31 décembre 1992, ces frais étaient pris en charge en totalité dans l'exercice d'émission. Ce changement de méthode a un impact non significatif sur les résultats de 1993.

– Opérations de crédit-bail :

Les immobilisations acquises dans le cadre d'opérations de crédit-bail sont inscrites à l'actif du bilan et sont amorties sur leur durée de vie probable. Les revenus qui en découlent sont enregistrés suivant les termes du contrat liant la Banque avec les clients bénéficiaires de ces opérations.

#### H - Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont en revanche enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts. Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultat dès clôture de l'émission.

#### I - Résultats sur opérations de change

Conformément au Règlement 89-01 du 22 juin 1989, les gains et les pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période.

Les contrats de change au comptant et à terme couverts sont réévalués au cours du comptant à la clôture de l'exercice. Les reports et déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en résultat prorata temporis.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises financés en francs et de l'intégration des succursales à l'Etranger dans la comptabilité du Siège sont inscrits en compte de régularisation.

#### J - Résultats sur instruments financiers à terme

La Banque Paribas intervient sur l'ensemble des marchés d'instruments financiers à terme ; ces interventions peuvent être classées selon les deux catégories suivantes :

– celles, dites de "Gestion de trésorerie", effectuées dans le cadre de la gestion des positions de taux et de change liées aux actifs et passifs de la Banque. Cette gestion s'effectue notamment au travers d'opérations de couverture affectée ;

– celles, dites d'"Activité de transaction", dont l'objectif est d'arbitrer des cours acheteur/vendeur vis-à-vis de la clientèle ou des contreparties de marché, ce qui implique une rotation rapide des opérations et un volume limité de positions résiduelles.

La détermination des résultats sur les instruments financiers à terme est fonction de la nature des interventions et de la nature des marchés. Ces instruments se négocient sur des marchés organisés ou assimilés et sur des marchés de gré à gré. Sur les marchés

organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes, ou lorsque les cotations de l'instrument financiers sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.

La gestion de trésorerie est généralement exercée au travers d'instruments de gré à gré dont les produits et les charges sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat. Lorsque sont utilisés des instruments sur marchés organisés, le résultat de la période correspond à la variation de la valeur de marché ; dans le cas d'instruments affectés à des opérations de couverture, la règle de prise en compte des résultats est symétrique à celle de l'élément couvert.

Pour l'activité de transaction, il est procédé à la réévaluation à la valeur de marché des opérations conclues "ferme" (tels les accords futurs de taux) et des opérations conditionnelles (tels les accords de taux plafond ou plancher), négociées en francs et en devises. Si ces instruments sont négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. La valeur de marché s'applique également aux opérations d'échange de taux ou de devises (swaps) traitées dans le cadre de cette activité ; la valeur de marché est alors fondée sur l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie futurs et prend en compte un ajustement au titre du risque de contrepartie et de valeur actuelle des charges afférentes aux contrats. Dans le cas des autres opérations traitées de gré à gré sur des marchés non liquides, les gains potentiels sont portés en compte d'attente et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour pertes et charges ; lors du dénouement, les gains et pertes réels sont pris en résultat.

Tous les produits et charges dérivés de ces opérations figurent en compte de résultat pour leur montant net dans les "Produits nets sur opérations financières et diverses" sur la ligne "Solde des opérations sur instruments financiers à terme", à l'exception de ceux sur opérations de couverture affectée contractées dans le cadre de la gestion de trésorerie qui sont inscrits dans les intérêts et produits ou charges assimilés relatifs aux éléments couverts.

#### K - Revenus du portefeuille-titres (participation et placement)

Les revenus d'actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur mise en paiement. Les revenus d'obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts

courus à la date de clôture de l'exercice ou jusqu'à la date de cession de ces obligations.

#### L - Dotations aux comptes de provisions

– Des provisions affectées sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter soit du non-recouvrement total ou partiel de créances douteuses, soit de la mise en jeu d'engagements hors bilan. Elles sont évaluées en fonction des risques réels connus lors de l'arrêté des comptes.

En ce qui concerne les risques immobiliers, les provisions ont été évaluées sur la base de la valeur raisonnable de l'achèvement de chaque projet immobilier sous-jacent en appréciant, à l'arrêté de comptes, la situation de crise que connaissent actuellement la plupart des marchés immobiliers et sans anticipation de reprise significative au cours des prochains exercices, notamment pour des bureaux à Paris. Les évaluations du Groupe ont été, de plus, comparées avec l'approche du marché réalisée par la Commission Bancaire pour les projets les plus significatifs et sont en conformité avec celle-ci.

Conformément aux recommandations de la Commission Bancaire, sont également constituées des provisions pour risques pays qui s'appliquent à l'ensemble des risques situés dans les pays ayant obtenu ou sollicité un rééchelonnement de leurs dettes ou ayant interrompu tout paiement au titre de leur endettement. Ces risques comprennent à la fois les encours de crédit, les titres, les garanties de remboursement données.

Les provisions pour risques pays, sur engagements hors bilan et les provisions nécessaires à l'exploitation mais non individualisées sont classées au passif du bilan sous la rubrique "Provision générale" du poste "Comptes de régularisation, provisions et divers". Toutes les provisions individualisées sont classées en déduction des postes d'actif.

– Les échéances d'intérêts impayés comptabilisés en produits bancaires sont entièrement provisionnées lorsque leur antériorité est supérieure à neuf mois pour les crédits accordés aux collectivités locales, six mois pour les crédits immobiliers et trois mois dans les autres cas.

#### M - Engagements en matière de retraite

##### a) Régimes de retraite obligatoires

En France et dans la plupart des pays où la Banque Paribas exerce ses activités, les engagements au titre des régimes de retraite obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charges dans la période de leur

versement et versées à des organismes de retraite qui gèrent ensuite le paiement des pensions. En vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque Paribas ne sera plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994, affiliée à une caisse de retraite professionnelle mais aux caisses ARRCO-AGIRC du régime général obligatoire.

A la suite de cet accord, il subsiste pour la Caisse de retraite des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, à terme lorsqu'ils seront eux-même en retraite, des agents en activité au 31 décembre 1993. Sur la base des données disponibles à ce jour, il apparaît que la Caisse de retraite n'aura pas à appeler de cotisations complémentaires pour financer ces engagements.

#### b) Autres engagements

Les plans de retraite complémentaires qui génèrent des obligations pour la Banque Paribas sont soit couverts par des contrats d'assurance, soit provisionnés lorsque les salariés font valoir leurs droits de départ à la retraite. Pour le Personnel en activité non couvert par un contrat d'assurance, il n'est pas constitué de provision au titre des droits acquis. De plus, les indemnités de départ, calculées en fonction de l'ancienneté des salariés, sont prises en charge lors de leur versement.

#### N - Charges fiscales

##### a) Impôts et taxes

Dans ce poste sont provisionnées la contribution

sociale de solidarité ainsi que la contribution des institutions financières à verser après la clôture, au titre de l'exercice de référence.

##### b) Impôt sur les sociétés

Sous ce poste, sont compris :

– l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt pouvant être utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;

– l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition. L'impôt différé calculé implantation par implantation est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé sont constatés lorsque leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

##### c) Congés payés

Ainsi que l'autorise la Loi de Finances pour 1987, la Banque a opté pour le maintien du régime antérieur : la provision correspondant au montant des droits acquis par les salariés au titre de la période du 1<sup>er</sup> juin 1993 au 31 décembre 1993 n'est donc pas déduite pour le calcul du bénéfice fiscal.

### 3. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

(en millions de francs)	Exercice 1993	Exercice 1992
Opérations avec les établissements de crédit	22 094	21 606
Opérations avec la clientèle	10 076	5 727
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 271	10 281
Revenu des titres à revenu variable	661	721
• Actions et autres titres à revenu variable	55	42
• Participations et autres titres de l'activité de portefeuille	606	679
Opérations de crédit-bail et assimilées	12	18
Autres intérêts et produits assimilés	1	9
<b>Total</b>	<b>41 115</b>	<b>38 362</b>

### 4. INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

(en millions de francs)	Exercice 1993	Exercice 1992
Opérations avec les établissements de crédit	-25 504	-23 126
Opérations avec la clientèle	-3 473	-1 365
Obligations et autres titres à revenu fixe	-11 077	-13 476
Dettes subordonnées	-168	-102
Opérations de crédit-bail et assimilées	-11	-13
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
<b>Total</b>	<b>-40 233</b>	<b>-38 082</b>

## 5. COMMISSIONS NETTES

(en millions de francs)	Exercice 1993	Exercice 1992
Commissions (produits)		
• Opérations avec les établissements de crédit	28	48
• Opérations avec la clientèle	282	282
• Opérations sur titres	440	647
• Opérations de change	17	17
• Engagements sur titres	391	424
• Opérations sur instruments financiers à terme	804	28
• Prestations de service pour compte de tiers	1 066	115
Sous-total	3 028	1 561
Commissions (charges)		
• Opérations avec les établissements de crédit	-137	-104
• Opérations avec la clientèle	-1	-1
• Opérations sur titres	-516	-266
• Opérations de change	-125	-60
• Engagements sur titres	-127	-223
• Opérations sur instruments financiers à terme	-1 162	-510
• Prestations de service pour compte de tiers	-50	-24
Sous-total	-2 118	-1 188
<b>Total</b>	<b>910</b>	<b>373</b>

## 6. PRODUITS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES ET DIVERS

(en millions de francs)	Exercice 1993	Exercice 1992
Gains ou pertes sur opérations financières		
• Solde des opérations sur titres de transaction	7 303	2 955
• Solde des opérations sur titres de placement	63	166
– Reprises de provisions nettes sur titres de placement	117	168
– Moins-values nettes de cession sur titres de placement	-54	-2
• Solde des opérations de change	1 352	-168
• Solde des opérations sur instruments financiers	-2 000	1 810
Sous-total	6 718	4 763
Autres charges d'exploitation bancaire	-231	-363
Autres produits d'exploitation bancaire	816	574
<b>Total</b>	<b>7 303</b>	<b>4 974</b>

## 7. IMPACT SUR LE RESULTAT DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en millions de francs)	Exercice 1993	Exercice 1992
Résultat net sur instruments financiers de couverture inclus dans les intérêts et produits ou charges assimilés	-123	-372
Solde net des autres opérations sur instruments financiers inclus dans les produits nets sur opérations financières et divers	-2 001	1 809
<b>Total</b>	<b>-2 124</b>	<b>1 437</b>

Ces résultats se ventilent de la façon suivante, en fonction de la nature des instruments et de celle des interventions :

(en millions de francs)	Activité de transaction	Gestion de trésorerie	Exercice 1993	Exercice 1992
<b>OPERATIONS FERMES</b>				
Opérations sur marchés organisés				
– Contrats à terme (taux, change, actifs financiers)	-16	36	20	437
Opérations de gré à gré				
– Accords de taux	-6	-26	-32	-50
– Swaps	66	-94	-28	-739
– Autres	-35	36	1	-95
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>				
Opérations sur marchés organisés				
– Options de taux	-384	-	-384	30
– Options de change	-965	-	-965	491
– Autres options	-118	-	-118	335
Opérations de gré à gré				
– Contrats de taux plafond et plancher	949	-123	826	623
– Swaptions et options (taux, change et autres)	-1 445	1	-1 444	405
<b>Total</b>	<b>-1 954</b>	<b>-170</b>	<b>-2 124</b>	<b>1 437</b>

## 8. CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE TITRES DE PARTICIPATION

(en millions de francs)	Exercice 1993	Exercice 1992
Résultat sur cessions de titres de participation et de titres de filiales	112	302
Résultat sur cessions d'immobilisations	-4	4
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>306</b>

## 9. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en millions de francs)	Exercice 1993	Exercice 1992
Frais de Personnel		
• Salaires et traitements	-2 384	-1 529
• Charges sociales	-888	-625
• Charges de retraite	-244	-92
• Intéressement et participation	-96	-49
Sous-total	-3 612	-2 295
Impôts et taxes	-161	-157
Autres charges d'exploitation	-1 715	-931
<b>Total</b>	<b>-5 488</b>	<b>-3 383</b>

## 10. EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en millions de francs)	Exercice 1993	Exercice 1992
Dotations aux provisions d'exploitation		
• Clientèle et établissements de crédit	-2 134	-2 003
• Hors bilan	-153	-264
• Risques pays et autres provisions	-1 638	-372
Sous-total	-3 925	-2 639
Reprises de provisions d'exploitation		
• Clientèle et établissements de crédit	1 646	219
• Hors bilan	190	518
• Risques pays et autres provisions	560	716
Sous-total	2 396	1 453
Excédent net aux provisions d'exploitation	-1 529	-1 186
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-407	-198
Récupérations sur créances amorties	247	149
<b>Total</b>	<b>-1 689</b>	<b>-1 235</b>

## 11. IMPOT SUR LES SOCIETES

(en millions de francs)	Exercice 1993	Exercice 1992
Charge d'impôt courant	-619	-338
Reprise ou dotation nette d'impôt différé	-106	21
<b>Total</b>	<b>-725</b>	<b>-317</b>

La charge d'impôt courant comprend les crédits d'impôt et avoirs fiscaux imputables sur l'impôt à payer.

## 12. OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Comptes à vue et au jour le jour	33 261	64 483
Comptes à terme	118 149	87 406
Valeurs reçues en pension au jour le jour	1 940	1 913
Valeurs reçues en pension à terme	7 911	6 547
Intérêts à recevoir	1 322	1 711
Créances douteuses - Montant brut	316	289
Créances douteuses - Provisions	-51	-131
<b>Total</b>	<b>162 848</b>	<b>162 218</b>

Echéancier des créances sur établissements de crédit à terme (comptes à terme et pensions reçues à terme) au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31-12-1993
	94 987	22 496	5 402	3 175	126 060

## 13. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET DE CREDIT-BAIL

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Créances commerciales	2 284	2 951
Créances à terme	109 096	104 184
Comptes ordinaires débiteurs	12 856	15 230
Intérêts à recevoir	1 213	1 282
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses - Montant brut	10 718	9 609
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses - Provisions	-6 718	-5 821
Crédit-bail et locations simples - Montant brut	214	222
Crédit-bail et locations simples - Amortissements	-189	-187
<b>Total</b>	<b>129 474</b>	<b>127 470</b>

Echéancier des créances sur la clientèle à terme (créances commerciales et créances à terme) au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31-12-1993
	35 236	18 151	39 647	18 346	111 380

## 14. PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en millions de francs)	1993	1992
SOLDE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER	8 180	10 043
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 529	1 186
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	-940	-1 049
Différences de change	282	89
Ajustement et divers	8	-2 089
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>9 059</b>	<b>8 180</b>
Les soldes de fin d'exercice se décomposent comme suit :		
- Etablissements de crédit	50	19
- Clientèle	6 719	5 933
- Crédit-bail	-	-
- Autres provisions	-	-
Provisions déduites de l'actif	6 769	5 952
- Engagements hors bilan	215	332
- Risques pays et autres provisions	2 075	1 896
Provisions inscrites au passif	2 290	2 228
Provisions d'exploitation bancaire	<b>9 059</b>	<b>8 180</b>

## 15. TITRES RECUS EN PENSION LIVREE

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Etablissements de crédit	161 058	60 435
Clientèle	2 563	7 380
<b>Total</b>	<b>163 621</b>	<b>67 815</b>

Echéancier des titres reçus en pension livrée au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31-12-1993
	147 421	16 200	-	-	163 621

## 16. TITRES DE TRANSACTION

(en millions de francs)	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31-12-1993	Total 31-12-1992
Effets publics et assimilés	20 074	-	20 074	9 438
Obligations et autres titres à revenu fixe	84 031	1 896	85 927	46 782
Actions et autres titres à revenu variable	23 582	993	24 575	7 074
Sous-total	127 687	2 889	130 576	63 294
Instruments conditionnels	-	-	16 865	15 178
<b>Total</b>			<b>147 441</b>	<b>78 472</b>

Les titres d'OPCVM inclus dans "Autres titres à revenu variable" s'élèvent à 993 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 727 millions de francs au 31 décembre 1992.

## 17. TITRES DE PLACEMENT

(en millions de francs)	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31-12-1993	Total 31-12-1992
Effets publics et assimilés	51	7	58	82
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 305	8 596	21 901	19 743
Actions et autres titres à revenu variable	332	479	811	669
<b>Total - Valeur nette</b>	<b>13 688</b>	<b>9 082</b>	<b>22 770</b>	<b>20 494</b>

Les titres d'OPCVM inclus dans "Autres titres à revenu variable" représentent un montant net de 120 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 159 millions de francs au 31 décembre 1992.

Les plus et moins values latentes sur titres de placement s'élèvent, au 31 décembre 1993, à :

(en millions de francs)	Actions	Titres à revenu fixe	Total titres de placement
Valeur brute des titres	926	22 052	22 978
Moins-values provisionnées	-115	-93	-208
Valeur nette au bilan	811	21 959	23 186
Plus-values latentes	182	554	736
Valeur estimative au 31 décembre 1993	993	22 513	23 922

Echéancier des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31-12-1993
	9 110	901	6 136	5 812	21 959

## 18. TITRES D'INVESTISSEMENT

(en millions de francs)	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31-12-1993	Total 31-12-1992
Effets publics et assimilés	222	-	222	223
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 054	11 735	25 789	29 426
<b>Total</b>	<b>14 276</b>	<b>11 735</b>	<b>26 011</b>	<b>29 649</b>

Le montant des titres d'investissement prêtés s'élève à 83 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 152 millions de francs au 31 décembre 1992.

Echéancier des titres d'investissement au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31-12-1993
	3 135	5 275	13 831	3 770	26 011

## 19. VALEURS DE REMBOURSEMENT DES TITRES D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT

Au 31 décembre 1993 (en millions de francs)	Valeur d'acquisition nette des primes et décotes amorties	Valeur de remboursement	Décotes nettes restant à amortir
Titres de placement à revenu fixe	22 052	22 213	161
Titres d'investissement	26 011	26 741	730

## 20. AUTRES COMPTES D'OPERATIONS SUR TITRES

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Intérêts à recevoir		
• Titres reçus en pension livrée	646	386
• Titres de placement à revenu fixe	527	829
• Titres de placement à revenu variable	2	7
• Titres d'investissement	1 110	1 085
Sous-total	2 285	2 307
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	10 016	5 638
Créances douteuses nettes	11	-
<b>Total</b>	<b>12 312</b>	<b>7 945</b>

## 21. TITRES DE PARTICIPATION

(en millions de francs)	31-12-1993			31-12-1992
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participation	25 911	1 860	24 051	24 053
Créances rattachées	276	-	276	251
<b>Total</b>	<b>26 187</b>	<b>1 860</b>	<b>24 327</b>	<b>24 304</b>

La variation de la valeur nette comptable des titres de participation s'analyse comme suit :

(en millions de francs)	1993	1992
VALEUR NETTE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER	24 053	10 755
Acquisitions de l'exercice	3 982	14 609
• Prix de revient des titres cédés	-3 889	-764
- Prix de cessions	-3 751	-1 065
- Plus et moins values de cessions	-138	301
• Reprise de provisions sur titres cédés	60	34
Mouvement net dû aux cessions	-3 829	-730
Variation de la provision pour dépréciation	-298	-686
Autres mouvements	143	105
<b>VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>24 051</b>	<b>24 053</b>

## 22. IMMOBILISATIONS

(en millions de francs)	31-12-1993			31-12-1992
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions	463	-95	368	367
Autres immobilisations	2 129	-1 479	650	811
<b>Total</b>	<b>2 592</b>	<b>-1 574</b>	<b>1 018</b>	<b>1 178</b>

## 23. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Valeurs reçues à l'encaissement	8 452	5 320
Autres comptes de régularisation et divers	26 446	15 120
<b>Total</b>	<b>34 898</b>	<b>20 440</b>

## 24. OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Comptes à vue et au jour le jour	32 350	67 195
Comptes à terme	204 249	133 023
Valeurs données en pension au jour le jour	30 327	9 557
Valeurs données en pension à terme	10 091	19 316
Intérêts à payer	1 804	2 923
<b>Total</b>	<b>278 821</b>	<b>232 014</b>

Echéancier des dettes envers les établissements de crédit à terme (comptes à terme et valeurs données en pension à terme) au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31-12-1993
	174 468	35 917	1 620	2 335	214 340

## 25. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Comptes à vue et au jour le jour	13 802	12 524
Comptes à terme	42 328	48 333
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	218	130
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	59	141
Intérêts à payer	497	1 209
<b>Total</b>	<b>56 904</b>	<b>62 337</b>

Echéancier des dettes envers la clientèle (comptes à terme et comptes d'épargne à régime spécial à terme) au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31-12-1993
	33 161	4 449	3 597	1 180	42 387

## 26. TITRES DONNES EN PENSION LIVREE

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Etablissements de crédit	179 466	70 724
Clientèle	5 659	1 958
<b>Total</b>	<b>185 125</b>	<b>72 682</b>

Echéancier des titres donnés en pension livrée au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31-12-1993
	174 767	10 358	-	-	185 125

## 27. TITRES DE TRANSACTION

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Instruments conditionnels vendus	31 561	13 567
Opérations sur titres et créances empruntées	33 536	19 436
<b>Total</b>	<b>65 097</b>	<b>33 003</b>

## 28. EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Emprunts obligataires	13 809	10 013
Certificats de dépôt et valeurs assimilées	65 980	85 821
<b>Total</b>	<b>79 789</b>	<b>95 834</b>

Echéancier des emprunts obligataires de la Banque Paribas par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission au 31 décembre 1993 :

Devise d'origine	Taux (%)	Montant (millions de francs)	31-12-1994	31-12-1995	31-12-1996	31-12-1997	31-12-1998	1999 -2004
Francs français		53	53					
	Taux variable	2 000			2 000			
		9,5	1 000					1 000
		9,5	500					500
		6,0	4 000				4 000	
	Dollar USA	7,5	590			590		
Ecu	Taux variable	354			354			
	Taux variable	354				354		
Lire italienne	Taux variable	295				295		
	Taux variable	77				77		
Yen	Taux variable	486				486		
		8,5	265	265				
Franc suisse		4,5	489	489				
		7,25	921	921				
Lire italienne		9,5	132				132	
		12,375	448	448				
Yen	Taux fixe	527	527					
	Taux fixe	527	527					
Franc suisse	6,0	437			437			
<b>Total</b>		<b>13 809</b>	<b>3 230</b>	<b>0</b>	<b>3 381</b>	<b>1 566</b>	<b>4 132</b>	<b>1 500</b>

Echéancier des autres dettes représentées par un titre au 31 décembre 1993 :

Echéance (en millions de francs)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31-12-1993
	54 008	9 630	1 942	400	65 980

## 29. AUTRES COMPTES D'OPERATIONS SUR TITRES

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Compte de règlement sur titres	10 031	4 083
Bons de caisse	345	353
Dettes rattachées sur titres donnés en pension	414	294
Dettes rattachées sur titres du marché interbancaire	80	127
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	438	813
Dettes rattachées sur obligations	325	371
Dettes rattachées sur bons de caisse	4	10
<b>Total</b>	<b>11 637</b>	<b>6 051</b>

## 30. COMPTES DE REGULARISATION, PROVISIONS ET DIVERS

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Provisions pour risques pays	813	1 062
Comptes de régularisation et autres provisions	26 883	18 814
<b>Total</b>	<b>27 696</b>	<b>19 876</b>

## 31. DETTES SUBORDONNEES

(en millions de francs)	Taux (%)	Montant (millions de francs)	Au-delà de 2003	Indéterminé
Dollar USA	Taux fixe	151 <sup>1</sup>		151
	Taux fixe	1 075 <sup>2</sup>		1 075
	Taux variable	737 <sup>3</sup>	737	
	8,35	1 474 <sup>4</sup>	1 474	
Sous-total		3 437	2 211	1 226
Dettes rattachées		6		
<b>Total</b>		<b>3 443</b>	<b>2 211</b>	<b>1 226</b>

1 Emis par Paribas en septembre 1984 pour un nominal de 200 millions de dollars.

2 Emis par Paribas en juin 1986 pour un nominal de 400 millions de dollars.

3 Emis par Paribas en novembre 1993 pour un nominal de 125 millions de dollars.

4 Emis par la Succursale Paribas New York en juin 1992 pour un nominal de 250 millions de dollars.

## 32. FONDS PROPRES

Le capital est composé de certificats d'investissement privilégiés, d'actions privilégiées (3 300 000 titres) et d'actions ordinaires (39 312 591 actions).

(en millions de francs)	31-12-1993	31-12-1992
Capital	4 261	4 261
Réserves et écarts de réévaluation	10 068	10 068
Report à nouveau	811	993
Provisions réglementées	198	209
<b>Total</b>	<b>15 338</b>	<b>15 531</b>

## 33. OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Au 31 décembre 1993 (en millions de francs)	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
<b>ACTIF</b>		
Opérations de trésorerie et interbancaires	82 459	-
Opérations avec la clientèle	5 243	7 412
Titres de transaction	5 683	10
<b>PASSIF</b>		
Opérations de trésorerie et interbancaires	43 384	-
Opérations avec la clientèle	295	666
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements donnés aux établissements de crédit	1 395	-
Engagements donnés à la clientèle	23	6 900

Les prêts participatifs accordés à des entreprises liées s'élèvent à 219 millions de francs.

### 34. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENCOURS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES, DES CREDITS A LA CLIENTELE, DU CREDIT-BAIL ET DES TITRES REÇUS EN PENSION LIVREE

La décomposition par origine géographique des débiteurs (ou, le cas échéant, de l'organisme garantissant l'engagement) fait apparaître la répartition suivante :

(en pourcentage)	31-12-1993				31-12-1992	
	Opérations de trésorerie et interbancaires	Opérations avec la clientèle	Opérations de crédit -bail	Titres reçus en pension livrée	Global	Global
France	20,8	34,3	36,4	26,4	26,2	31,3
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	31,4	20,3	63,6	65,1	37,0	33,5
Europe de l'Est	0,2	0,2	-	-	0,2	0,3
Amérique du Nord	29,6	22,5	-	8,4	21,9	14,1
Amérique Centrale et du Sud	0,1	4,5	-	-	1,4	0,9
Afrique	0,2	2,4	-	-	0,8	0,8
Moyen-Orient	0,2	2,5	-	-	0,8	1,0
Asie	17,5	12,9	-	0,1	11,6	17,9
Océanie	-	0,4	-	-	0,1	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 35. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

#### A - Engagements reçus ou donnés

(en millions de francs)

	31-12-1993	31-12-1992
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
Engagements de financement		
Engag.en faveur d'établis. de crédit	6 608	8 140
Engag.en faveur de la clientèle	106 949	105 969
Engagements de garantie		
Engag.d'ordre d'établ. de crédit	8 102	8 845
Engag.d'ordre de la clientèle	36 346	33 935
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Engagements de financement		
Engag. reçus d'établis. de crédit	2 602	2 784
Engagements de garantie		
Engag. reçus d'établis. de crédit	7 232	8 902

### B - Opérations sur titres et opérations de change

(en millions de francs)

	31-12-1993		31-12-1992	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations sur titres	38 322	34 207	21 153	19 306
Opérations de change fermes	972 400	971 684	626 351	626 945

### C - Instruments financiers à terme

(en millions de francs)

	Activité de transaction	Gestion de trésorerie	31-12-1993	31-12-1992
<b>OPERATIONS FERMES</b>				
Opérations sur marchés organisés				
- Contrats à terme (taux, change, actifs financiers)	829 263	78 861	908 124	457 846
Opérations de gré à gré				
- Accords de taux	79 180	18 350	97 530	55 117
- Swaps de taux	2 050 685	124 999	2 175 684	1 566 105
- Swaps de devises	472 207	2 046	474 253	427 517
- Autres	282	2 970	3 252	2 815
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>				
Opérations sur marchés organisés				
- Options de taux	342 629	-	342 629	278 725
- Options de change	248 067	-	248 067	298 024
- Autres options	18 447	1 036	19 483	5 003
Opérations de gré à gré				
- Contrats de taux plafond et plancher	422 230	33 014	455 244	369 023
- Swaptions et options (taux, change et divers)	307 535	880	308 415	157 209

Les engagements ci-dessus représentent l'addition des montants notionnels d'achats et de ventes d'instruments (toutefois, pour les swaps, seule la contrevaletur du montant prêté est prise en compte). Ces montants ne reflètent que le seul volume d'intervention de la Banque dans chacun des types d'instruments distingués et ne donnent pas d'indication sur les risques de marché qui y sont attachés, certains instruments étant utilisés en couverture d'autres. La Banque contrôle son risque de contrepartie, de taux et de change sur ces instruments au moyen de procédures internes limitant le montant des engagements par type de contrepartie ainsi que le montant des positions résiduelles de taux et de change.

### D - Retraite

Les droits acquis et non couverts par provisions ou contrats d'assurances au titre des retraites complémentaires et des indemnités de départ sont évalués selon une méthode actuarielle, prenant en compte les probabilités de mortalité et de maintien dans la société jusqu'à l'âge de 60 ans, un taux d'intérêt de 6% et une érosion monétaire de 3%. Le montant des engagements ainsi évalués s'élève au 31 décembre 1993 à 268 millions de francs.

## 36. DECOMPOSITION DES ENCOURS PAR DEVISE AU 31 DECEMBRE 1993

(en millions de francs)	Franc Français	Mark Allemand	Livre Sterling	Ecu	Dollar USA	Franc Suisse	Francs Belge et Lux.	Yen	Autres devises	Total
Actifs	242 376	48 221	29 373	32 841	180 274	15 251	10 714	25 089	140 581	724 720
Passifs	- 250 981	- 51 216	- 31 493	- 37 247	- 176 865	- 15 954	- 11 602	- 18 180	- 131 182	- 724 720
Hors bilan ferme	7 917	4 110	2 128	4 119	- 4 561	79	1 533	- 7 178	- 7 846	301
Différentiel	- 688	1 115	8	- 287	- 1 152	- 624	645	- 269	1 553	301
Positions conditionnelles	- 1 887	- 172	275	830	1 875	- 901	225	- 271	26	0
Crédits à la clientèle	49 121	2 041	9 171	521	52 869	1 352	405	2 264	11 705	129 449
Dépôts de la clientèle	14 608	2 604	4 567	248	20 537	284	223	5 726	8 107	56 904
Certificats de dépôt et valeurs assimilées	51 927	34	7 442	1 053	17 163	478	-	1 153	539	79 789

La ligne "Différentiel" regroupe, à la fois, les positions structurelles (fonds propres des filiales et succursales à l'Etranger) dont les variations n'affectent pas en tout état de cause le résultat, et les positions opérationnelles. Compte tenu de la gestion dynamique de ces dernières, la situation présentée ci-dessus est susceptible de variations substantielles en cours d'exercice.

## 37. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations de toute nature, perçues en 1993 par les Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Banque, s'élèvent à 22,4 millions de francs dont 1,2 million de francs au titre des jetons de présence.

## 38. OPERATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 1993

La succursale de la Banque Paribas à New York a émis le 1<sup>er</sup> mars 1994 un emprunt subordonné d'un montant de 300 millions de dollars américains, à échéance du 1<sup>er</sup> mars 2009, au taux de 6,875%.

## 39. COMPTES DE RÉSULTATS ET BILANS PUBLIÉS AU BALO.

(en milliers de francs)	1993	1992
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>40 441 698</b>	<b>38 378 064</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits	22 094 321	17 793 704
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	10 075 582	11 593 898
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 270 523	8 989 735
Autres intérêts et produits assimilés	1 272	727
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>- 40 222 772</b>	<b>- 38 749 202</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits	- 25 503 792	- 21 107 661
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	- 3 473 449	- 5 354 628
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 11 245 531	- 12 286 913
Produits sur opérations de Ct Bail et de location avec option d'achat	11 840	18 470
Charges sur opérations de Ct Bail et de location avec option d'achat	- 10 637	- 17 458
Revenus des titres à revenu variable	661 436	721 196
Commissions (produits)	3 028 619	1 929 919
Commissions (charges)	- 2 118 243	- 1 154 843
<b>Gains sur opérations financières</b>	<b>8 717 296</b>	<b>4 884 300</b>
Soldes en bénéfice des opérations sur titres de transaction	7 302 832	2 955 249
Soldes en bénéfice des opérations sur titres de placement	62 975	146 079
Soldes en bénéfice des opérations de change	1 351 489	0
Soldes en bénéfice sur des opérations sur instruments financiers	0	1 782 972
<b>Pertes sur opérations financières</b>	<b>- 1 999 576</b>	<b>- 167 777</b>
Soldes en pertes des opérations sur titres de transaction	0	0
Soldes en pertes des opérations sur titres de placement	0	0
Soldes en perte des opérations de change	0	- 167 777
Soldes en pertes des opérations sur instruments financiers	- 1 999 576	0
<b>Autres produits et charges ordinaires</b>	<b>1 002 376</b>	<b>476 125</b>
Autres produits d'exploitation bancaire	816 243	188 429
Autres produits d'exploitation non bancaire	186 133	287 696
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>- 5 086 207</b>	<b>- 3 549 539</b>
Frais de personnel	- 3 369 071	- 2 203 565
Autres frais administratifs	- 1 717 136	- 1 345 974
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorpo. et corpo.	- 170 781	- 196 269
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 591 343</b>	<b>- 430 336</b>
Autres charges d'exploitation bancaire	- 230 533	- 408 302
Autres charges d'exploitation non bancaire	- 360 810	- 22 034
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	- 1 942 219	- 1 332 116
Solde en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	- 126 728	- 363 257
<b>Résultat ordinaire avant impôt</b>	<b>1 594 759</b>	<b>447 277</b>
Impôt sur les bénéfices	724 723	316 924
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>870 036</b>	<b>130 353</b>



LES FILIALES ET  
AU 31 DÉCE

(en milliers d'unités)

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en % (*)	Pourcentage Groupe	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la st et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos (bénéfice ou perte)	Dividende encaissé exercice 1993	Date d'arrêté des comptes
					brute	nette						
<b>1 - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA BANQUE</b>												
<b>A - Filiales (1)</b>												
Achar commercio e particip	USD 3 811	USD 15 309	99,99	99,99	117 910	117 910	-	-	14 772	227	-	31.12.93
Antin Bail	FRF 1 600	FRF -	100,00	100,00	139 600	139 600	-	234 056	-	-	-	-
Banpar GPA Airbus	USD 1 832 (3)	USD - (3)	100,00	100,00	108 064	96 866	-	-	- (3)	(145) (3)	-	31.12.92
Banpar Leasing	USD 1 425	USD -	100,00	100,00	84 011	84 011	-	-	-	-	-	-
Belle Créole SA	FRF 144 000 (3)	FRF 11 700 (3)	96,29	98,08	236 456	0	6 235	10 724	-114 764 (3)	(49 315) (3)	-	31.12.92
BPI (Banq. Parisienne Inter.)	FRF 100 000 (3)	FRF (235 444) (3)	58,76	73,91	168 071	3 218	84 247	-	164 578 (3)	(197 114) (3)	-	ov/av87500
Bque Paribas Canada	CAD 30 000 (3)	CAD (2 598) (3)	100,00	100,00	155 320	158 093	53 567	356	9 477 (3)	(7 917) (3)	-	31.12.92
Bque Paribas Deutschland OHG	DM 116 906	DM -	40,00	100,00	51 528	50 707	-	2 736	-	-	-	-
Finecofi	FRF 3 097 500	FRF (835)	79,99	100,00	2 477 750	2 477 750	12 110	-	10	(833)	-	30.06.93
Fonciere cie	FRF 63 995	FRF 537 648	33,49	63,26	498 248	442 648	79 031	-	117 585	59 991	9 212	31.12.93
Paragos	FRF 202 350	FRF 29 587	100,00	100,00	192 763	192 763	-	-	0	(159)	-	31.12.93
Paribas Capital Markets Ltd	YEN 1 875 000 (3)	YEN 1 323 618 (3)	100,00	100,00	481 189	449 930	-	294 775	4 304 792 (3)	- (3)	-	31.12.92
Paribas Do Brazil	USD 15 471	USD 14 178	95,76	100,00	119 419	119 419	-	-	21	1 098	1 174	31.12.93
Paribas International	FRF 1 704 252	FRF 2 831 034	99,98	100,00	6 169 459	6 169 459	754 165	-	229 680	50 332	-	31.12.93
Paribas Private Bank Asia	SGD 20 000 (3)	SGD 3 925 (3)	100,00	100,00	73 284	67 543	-	-	- (3)	5 324 (3)	18 431	31.12.92
Paribas Suisse Bv	FS 500 000 (3)	FS N.C (3)	41,13	100,00	1 644 468	1 297 468	233 608	16 329	N.C (3)	N.C (3)	-	-
Paribas Uk Holding Ltd £	GBP 34 352 (3)	GBP 11 316 (3)	100,00	100,00	552 549	274 431	-	-	-2 488 (3)	(2 508) (3)	-	31.12.92
Paribas USA	FRF 236 166	FRF 27 520	100,00	100,00	276 861	276 861	3 383 542	-	71 947	13 364	-	31.12.93
Setic	FRF 5 159	FRF 27 267	99,99	99,99	219 647	126 460	239 248	846	2 081	(35 533)	-	31.12.93
Sireg	FRF 3 892	FRF 60 133	99,98	99,99	125 904	60 921	-	846	6 052	(14 092)	-	31.12.93
<b>B - Participations</b>												
Banca Internazionale Lombarda	ITL 200 000 000 (4)	ITL 39 156 000 (4)	20,00	20,00	137 720	183 720	40	-	57 492 000 (4)	13 581 000 (4)	6 651	31.12.91
Equitypar Comp. de Part.	USD 427	USD -	49,12	49,12	222 629	197 819	-	-	-	-	25 185	-
Erbe	BEC 2 400 000 (4)	BEC 4 643 196 (4)	27,07	42,39	741 436	750 118	-	-	438 750 (4)	232 550 (4)	17 314	31.12.91
Finance One	BAHT 1 200 000 (3)	BAHT 3 322 354 (3)	9,66	13,93	77 066	76 030	-	-	5 274 000 (3)	861 540 (3)	10 775	31.12.92
Finaxa	FRF 1 080 070	FRF 5 613 193	26,67	26,67	2 457 126	2 457 126	-	-	255 827	237 725	37 182	31.12.93
Navigation Mixte (**)	FRF 1 488 094	FRF 17 616 960	29,72	30,24	5 322 801	5 322 801	0	-	16 795 574	700 141	168 477	31.12.93
RIVP	FRF 155 386	FRF 854 637	31,19	31,19	167 999	167 999	86 589	-	1 300 029	44 635	4 119	31.12.93
Paribas Participacoes LTDA	USD 11 171	USD 12 759	10,00	10,00	117 910	0	-	-	0	(721)	-	31.12.93

## 2 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

## A - Filiales

Françaises

Étrangères

## B - Participations

Françaises

Étrangères

## LES PARTICIPATIONS

MBRE 1993

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en % (*)	Pourcentage Groupe	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la st et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos (bénéfice ou perte)	Dividende encaissé exercice 1993	Date d'arrêté des comptes
					brute	nette						
<b>2 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>												
<b>A - Filiales</b>												
Françaises												
Étrangères												
<b>B - Participations</b>												
Françaises												
Étrangères												
<b>3 - TITRES DE FILIALES ET DE PARTICIPATIONS ACQUIS AU COURS DE L'EXERCICE 1993</b>					297 869	254 599	-	-	-	-	234 137	-
A - Filiales à plus de 50% (% acquis ou atteint au cours de l'exercice) :					31 349	22 318	-	-	-	-	0	-
ACHAR COMMERCIO E PARTICIP												
ANTIN BAIL												
BANPAR LEASING												
SCI CRETEIL PYRAMIDES												
B - Participations acquises ou portées à 10% :					1 209 254	1 115 442	-	-	-	-	36 721	-
Néant					676 463	496 691	-	-	-	-	17 523	-

Prises de contrôle significatives d'une société française au cours de l'exercice : Néant. (Loi du 12 juillet 1985)

(1) 50% au moins du capital détenu par le Groupe Paribas  
(2) 10 à 50% du capital détenu par le Groupe Paribas  
(3) Chiffres 1992

(4) Chiffres 1991  
(\*) Pourcentage de détention par la Banque Paribas seule  
(\*\*) comptes consolidés

# INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 1993

Valeur d'inventaire (en milliers de francs)	Valeur d'inventaire (en milliers de francs)
<b>OBLIGATIONS FRANÇAISES</b>	
Actea TAM 87-97	30 000
Air France TV 86-96	30 555
Auto Peugeot TMO 84-94	25 559
B.E.I. 13,70% 84-94	7 740
B.F.C.E TME 89-99	25 189
B.F.C.E TMO 86-96	48 579
B.I.R.D. 10,90% 85-97	20 023
B.R.E.D. TMO 86-97	57 304
BATIF TAM 86-96	4 938
Banque Paribas TMO 86-96	42 966
Banque Indosuez TAM 87-96	49 900
Banque La Hémin TAM 87-95	39 920
Banque Populaire Lorraine TMO 86-94	4 913
Banque Stern TMO 86-96	11 280
BRED TRA 84-94	25 043
C.A.E.C.L. 11,30% 85/86-95	82 500
C.A.E.C.L. 11,50% 85-95	149 453
C.A.E.C.L. 12,20% 85-97	83 535
C.A.E.C.L. 13,40% 84-94	85 134
C.A.E.C.L. 7,30% 86-01	23 194
C.A.E.C.L. TRA 87-98	65 167
C.A.E.C.L. TRE 87-99	39 260
C.C.C.C. 15,50% 82-94	3 404
C.C.C.C. TMO 84-94	8 414
C.C.C.E. 13,70% 84-04	22 420
C.C.C.E. 14,60% 80-95	657
C.C.C.E. 14,60% 80-95	437
C.D.E TME -0,6% 88-98	94 102
C.D.E. TAM 87-94	3 855
C.E.P.M.E. 10,00% 86-96	53 557
C.E.P.M.E. 11,30% 85-97	10 870
C.E.P.M.E. 13,00% 84-96	20 425
C.E.P.M.E. 15,30% 82-94	1 479
C.E.P.M.E. TMO 85-95	76 150
C.F.D.I. 11,80% 85-97	112 575
C.F.F. 10% 87-88-98	36 735
C.F.F. 10,70% 85-00	8 905
C.F.F. 12,10% 85-00	15 053
C.F.F. 13,10% 84-99	37 977
C.F.F. 13,70% 84-96	25 260
C.F.F. 14,60% 81-95	869
C.F.F. TAM 87-97	935
C.G.I.B. 8,50% 86-96	400 000
C.I.C. TMO 85-95	18 322
C.I.C. TMO 85-95	29 391
C.N.A. 13,80% 84-94	30 459
C.N.A. 14,60% 80-94	9 148
C.N.A. 16,90% 82-94	2 593
C.N.A. TRE 87-99	11 838
C.N.E. 9,91% 83/90 Prorog.97	131 726
C.N.T. 15,60% 83-95	3 772
C.N.T. TME 86-96	38 552
C.N.T. TMO 84-95	8 032
C.N.T. TMO 86-96	150 123
C.N.T. TMO 86-96	34 293
C.R.H. 10,90% 85-97	23 840
C.R.H. TME 87-98	64 145
CCCI 9% 92-21.12.2002	167 195
CCCMUT TAM.85-95	55 154
CERUS TAM 87-96	4 726
CFE 13,70% JUIN 84-96	7 700
Charbonnages 13,70% 84-94	14 131
Charbonnages TMO 84-96	1 931
Compagnie Bancaire 10,5% 91/96	53 552
Compagnie Bancaire 14,10% 84-94	30 022
Compagnie Bancaire 7,50% 93-2000	395 600
Compagnie Bancaire 9,25% 92-96	14 963
Compagnie Bancaire 9,80% 91/99	54 313
Ciments Français TSDI P6M+0,75	330 000
CLF 8 7/8% 92-02	23 824
CMB Packaging TSDI TV 90/2005	50 000
Colas 11,50% 84-94	1 848
Communauté Urbaine 16,60% 82-94	1 885
Crédit du Nord TMO 86-94	79 187
Crédit du Nord TMO 86-94	94 805
Crédit National 10,80% 85-98	966
Crédit National 13,30% 84-97	1 655
Crédit National 14,80% 83-95	3 327
Crédit National 16,40% 82-94	7 500
Crédit National 16,90% 82-94	5 630
Crédit National TMO 86-96	14 502
Créditrel 7,90% 86-98	20 757
E.D.F. 14,90% 83-95	15 718
E.D.F. TAM 87-97	598 500
E.D.F. TAM 87-97	1 017
E.D.F. TMO 86-96	102 136
FDS. Int. Sidérur. 13,80% 84-96	14 551
Ficofrance 12,40% 85-95	224
Ficofrance TMO 86-96	162 456
Fidif Moins TMOG 86-94	14 396
Fidif Plus TMOG 86-94	14 980
Finemep 12,30% 85-99	239
Finemep 13,90% 84-96	10 720
Finemep 14,40% 83-95	490
Floral 9,75% 90-99	73 794
France HLM 15,30% 83-95	126
France HLM 8,40% 87-02	264 076
Francetel 16,70% 82-94	160
Francetel TMO 84-94	63 215
G.I.T.T. TAM 87-96	9 950
G.I.T.T. TAM 87-97	100 000
G.I.T.T. TAM 87-98	100 000
G.I.T.T. TAM 87-99	100 000
G.I.T.T. TMO 86-01	5 409

Valeur d'inventaire (en milliers de francs)	Valeur d'inventaire (en milliers de francs)	Nombre de titres	% Valeur d'inven- taire
G.I.T.T. TMO 86-01	19 107		
G.I.T.T. TMOP 86-99	18 313		
GIAC 9,70% 91/25.11.99	65 708		
GITT 9,25% 92-00	24 870		
GOBTP TAM 87-99	26 093		
Hachette T.S.D.I.92	104 000		
Immobil BTP TAM 86-95	20 040		
Legrand PIBOR 90-05	50 000		
Locamic TRO 85-94	18 502		
Loire Atlantique 14,60% 83-95	162		
Nersa P3R 89-97	15 000		
O.A.T. 9,90% 85-94	10 295		
Osiris P3R 92-97 NOM DECR	16 177		
P.T.T. 11,20% 85-95	21 900		
P.T.T. 13,70% 84-94	29 305		
Paris (Ville de) TMO 84-94	4 900		
Provence Alpes 15,20% 83-95	4 975		
Raffinage TMO 85-95	200 900		
Rémy Martin TMO 86-98	18 814		
Rothschild (Cie Fin.) TAM 85-94	4 940		
S.N.C.F. 13,80% 84-96	25 179		
S.N.C.F. 14,60% 80-94	224		
S.N.C.F. 15,00% 83-95	3 515		
S.N.C.F. 16,60% 82-94	130		
S.N.C.F. TAM 87-99	153 310		
S.N.C.F. TMOG 84-95	51 450		
Salon de Provence 9,95% 79-97	950		
Sapar TAM 86-96	3 497		
Sapar TMO 84-94	100 882		
Sicofram TMO 85-95	159 380		
SNCF 11% 1985-1997	7 182		
Soloma TAM 86-94	35 942		
Sophia Bail TAM 88-97	210 000		
Sophia TAM 85-94	5 340		
Sovac PIC 89-98	20 000		
SPF Paribas TMM-0,30 92.97	204 000		
T.S.D.I. Groupe Origny	45 000		
T.S.D.I. PSA Finance Holding	450 000		
TSDI Air France	58 121		
TSDI Merlin Gérin TV 91/2006	225 000		
Tunnel Mont-Blanc 87-97	68 243		
U.C.B. PIBOR 88-96	31 770		
U.C.B. TIOP 88-2000	9 850		
Unibail 11,00% 86-01	405		
VIA Banque 7,5% 90/98	71 606		
Ville de France 16,00% 82-94	48 951		
Worms PIC 89-97	50 000		
Cardimmo	7 000	100,00	70 000
Centralef	4 990	33,27	499
CEPME (Crédit équip. PME)	9 990	0,06	1 758
Cetip	4 180	6,85	505
Crédit Paribas Monaco	7 500	100,00	7 500
Gobtp	39 873	2,11	2 737
ITE Int.Trade Engineering	5 000	40,00	513
Matif SA Cert d'invest.	4 622	0,18	336
Novafinance	220 195	33,87	23 539
Prominnofi	5 000	5,00	750
SNC Paribas Capital Develop	50	0,25	500
Sofaris	13 479	0,52	2 268
Sopardev	25 104	10,07	2 270
Valeur Pierre Epargne Placement	28 000	100,00	280 000
<b>HOLDINGS FINANCIERS</b>			
Actifs Banc. Mobil. S.A	1 500	10,00	150
Antin Gestion snc	2 000	80,00	289
Auxil.Entrepr.Chemin Fer	3 561 600	20,00	23 029
Burofi	1 800	36,00	1 094
Fcp Munich Re PLacement	5	-	500
Finecofi	24 777 500	79,99	2 477 750
Finogest	5 000	20,00	500
Gemofim	1 860	12,40	186
Gétramin	2 494	99,76	249
Navigation Mixte	4 418 405	29,72	5 322 802
Navigation Mixte			
CV TMM 88/97	125 000	-	315 890
Pallas Cie Industrielle (Comipar)	10 646	0,37	16 541
Paribas Asset Management SNC	313 095	100,00	31 219
Paribas Electronique	335 555	14,45	34 405
Paribas International	17 038 771	99,98	6 169 459
Paribas Investissement SNC	4 990	99,80	479
Paribas USA	2 361 655	100,00	276 861
Parifergie	99 994	99,99	9 999
Sicav France japaq ex jap france ind	12 136	-	5 945
Sicav Frankopar	1	-	100
Sicav Frasécour	1	-	200
Siparex	1 750	0,03	157
SNC Antin Gérance	9 510	95,10	1 058
SNC Conseil Investissement	49 995	99,99	6 994
Sofremer	1 000	4,90	100
Sogefica	1 123	38,14	128
<b>ASSURANCES</b>			
AFCM Crédit	11 244	50,65	36 059
AGF	1 014 734	1,53	583 221
Auria vie sa B	15 840	7,92	1 584
Finaxa	2 881 024	26,67	2 457 127
<b>BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES</b>			
Bourses Francaises (Sté des) "B"	141 724	1,66	14 172
BPI (Banq. Parisienne Inter.)	230 842	58,76	3 218
Bque Franco Roumaine	2 550	2,55	1 443
<b>AUTRES TITRES DE PLACEMENT ET DE PARTICIPATION</b>			
Carbone Lorraine	18 522	1,57	6 858
Carbone Lorraine cv 3.25 93.01	5 664	-	2 832
Cegid	7 000	0,61	3 500

	Nombre de titres	% d'inven- taire	Valeur d'inven- taire		Nombre de titres	% d'inven- taire	Valeur d'inven- taire
Cita Cie Invest Tech	212 414	17,50	21 016	Novespace	2 250	4,50	225
Cls (Coll Loca Satel A)	300	2,00	300	Orcofi B	405 573	0,98	31 229
Eurodis "B" ADP (Educatel)	4 297	0,55	394	Paragos	2 023 494	100,00	192 763
Europerformance	8 000	35,56	800	Proparco	100 000	4,44	10 000
Fcp Unofi International	250 000	-	3 435	Setic CV 9,5% 90/96	8 772	-	2 632
Crédit Paribas Monaco	7 500	100,00	7 500	Sicav Franterme	2	-	160
Fcpr Valoris	50	-	1 575	Sicav Sécuri-Taux	100	-	100
Fonciere cie	420 190	33,49	442 648	Sicovam	1 448	5,06	1 104
Fonciere cie cv 6,25%	60 708	-	40 978	Sofinergie	4 800	1,13	1 140
Fonds Capinvest	1	-	100	Sofinergie 2 (Soparev)	30	0,20	300
Fonds Hippoval	1	-	100	Sofinergie 3	38	0,31	380
Hurel dubois	12 498	0,02	1 912	Sofresid	27 481	10,00	20 061
Hurel dubois BSOCA	46 699	-	5 196	Sometrar	18 000	3,60	1 800
ILP Institut lorrain de part.	1 560	0,12	165	Spot Image	204	0,60	204
La Rochette BS 90-95	34 151	-	403	Thomson SA	22 395	0,11	6 698
La Rochette CV 4,5% 88/03	200 000	-	10 000	Valeur Pierre Patrimoine	94	0,12	206
La Rochette CV 7% 90-99	34 151	-	3 586	Vallourec	6 603	0,08	660
Lucia cv 6% 93-2000	46 001	-	14 950				

## SYNTHESE DE L'INVENTAIRE

	(en milliers de francs)
A - Titres énumérés précédemment :	
- obligations françaises	8 243 724
- autres titres	19 016 493
B - Obligations étrangères	1 627 820
C - Autres titres de sociétés étrangères non admises à la Cote Officielle d'une bourse des valeurs en France	4 561 017
D - Titres de sociétés immobilières non admises à la Cote Officielle d'une bourse des valeurs en France	809 495
E - Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à FRF 100.000 :	
- obligations	110
- actions	1 721
Valeur d'inventaire du portefeuille - Titres Métropole	34 260 380
Valeur d'inventaire du portefeuille - Titres des succursales à l'étranger	12 560 367
	46 820 747

Réparti comme suit :

	Métropole	Succursales à l'étranger	Total
Titres de placement	10 609 657	12 160 658	22 770 315
Titres de participation et de filiales	23 650 723	399 709	24 050 432
	34 260 380	12 560 367	46 820 747

OBSERVATIONS  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire vous a présenté son rapport sur la situation de la Banque Paribas et son activité pendant l'exercice écoulé.

L'année 1993 a été marquée par les très bons résultats des activités de marchés et de gestion actif/passif qui ont su profiter d'un environnement très favorable, et par des activités bancaires performantes en Asie et en Amérique mais affectées par la crise économique dans la plupart des pays d'Europe et notamment en France.

Le résultat net de la Banque a été multiplié par plus de trois par rapport à l'exercice précédent.

La nouvelle organisation de la Banque mise en place en 1993 est centrée sur quatre métiers mondiaux

principaux - la Banque Commerciale, les Activités de Marchés, la Gestion Institutionnelle et Privée et le Conseil - dont la cohérence commerciale et territoriale est assurée par le Département de l'Action Commerciale.

Elle nous paraît adéquate pour répondre de façon optimale aux attentes des clients dans un environnement de concurrence intensifiée.

Le Conseil de Surveillance exprime sa confiance dans la capacité du Directoire à gérer les affaires de la Banque Paribas. Il approuve les projets de résolutions soumis par le Directoire à votre vote dans le cadre de l'Assemblée Générale et vous invite à les adopter.

## RÉSOLUTIONS

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu les rapports du Directoire, des Commissaires aux comptes et du Conseil de Surveillance, approuve les comptes de l'exercice 1993, tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de F 870.036.030,74.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à F 870.036.030,74 et que le report à nouveau représente F 810.769.888,08, décide conformément à l'article 32 des statuts l'affectation de ces sommes de la manière suivante :

- distribution aux certificats d'investissement privilégiés ..... F 28.787.912,50

- dividende aux actions privilégiées "B" ..... F 12.462.087,50
- dividende aux actions ordinaires "A" ..... F 338.088.282,60
- report à nouveau ..... F 1.301.467.636,22

En conséquence, le dividende versé à chaque certificat d'investissement privilégié et à chaque action privilégiée "B" sera de F 12,50 ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de F 6,25, correspond à un revenu global de F 18,75. Le dividende versé à chaque action ordinaire "A" sera de F 8,60, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de F 4,30, correspond à un revenu global de F 12,90.

Le dividende, tant pour les certificats d'investissement privilégiés que pour les actions ordinaires "A" et les actions privilégiées "B" sera mis en paiement à partir du 30 Mai 1994.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global au titre des trois derniers exercices s'établissait ainsi :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Montant total distribué	Revenu global	Dividende distribué	Impôt payé au Trésor
1990	18.925.074 act. "A"	274.413.573	21,75	14,50	7,25
	3.300.000 CIP	116.160.000	52,80	35,20	17,60
1991	18.925.074 act. "A"	253.595.991,50	20,10	13,40	6,70
	996.967 act. "B"	13.359.357,80	"	"	"
	2.303.033 CIP	30.860.642,20	"	"	"
1992	39.312.591 act. "A"	271.256.877,9	10,35	6,90	3,45
	996.967 act. "B"	12.462.087,5	18,75	12,5	6,25
	2.303.033 CIP	28.787.912,5	18,75	12,5	6,25

## TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application de l'article 145 de la loi du 24 Juillet 1966.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées

ordinaires, réélit M. Michel FRANÇOIS-PONCET membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Jean-Marc BRUEL membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Gérard de la MARTINIÈRE membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance dans les conditions de l'article 10 des statuts, de M. Bernard AUBERGER comme membre du Conseil de Surveillance.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Raymond LEVY membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, prend acte de la démission de M. Michel MADELAIN de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant et nomme pour le remplacer M. Patrick AIGNAN Commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de M. Michel MADELAIN.

## DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour les autorisations données au Directoire le 13 Mai 1993 d'émettre, de créer, et de garantir des bons et obligations.

L'assemblée générale autorise le Directoire à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des bons et obligations, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de F 40.000.000.000.

En outre, l'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de bons ou d'obligations, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de F 20.000.000.000.

## ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Directoire le 13 Mai 1993, d'émettre, de créer et de garantir des certificats de dépôt.

L'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à émettre et à créer, sur toute place où la réglementation le permet, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92.03 du 17 Février 1992 du Comité de la réglementation bancaire, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises dans la limite d'un encours maximum de F 50.000.000.000.

En outre, l'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises de certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92.03 du 17 Février 1992 du Comité de la réglementation bancaire, dans la limite d'un encours maximum de F 20.000.000.000.

## DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Directoire le 13 Mai 1993, d'émettre, de créer et de garantir des titres d'emprunt à durée non déterminée.

L'assemblée générale autorise le Directoire à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de F 10.000.000.000.

En outre, l'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de F 10.000.000.000.

## TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées

extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la Banque Paribas et de sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article 208-4 de la loi du 24 Juillet 1966, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues par la loi,

Etant entendu que le prix de souscription ou d'achat sera au moins égal à :

$$0,85 \times \text{ANAn} + 7 \frac{(\text{BPA}_{n-1} + \text{BPA}_n - 7,5\% \text{ ANA}_n)}{2}$$

ou :

- ANA = actif net par action consolidé part mère du dernier exercice clos (n), avant résultat si celui-ci est positif, après résultat si celui-ci est négatif. Il est ajusté, le cas échéant des opérations financières.

- BPA = bénéfice par action consolidé part mère du dernier exercice clos (n), ou de l'avant dernier exercice clos (n-1).

- Si le deuxième membre de la formule est négatif, il sera retenu pour 0.

Etant précisé, sous réserve des dispositions légales, que le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 5% du capital, et que les options auront une durée maximum de 8 ans.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

La présente autorisation est valable, pour une durée, à compter du jour de la présente assemblée :

- de 5 ans en ce qui concerne les options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ;
- de 10 ans en ce qui concerne les options donnant droit à l'achat d'actions existantes.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire dans les limites ci-dessus fixées et dans les limites légales, à l'effet de :

- déterminer toutes les modalités des opérations, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et désigner les bénéficiaires des options ;
- fixer notamment la durée des options, l'époque ou les époques de réalisation ;

- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou à acheter seront ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la société ;

- procéder aux rachats d'actions nécessaires à un prix égal à celui résultant de l'application de la formule énoncée au 2e alinéa de la présente résolution ;

- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui est nécessaire ;

le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties et des dispositions de l'article 15 des statuts.

Le Directoire informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

#### QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, décide de modifier l'article 7 des statuts par adjonction entre le deuxième et troisième alinéas actuels du texte suivant :

"Toutefois, toute cession d'actions ordinaires "A" ou privilégiées "B" à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la société.

Une demande d'agrément doit, en conséquence, être notifiée à la société par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit indiquer les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert. L'agrément résulte, soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande.

"Cependant, la clause d'agrément prévue au présent alinéa ne s'applique, ni aux cessions réalisées au profit d'un membre du Conseil de Surveillance pour lui permettre de détenir le nombre d'actions prévu par les présents statuts, ni à celles réalisées au profit de sociétés du Groupe de la Société ; constitue une société du Groupe La COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIBAS et toute société dont elle détient, directement ou indirectement, plus de 50% du capital ou des droits de vote".

Le Directoire statue dans le délai ci-dessus sur l'agrément du cessionnaire proposé aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 19. Sa décision, qui n'a pas à être motivée, est immédiatement notifiée au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En cas de refus d'agrément, le Directoire est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction de capital, à moins que le cédant ne notifie à la société, dans les quinze premiers jours de ce délai, le retrait de sa demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions est déterminé par voie d'expert désigné, parmi ceux inscrits sur les listes des Cours et Tribunaux, soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en la forme des référés et sans recours possible.

Si, à l'expiration du délai de trois mois prévu au 6e alinéa ci-dessus, l'achat de la totalité des actions offertes n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, la prolongation du délai peut être accordée, à la demande de la société par ordonnance de référé du Président du Tribunal de Commerce, l'actionnaire cédant et le cessionnaire dûment appelés. Cette ordonnance n'est pas susceptible de recours.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés est régularisée d'office par un ordre de mouvement signé du Président du Directoire ou d'un délégué du Directoire, sans qu'il soit besoin de celle du titulaire des actions. Avis est donné au titulaire des actions, dans les huit jours du transfert, d'avoir à se présenter au siège social pour recevoir le prix de la cession, lequel n'est pas productif d'intérêt.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution d'actions en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices.

Elle s'applique aussi, en cas de cession de droits de souscription d'actions, à une augmentation de capital par voie d'apport en numéraire.

Dans ce cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat stipulés au présent article s'exercent sur les actions souscrites et le délai imparti au Directoire pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte ou non de maintenir celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la clôture de la souscription.

En cas de rachat et à défaut d'accord entre les parties, le prix à payer est égal à la valeur des actions nouvelles déterminée conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code Civil.

Dans le cas où la société a donné son consentement à un projet de nantissement d'actions dans les conditions prévues au troisième alinéa et suivants du présent article, ce consentement emportera agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des actions nanties selon les dispositions légales en la matière, à moins que la société ne préfère, après la cession, racheter sans délai les actions, en vue de réduire le capital".

#### QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, décide de modifier les articles 10, 12, 13 et 23 des statuts ainsi qu'il suit :

##### Article 10

Complété par le dernier alinéa suivant :

"L'âge limite pour les fonctions des membres du Conseil de Surveillance nommés par l'assemblée est de 75 ans. Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance nommé par l'assemblée prennent fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice écoulé tenue au cours de l'année pendant laquelle ledit membre atteint l'âge de 75 ans".

##### Article 12

Alinéa 2 - nouvelle rédaction

"Les fonctions du Président et du Vice-Président doivent prendre fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale ordinaire suivant la date à laquelle ils auront atteint l'âge de 68 ans. Toutefois, le Conseil de Surveillance, dans la réunion qui suit cette assemblée, peut, en une ou plusieurs fois, proroger cette limite pour une durée qui ne pourra dépasser trois années".

##### Article 13

Complété par le dernier alinéa suivant :

"En cas d'absence du Président du Conseil de Surveillance, les pouvoirs qui lui sont attribués par le présent article sont exercés par le Vice-Président de ce Conseil".

##### Article 23

Complété par le dernier alinéa suivant :

"L'âge limite pour les fonctions de Censeur est de 75 ans. Les fonctions d'un Censeur prennent fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice écoulé tenue au cours de l'année pendant laquelle ledit Censeur atteint l'âge de 75 ans".

#### SEIZIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

# BANQUE PARIBAS

Capital : F 4 261 259 100

3, rue d'Antin - BP 141 Paris Cedex 02

Tél. : (1) 42 98 12 34

Fax : (1) 42 98 11 42

Télex : PARB 210 041

Jean-Yves Haberer

Président d'Honneur

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

Michel François-Poncet <sup>(2)</sup>  
Président <sup>(3)</sup>

François Morin  
Vice-Président <sup>(3)</sup>

Bernard Auberger <sup>(1)</sup>

Jean-Marc Bruel <sup>(2)</sup>

Gilles Cosson

Michel Denis

Jacques Gargam

François Henrot

Raymond Lévy <sup>(1)</sup>

Gérard de La Martinière <sup>(2)</sup>

Didier Pineau-Valencienne

François Rizzo

Pierre Scohier

Gilbert Trigano

Pierre Vaillaud

## COMITÉ DE DIRECTION

André Lévy-Lang <sup>(4)</sup>  
Président du Directoire

Michel Barret

François Debiesse

Philippe Dulac <sup>(4)</sup>

Véronique Guillot-Pepel

Jean-Benoît Henriot

Dominique Hoenn <sup>(4)</sup>

Christian Manset <sup>(4)</sup>

Pierre Martinaud

Pierre-Edouard Noyelle

Arnaud de Ménibus

François de Rancourt

Amaury-Daniel de Sèze <sup>(4)</sup>

Patrick Stevenson

Pierre Vernimmen

Richard Wohanka

## SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Sébastien Rozès

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Pierre-Edouard Noyelle

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

BDA

ERNST & YOUNG Audit

Département d'HSD-CJ

(1) Membre du Conseil de Surveillance dont la nomination est soumise à l'Assemblée Générale du 19 mai 1994

(2) Membre du Conseil de Surveillance dont la réélection est soumise à l'Assemblée Générale du 19 mai 1994

(3) Nomination soumise au Conseil de Surveillance du 19 mai 1994

(4) Membre du Directoire

Design : HERITAGE CREATIVE PARTNERS

 Imprimerie J. Hiver S.A. - Paris

• JOHANNESBURG • FRANCFORT • BERLIN • MUNICH • LUANDA •  
BUENOS AIRES • SYDNEY • MANAMA • BRUXELLES • SAO PAULO  
• TORONTO • SANTIAGO • BEIJING • GUANGZHOU • SHANGHAI •  
DALIAN • BOGOTA • SÉOUL • ABIDJAN • LE CAIRE • ABU DHABI  
• DUBAI • SHARJAH • MADRID • BARCELONE • NEW YORK •  
CHICAGO • HOUSTON • DALLAS • LOS ANGELES  
• SAN FRANCISCO • PARIS • LIBREVILLE • PORT-GENTIL •  
ATHÈNES • GUERNESEY • HONG KONG • BUDAPEST • NEW DELHI  
• DJAKARTA • TÉHÉРАН • DUBLIN • MILAN • ROME • TOKYO •  
BEYROUTH • LUXEMBOURG • KUALA LUMPUR • MEXICO  
• LAGOS • NOUMÉA • RUWI • AMSTERDAM • LIMA • MANILLE •  
PAPEETE • LISBONNE • DOHA • BRATISLAVA • PRAGUE  
• LONDRES • MOSCOU • SINGAPOUR • STOCKHOLM • GENÈVE •  
TAIPEI • BANGKOK • ISTANBUL • MONTEVIDEO • CARACAS

• JOHANNESBURG • FRANCFORT • BERLIN • MUNICH • LUANDA •  
BUENOS AIRES • SYDNEY • MANAMA • BRUXELLES • SAO PAULO  
• TORONTO • SANTIAGO • BEIJING • GUANGZHOU • SHANGHAI •  
DALIAN • BOGOTA • SÉOUL • ABIDJAN • LE CAIRE • ABU DHABI  
• DUBAI • SHARJAH • MADRID • BARCELONE • NEW YORK •  
CHICAGO • HOUSTON • DALLAS • LOS ANGELES  
• SAN FRANCISCO • PARIS • LIBREVILLE • PORT-GENTIL •  
ATHÈNES • GUERNESEY • HONG KONG • BUDAPEST • NEW DELHI  
• DJAKARTA • TÉHÉRAN • DUBLIN • MILAN • ROME • TOKYO •  
BEYROUTH • LUXEMBOURG • KUALA LUMPUR • MEXICO  
• LAGOS • NOUMÉA • RUWI • AMSTERDAM • LIMA • MANILLE •  
PAPEETE • LISBONNE • DOHA • BRATISLAVA • PRAGUE  
• LONDRES • MOSCOU • SINGAPOUR • STOCKHOLM • GENÈVE •  
TAIPEI • BANGKOK • ISTANBUL • MONTEVIDEO • CARACAS